

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'évolution du CDH (2004-2011). 1 : Juin 2004-décembre 2007

Wynants, Paul

Publication date:
2012

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2012, *L'évolution du CDH (2004-2011). 1 : Juin 2004-décembre 2007*. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2131-2132, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'ÉVOLUTION DU CDH (2004-2011) I. JUIN 2004-DÉCEMBRE 2007

Paul Wynants

CRISP | « *Courrier hebdomadaire du CRISP* »

2012/6 n° 2131-2132 | pages 1 à 79

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2012-6-page-1.htm>

Pour citer cet article :

Paul Wynants, « L'évolution du CDH (2004-2011) I. Juin 2004-décembre 2007 », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2012/6 (n° 2131-2132), p. 1-79.
DOI 10.3917/cris.2131.0005

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire
n° 2131-2132 • 2012

L'évolution du CDH (2004-2011)

I. Juin 2004-décembre 2007

Paul Wynants

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Le *Courrier hebdomadaire* répond à un cahier des charges méthodologique défini par le CRISP et est élaboré en étroite association avec le rédacteur en chef. Il bénéficie des remarques et suggestions faites par l'équipe de recherche du CRISP et par des spécialistes bénévoles choisis en fonction des sujets traités.

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

Banque 310-0271576-62

IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Vincent de Coorebyter – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. RÉTROACTES	7
1.1. Les traits du PSC dans les années 1990	7
1.2. Le PSC se mue en CDH	9
1.3. État des lieux au printemps 2004	11
1.4. Les scrutins du 13 juin 2004	16
1.5. Les gouvernements wallon, bruxellois et francophone	17
2. SUR LA BRÈCHE (JUIN 2004-JUIN 2007)	21
2.1. La réorganisation des instances	21
2.2. Un regain d'optimisme	23
2.3. Un laboratoire d'idées, une force de proposition	25
2.4. À l'échelon fédéral : poursuite de l'« opposition constructive »	28
2.5. Le fonctionnement des exécutifs dans les entités fédérées	29
2.6. Deux années au pouvoir : le bilan de 2006	32
2.7. Dans les régions : priorité au redéploiement socio-économique	34
2.7.1. Le Plan Marshall pour la Wallonie	34
2.7.2. Le Contrat pour l'économie et l'emploi de Bruxelles	37
2.8. En Communauté française : investir dans la formation	38
2.8.1. Le Contrat pour l'école	38
2.8.2. La réorganisation de l'enseignement supérieur	39
2.9. Tentative de relance de la Démocratie chrétienne	40
2.10. Polémiques avec G. Deprez et avec D. Reynders	42
2.11. La préparation des scrutins provinciaux et communaux	43
2.12. Les résultats des élections provinciales et communales du 8 octobre 2006	46
2.12.1. Les élections provinciales	46
2.12.2. Les élections communales	47
2.13. Controverses et débats	49
2.14. Non à une « grande réforme de l'État »	54
3. L'ÉCHEC DE L'ORANGE BLEUE	57
3.1. Le positionnement électoral du CDH	57
3.2. L'impact des « affaires » de Charleroi sur le CDH	60
3.3. Les élections fédérales du 10 juin 2007	62

3.4. Que faire ?	65
3.5. Vaines négociations gouvernementales	68
3.6. Nouvelle tentative vouée à l'échec	71
3.7. Tensions avec le MR	74
 CONCLUSION	 76

INTRODUCTION

Deux livraisons du *Courrier hebdomadaire*¹ publiées en 2005 ont fait le point sur l'évolution du Parti social-chrétien (PSC) et sur sa transformation en Centre démocrate humaniste (CDH). Elles ont couvert une vingtaine d'années du passé de cette formation politique (de 1981 à août 2004).

Depuis lors, le CDH a poursuivi son cheminement, évoqué jusqu'ici dans quelques travaux de synthèse et dans des articles². Après avoir intégré les exécutifs de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française, en juillet 2004, il a fait son retour au pouvoir à l'échelon fédéral, le 21 décembre 2007. Il a participé aux gouvernements Verhofstadt III, Leterme I^{er}, Van Rompuy et Leterme II. Il s'est maintenu dans les exécutifs des trois entités fédérées, après les scrutins du 7 juin 2009. Au niveau fédéral, il s'est impliqué dans les longues négociations (541 jours) qui ont mené à la constitution du gouvernement Di Rupo. Entre-temps, le 31 août 2011, Joëlle Milquet a achevé son dernier mandat de présidente du CDH, douze ans après avoir accédé à cette fonction. Elle a cédé le relais à Benoît Lutgen. C'est à la période qui s'étend de juin 2004 à décembre 2007 qu'est consacrée la présente publication. Une prochaine livraison du *Courrier hebdomadaire* couvrira les quatre années ultérieures (décembre 2007 à décembre 2011).

Cette contribution comprend trois chapitres. Tout d'abord, nous rappellerons les principaux jalons de l'histoire du PSC, puis du CDH, des années 1990 à 2004, afin de déterminer où en est le processus de transformation du parti, au moment du retour de ce dernier au pouvoir en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française. Nous examinerons ensuite la période foisonnante qui s'étend de juin 2004 à juin 2007, au cours de laquelle le CDH connaît une activité intense et variée : il gouverne dans trois entités fédérées, tout en menant une opposition constructive à la majorité violette (gouvernement Verhofstadt II : VLD / PS / MR / SP.A-Spirit) et en tentant de redresser ses performances électorales. Enfin, nous analyserons le second semestre de l'année 2007. Ces quelques mois sont marqués par les négociations laborieuses visant à constituer une coalition orange bleue et par l'échec de ces tentatives.

¹ P. WYNANTS, « Du PSC au CDH. I. 1981-1999 » et « Du PSC au CDH. II. 1999-2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1889 et n° 1895-1896, 2005.

² P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2009, p. 303-309 ; J.-B. PILET, « Le Centre démocrate humaniste (CDH) », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2011, p. 63-81 ; A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1972, 2007, p. 28-34 ; P. WYNANTS, « CDH : quel chemin parcouru ? », *La Revue Nouvelle*, tome 64, n° 3, 2009, p. 13-15 ; P. WYNANTS « Nouveaux visages du CDH bruxellois », *La Revue Nouvelle*, tome 65, n° 2, 2010, p. 28-49.

La présente étude s'appuie sur une série de publications scientifiques, réalisées par le CRISP ou dans des universités, ainsi que sur les biographies consacrées à la présidente du CDH. Elle repose aussi largement sur un dépouillement méthodique de la presse, principalement francophone, et sur l'analyse des nombreux documents – discours, documents préparatoires à des congrès, programmes, communiqués de presse – publiés par le Centre démocrate humaniste sur son site Internet. Elle tente de répondre à une question fondamentale : le CDH est-il un nouveau parti, en rupture avec l'héritage du PSC, ou est-il simplement la continuation, sous une autre forme, de l'ancienne formation sociale-chrétienne ?

1. RÉTROACTES

Avant de scruter l'évolution du Centre démocrate humaniste de 2004 à 2007, un bref retour à la période antérieure s'impose. Tout d'abord, il importe de rappeler les principaux traits que présentait le Parti social-chrétien avant l'accession de Joëlle Milquet à la présidence de cette formation (section 1). Tel est, en effet, le point de départ d'un processus de mutation de la formation orange, qui se poursuit jusqu'à nos jours. Puis il convient de pointer les événements saillants des années 1999-2004 (section 2), avant de présenter un état des lieux de la rénovation du parti à la veille des élections du 13 juin 2004 (section 3). Enfin, les résultats de ces scrutins alimentent, chez les démocrates humanistes, un espoir de redressement (section 4). Ils permettent, en tout cas, leur retour au pouvoir en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française (section 5). C'est pourquoi on reviendra sur ces épisodes, dont les prolongements marqueront le CDH pendant une législature, voire au-delà.

1.1. LES TRAITS DU PSC DANS LES ANNÉES 1990

Le Parti social-chrétien est présidé successivement par Gérard Deprez (1981-1996), Charles-Ferdinand Nothomb (1996-1998) et Philippe Maystadt (1998-1999). Il a largement manqué sa déconfectionnalisation, pourtant annoncée dès 1945, lorsque le PSC était encore un parti unitaire. Dans les faits, ses cadres, son noyau d'électeurs fidèles et même son électorat occasionnel se caractérisent par leur proximité, à des degrés divers, avec le catholicisme, alors que l'influence de ce courant diminue dans la société du fait de la sécularisation. Inversement, des secteurs de l'opinion en expansion – en particulier les musulmans, les protestants des Églises du Réveil, les indifférents, les agnostiques et les non-croyants – sont nettement sous-représentés dans les rangs des sociaux-chrétiens francophones. N'osant lâcher la proie pour l'ombre, le parti ne parvient pas à se repositionner en fonction de la dynamique des clivages, contrairement aux libéraux qui l'ont fait en 1961. Aux yeux des jeunes générations, il est porteur d'une image désuète, faute d'avoir suffisamment adapté son message aux mutations que traverse la société : le déclin des grandes idéologies, la remise en question de l'Église en tant qu'institution, l'évolution des mœurs, l'éclatement du modèle familial traditionnel, l'émergence de nouvelles valeurs, les changements socio-économiques, l'amplification des flux migratoires, l'apparition de l'enjeu environnemental, etc.

Pendant des décennies, le PSC est le canal électoral – ou la courroie de transmission, si l'on préfère cette image – du réseau institutionnel catholique. Il défend et promeut les intérêts de ce pilier dans divers secteurs d'activités, comme l'enseignement, la santé, l'éducation permanente, la culture, l'action sociale ou la coopération au développement. Dans le monde catholique, il trouve un réservoir électoral acquis à sa cause, des militants et des mandataires. Or, du fait de la dépillarisation, ce réseau d'organisations voit sa cohésion et sa légitimité s'étioler. Bien plus, certaines de ses composantes évoluent en direction du pluralisme interne, au point d'abandonner toute référence chrétienne et de diversifier leurs relais politiques. En dehors des piliers catholique, socialiste et libéral émergent des courants – qualifiés par Alain Touraine de « nouveaux mouvements sociaux » – qui, telle l'écologie politique, relaient des interpellations sur la pertinence du modèle social existant. Les sociaux-chrétiens sous-estiment l'influence de ces courants sur les manières de penser, de vivre et de concevoir l'action politique.

Par vocation, le PSC est un parti interclassiste : il s'adresse à une large gamme de milieux sociaux, dont les plus importants s'organisent en son sein en « familles » (ou *standen*). Souvent, il tente de réaliser une synthèse des positions soutenues par ces différents milieux et d'en concilier les intérêts, parfois divergents. Depuis 1981, cependant, pour éviter les tiraillements internes, G. Deprez met les confrontations de points de vue sous le boisseau, en réduisant largement ces familles au silence. La direction du parti impose alors une ligne centriste, parfois qualifiée de « ni droite, ni gauche ». Afin d'assurer la permanence des sociaux-chrétiens au pouvoir, elle s'entient à une position pivotale sur l'échiquier politique : avec l'appui des chrétiens démocrates flamands, celle-ci consiste à choisir des partenaires de majorité successifs, en pratiquant un jeu de bascule entre libéraux et socialistes. S'il est avantageux en termes d'influence, un tel positionnement génère, cependant, un déficit d'image : le PSC donne l'impression d'incarner un « centre mou », qui se dilate vers le centre-gauche ou vers le centre-droit selon les opportunités, ajustant son cap aux orientations tracées par ses alliés du moment. Un tel positionnement est remis en question par deux évolutions du paysage politique, à la fin du XX^e siècle : le rapprochement, devenu possible, entre socialistes et libéraux, ainsi que la percée des formations écologistes.

Associé sans discontinuité à la gestion des affaires publiques de 1958 à 1999³, le PSC apparaît comme un parti de gestionnaires pragmatiques, rompus à l'art du compromis. Il n'hésite pas, comme d'autres formations politiques, à pratiquer le lotissement de l'appareil d'État, au sein duquel il se dote de positions plus fortes que son poids réel. À ce titre, il subit les contrecoups de crises qui, telles l'affaire Dutroux (1996) et la crise de la dioxine (1999), entament la crédibilité de la puissance publique. Il est désorienté, privé de ses repères, après les élections de 1999, lorsqu'il est relégué dans l'opposition à l'échelon fédéral et dans les entités fédérées.

Dépourvu de personnalités emblématiques du combat wallon, participant prudemment aux différentes phases de la réforme de l'État, le PSC n'est pas doté d'un profil aiguisé sur le plan communautaire. Il traîne comme un boulet la réputation de « petit frère du CVP ». Ce statut lui a permis de bénéficier du « système de la

³ Sauf à la Région de Bruxelles-Capitale où il est, on le verra, dans l'opposition depuis 1995.

remorque », c'est-à-dire d'être aspiré au pouvoir au sein de coalitions symétriques grâce à la puissance de son homologue flamand. Or, la symétrie cesse d'être la norme : on le constate depuis 1995 à la Région de Bruxelles-Capitale, où le CVP se trouve dans la majorité alors que le PSC siège dans l'opposition.

Lors des élections de 1999, le PSC est largement devancé par la Fédération PRL FDF et par Écolo, dans les milieux intellectuels et chez les jeunes. Le nombre de ses affiliés décroît plus vite que celui des autres partis politiques, au sein desquels la moyenne d'âge est moins élevée. La représentation parlementaire du Parti social-chrétien, incarnée principalement par des quinquagénaires, fait très peu de place aux femmes ⁴, aux Belges issus de l'immigration et aux représentants de la société civile extérieurs au pilier catholique.

La génération montante s'exaspère de l'enlisement du processus de rénovation, annoncé en 1995. Il en résulte une lutte pour le pouvoir entre les « anciens », emmenés par Ch.-F. Nothomb, et les « modernes », incarnés par la secrétaire politique Joëlle Milquet ⁵. Dans la course à la présidence du parti, le premier nommé l'emporte de justesse sur la seconde le 29 mars 1996, non sans contestations sur la régularité du scrutin. De 1995 à 1999, le PSC est une formation déchirée. Il devient une proie : il subit plusieurs tentatives de dépiautage lancées tantôt par les libéraux et leurs alliés, tantôt par les écologistes. Sur sa droite, il est affaibli par des dissidences. La première de la série est celle du Mouvement des citoyens pour le changement (MCC), créé par G. Deprez, qui rejoint la Fédération PRL FDF à la fin de l'année 1998.

Tels sont les principaux traits qui, à la fin du XX^e siècle, caractérisent celui que J. Milquet appellera par la suite le « vieux PSC », pour mieux s'en démarquer. L'intéressée nourrit, en effet, le dessein d'en prendre le contre-pied dans une série de domaines : il ne s'agit pas, dit-elle, de procéder à un simple ravalement de façade, mais d'entreprendre une « refondation ».

1.2. LE PSC SE MUE EN CDH

Le PSC enregistre de très mauvais résultats lors des différents scrutins organisés le 13 juin 1999. Pour la première fois depuis 1958, il est totalement écarté du pouvoir, tant à l'échelon fédéral que dans les différentes entités fédérées. Il peine à retrouver ses marques.

Le 23 octobre 1999, Joëlle Milquet ⁶, élue précédemment à la vice-présidence en ticket avec Philippe Maystadt (juin 1998), accède *ex officio* à la présidence, après la

⁴ V. VERZELE, C. JOLY, « La représentation des femmes en politique après les élections du 13 juin 1999. Évaluation de l'application de la loi Smet-Tobback », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1662-1663, 1999.

⁵ L'intéressée exerce cette fonction de février 1995 à mars 1996. Elle devient vice-présidente du PSC, le 5 novembre 1997, fonction qu'elle conserve le 19 juin 1998, mais avec droit de succession à la présidence.

⁶ Sur son parcours, on peut consulter deux biographies (à lire avec esprit critique) : F. PIRON, *Joëlle Milquet, une machine à gagner*, Luc Pire, Bruxelles, 2007 ; C. DE BAST, *Joëlle Milquet, femme de combat, femme d'État*, Luc Pire, Bruxelles, 2011. Pour un regard jeté en interne sur sa présidence, cf. « Joëlle Milquet : une présidence à visage humain », *Cahier du CEPESS*, Bruxelles, août 2011.

démission de son prédécesseur, qui prend la tête de la Banque européenne d'investissement. La jeune femme (38 ans) relance alors la rénovation du parti. Non sans difficultés, elle la mène largement à bien au cours des années suivantes.

En mai-juin 2001, le PSC est remis en selle par la majorité arc-en-ciel (libéraux, socialistes, écologistes), qui a besoin de l'abstention des députés sociaux-chrétiens pour faire voter la cinquième phase de la réforme de l'État. Optant en faveur d'une opposition constructive, qui ouvre la voie à un refinancement de l'enseignement⁷, il sort ainsi de son isolement politique, retrouvant aux yeux des autres partis une crédibilité qu'il avait perdue.

Le 9 juin de la même année, au congrès de Liège, le PSC adopte sa nouvelle charte : le « Manifeste de l'humanisme démocratique ». Cinq grandes orientations se dégagent de ce document : l'ouverture aux non-chrétiens, menée au nom de valeurs universelles mais héritées des grands courants philosophiques et religieux ; le renforcement des liens avec la société civile, combiné à une certaine prise de distance à l'égard du pilier catholique ; un positionnement au centre de l'échiquier politique ; une volonté de « tempérer les excès de la liberté et de compléter la notion d'égalité par la fraternité » ; la prise en compte des aspects non matérialistes de l'existence. Un nouveau programme, qui traduit ces orientations, est élaboré. Les statuts du parti sont modernisés. Le 18 mai 2002, lors du congrès de Bruxelles, le PSC change de nom et de sigle : il devient le Centre démocrate humaniste (CDH).

De mai 2002 à février 2004, cependant, le CDH connaît encore des vicissitudes. L'abandon de son étiquette confessionnelle choque un certain nombre de militants de centre-droit, qui provoquent une dissidence : les Chrétiens démocrates francophones (CDF)⁸ se constituent en parti distinct, un temps courtoisé par le Mouvement réformateur, mais sans jamais effectuer de percée électorale. Lors du scrutin fédéral du 18 mai 2003, en dépit d'une remontée dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, les démocrates humanistes réalisent, en Wallonie, les résultats les plus défavorables de l'histoire de leur courant. Le 15 septembre de la même année, la réélection de J. Milquet à la présidence, pour une période de quatre ans, se déroule dans un climat interne assez tendu. Enfin, au début de l'année 2004, le CDH est la proie d'une offensive en règle menée par le MR⁹. Le bourgmestre de Dinant Richard Fournaux¹⁰ et quelques amis rejoignent la mouvance réformatrice, avant de s'affilier spécifiquement au MCC. Des tentatives de débauchage sont entreprises auprès d'autres mandataires du CDH, mais en vain.

⁷ C'est, dira J. Milquet après coup, la réalisation politique dont, de toute sa carrière, elle est la plus fière (cf. interview, *Paris Match*, 1^{er}-7 septembre 2011).

⁸ Ils prendront ensuite le nom de Chrétiens démocrates fédéraux (cf. P. WYNANTS, « 2010 : un printemps pour les petits partis ? (3) », *La Revue Nouvelle*, tome 66, n° 1, 2011, p. 78-79).

⁹ Elio Di Rupo affirmera par la suite avoir averti Joëlle Milquet de l'imminence de l'opération, geste qui aurait constitué « un premier point d'ancrage » pour la future majorité PS-CDH en Région wallonne (cf. *Elio Di Rupo. Une vie, une vision. Entretiens avec Francis Van de Woestyne*, Racine, Bruxelles, 2011, p. 95).

¹⁰ R. Fournaux a été le principal compétiteur de J. Milquet lors de l'élection à la présidence du CDH, en septembre 2003.

1.3. ÉTAT DES LIEUX AU PRINTEMPS 2004

Où en est le Centre démocrate humaniste dans sa rénovation, à la veille des élections européennes, communautaires et régionales du 13 juin 2004 ? Mené de front dans de nombreux domaines, le processus requiert des efforts considérables. Il s'étale donc dans la durée. Il se heurte aussi à des obstacles et à des résistances internes. Deux ans après le changement de dénomination, il a progressé à des rythmes variables selon les domaines : à certains égards, il est en bonne voie alors que, sur d'autres plans, il est amorcé, mais demande encore beaucoup de travail.

Le CDH ne se présente plus comme « un parti de chrétiens, pour les chrétiens, par les chrétiens », selon la formule de J. Milquet. Il tente de s'ouvrir à des personnes professant d'autres convictions religieuses ou philosophiques. En vue des élections fédérales du 18 mai 2003, plus encore lors des scrutins européen, communautaires et régionaux du 13 juin 2004, surtout en Région de Bruxelles-Capitale, il fait figurer sur ses listes des candidats et candidates de confession protestante, issus de la communauté congolaise, ou adhérant à l'islam, d'ascendance maghrébine ou turque. Cependant, il réussit moins bien à percer dans les milieux musulmans que le Parti socialiste. Sa tentative de rallier l'une ou l'autre figure marquante de la communauté juive est vouée à l'échec¹¹. Il n'y a pas non plus d'adhésion de personnalités exerçant de hautes responsabilités au sein de la laïcité organisée, même s'il est possible de se déclarer athée au sein du parti¹².

Dans certains dossiers à caractère idéologique, on relève des inflexions. Ainsi, en juin 2001, lors de la conclusion de l'accord de la Saint-Boniface¹³, le PSC soutient des mesures dont bénéficient tous les réseaux d'enseignement, non les seules écoles catholiques. Contrairement au CD&V, le CDH vote la loi du 21 juin 2002, « relative au Conseil central des communautés non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues », qui permet le financement de la laïcité organisée. Plus que le PSC jadis, il se soucie des intérêts des familles monoparentales. Par contre, la formation orange rejette trois initiatives de la majorité arc-en-ciel en matière éthique : en mai 2002, avec les chrétiens démocrates flamands, elle se prononce contre une proposition de loi de dépénalisation partielle de l'euthanasie ; en janvier 2003, à la différence de la plupart des élus du CD&V, elle s'oppose à la proposition de loi « ouvrant le mariage à des personnes de même sexe », mais avec, il est vrai, cinq abstentions dans ses rangs¹⁴ ; elle ne vote pas davantage la

¹¹ M. THIBAUT DE MAISIÈRES, *Les élections législatives de mai 2003 et la communauté juive de Bruxelles*, mémoire de licence en sciences politiques, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2003.

¹² Des jeunes au passé plutôt laïque rejoignent le CDH, tel le Namurois Maxime Prévot, qui deviendra par la suite un de ses principaux mandataires.

¹³ Conclu le 5 juin 2001 par les quatre principaux partis francophones, cet accord permet le refinancement de l'enseignement en Communauté française.

¹⁴ Celles du sénateur Georges Dallemagne et des députés Jean-Pierre Detremmerie, Jean-Pierre Grafé, Richard Fournaux et Jacques Lefèvre (cf. S. GOVAERT, « Politique et religion : des changements dans les règles du jeu », in M.-T. COENEN *et al.*, *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, De Boeck, Bruxelles, 2004, p. 265-298).

loi du 18 mai 2006, modifiant certaines dispositions du code civil en vue de permettre l'adoption par des personnes de même sexe, mais les arguments qu'elle invoque ne sont pas de nature confessionnelle.

Le CDH conserve des relations fréquentes avec les grandes organisations du réseau institutionnel chrétien, mais ces relations deviennent plus informelles. Le Centre démocrate humaniste n'est plus, systématiquement, le défenseur attitré des intérêts des composantes du pilier catholique, à l'égard desquelles il prend une certaine distance. Ainsi, le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) et ses organisations constitutives n'hésitent pas à envoyer certains de leurs collaborateurs dans des cabinets ministériels socialistes, ni à chercher des relais auprès d'Écolo. Selon un ancien parlementaire social-chrétien, cette nouvelle donne incite J. Milquet à marquer davantage ses distances à l'égard des organisations sociales-chrétiennes. À l'une ou l'autre reprise, la direction des Mutualités chrétiennes (ANMC) ne cache pas son insatisfaction envers la rue des Deux-Églises : il en est ainsi en 2004, lorsque J. Milquet refuse de remplacer le secrétaire général de l'ANMC, Édouard Descampe, par une des collaboratrices de ce dernier au conseil d'administration de la RTBF¹⁵. Surtout, le CDH diversifie ses contacts, non seulement en s'adressant directement à des acteurs de terrain, mais aussi en se mettant à l'écoute d'autres composantes de la société civile, comme les associations de défense des sans-papiers. Les besoins ainsi identifiés et les attentes prises en compte débordent le cadre strict des milieux chrétiens.

Le CDH ne se revendique pas d'un « centre mou », mais d'un « centre radical ». Fondamentalement, il ne nie pas l'existence du clivage socio-économique possédants – travailleurs, mais il refuse d'y voir le seul axe structurant de la vie publique. Le mode d'approche de la réalité qu'il prône et met en pratique focalise l'attention sur « les choses de la vie », c'est-à-dire sur les besoins matériels et immatériels des gens, dans leur existence au quotidien¹⁶. Une telle démarche l'incite à mettre l'accent sur des thématiques qui ne s'appréhendent pas avec les catégories de droite et de gauche : ainsi la solitude des aînés, la nouvelle parentalité, la qualité du système éducatif, l'aide à la jeunesse. De la sorte, le parti se positionne, plus nettement que le PSC jadis, par rapport aux dimensions qualitatives de la vie, au nom de préoccupations que nous retrouverons maintes fois dans le cadre de la présente étude : le développement du capital humain et le renforcement du lien social. On peut toutefois se demander si ce type de démarche constitue une réelle rupture par rapport à la tradition chrétienne et s'il ne prédispose pas à une ligne de centre-gauche, en phase avec la réalité sociologique de la Wallonie et de Bruxelles. Cette hypothèse est d'autant moins à exclure que l'aile droitiste du parti s'est affaiblie, suite au ralliement de certains de ses représentants au CDF ou au MR.

¹⁵ F. PIRON, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 146-147.

¹⁶ Fait significatif : en janvier 2005, le CDH instituera un service de « médiateurs de la vie quotidienne », confié au député wallon Jean-Paul Procureur, ancien animateur de l'émission *Cartes sur table* à la RTBF, et à Fabienne Manandise, secrétaire nationale du parti aux familles, connue pour son combat en faveur des enfants malades. Il s'agit d'être à l'écoute des problèmes des gens, de les informer sur les solutions envisageables, de les conseiller et de les orienter dans leurs démarches.

Il n'empêche qu'en 2004, le concept d'humanisme démocratique demeure encore flou¹⁷. Il doit être précisé pour devenir réellement distinctif. Tel qu'il se présente à l'époque, il pourrait être endossé par la plupart des formations attachées à l'héritage intellectuel et spirituel de l'Europe.

Cantonné dans l'opposition à différents niveaux de pouvoir, le CDH ne peut plus se présenter comme le pivot de la vie politique francophone : il est devenu « un parti comme les autres », à ceci près qu'il est largement devancé par le PS, par le MR et parfois même par Écolo. Ce n'est plus à lui de choisir ses partenaires : il doit se faire désirer. L'image de « parti de pouvoir » s'écaille. Elle est reprise par le Parti socialiste, associé sans discontinuer aux coalitions qui gouvernent l'État et ses composantes depuis 1988.

Le CDH ne peut plus être considéré comme le « petit frère » du CD&V. Depuis 1997, les chrétiens démocrates flamands ne partagent plus le siège de la rue des Deux-Églises avec leurs homologues francophones. En novembre 2000, ils décident d'intégrer davantage le travail des groupes parlementaires et du centre d'études. Il s'ensuit que le CEPESS (Centre d'études politiques, économiques et sociales), jusqu'alors commun aux deux formations, se scinde de fait à l'automne 2001. Sur le plan des positions politiques, l'écart entre les deux partis – dont l'un abandonne le label chrétien, conservé par l'autre – se creuse. Face aux gouvernements Verhofstadt I et II, le CVP, devenu CD&V le 29 septembre 2001, opte en faveur d'une opposition intransigeante, alors que le PSC et le CDH à sa suite se montrent plus constructifs. Par l'abstention de ses députés, le 29 juin 2001, le PSC permet, on l'a signalé, l'adoption d'une cinquième phase de la réforme de l'État, âprement critiquée par le CVP. Par la suite, sur le dossier de l'octroi du droit de vote, pour les élections communales, aux résidents étrangers non européens, le CDH et le CD&V adoptent des attitudes diamétralement opposées. À l'approche des scrutins du 13 juin 2004, misant sur une radicalisation communautaire, le CD&V conclut un accord de cartel avec les nationalistes flamands de la N-VA. Il s'éloigne plus encore du CDH, où la Bruxelloise Joëlle Milquet et le constitutionnaliste Francis Delpérée ne cachent pas leurs vives réticences à s'engager dans de nouvelles réformes institutionnelles. Le renouvellement du personnel politique au sein des deux partis a pour effet que leurs dirigeants respectifs ne se connaissent guère, faute de se rencontrer régulièrement.

Bien que les résultats des élections fédérales du 18 mai 2003 s'avèrent décevants pour le CDH, ce dernier n'est plus un parti à la dérive. Ses effectifs ne diminuent plus, et même ils repartent à la hausse : alors qu'il comptait 19 650 affiliés en 2002, le parti orange annonce, deux ans plus tard, 22 412 membres, dont 2 634 nouveaux affiliés ou réaffiliés, parmi lesquels on compte 862 jeunes. Après le départ de la tendance Fournaux, il colmate ses brèches : non seulement il arrête l'hémorragie des cadres et des mandataires, mais il parvient à résorber une partie de la dissidence des Chrétiens démocrates francophones.

¹⁷ Pour C. De Bast, le concept d'humanisme démocratique « donne une nouvelle dimension au personnalisme chrétien », que J. Milquet entend moderniser. Cf. C. DE BAST, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 7 et 59. Le même auteur fait remarquer que le personnalisme est une doctrine difficile à « expliquer à une assemblée de militants » (p. 44) et que la base du CDH considère l'humanisme démocratique comme « un peu compliqué » (p. 59).

Même s'il s'agit d'une opération de longue haleine, le renouvellement du personnel politique de la formation démocrate humaniste commence. Atteints par la limite d'âge, les anciens ministres Albert Liénard (Hainaut) et Jean-Pierre Grafé (Liège) renoncent à la vie parlementaire. Le second nommé permet ainsi l'entrée à la Chambre de Melchior Wathelet Jr, en mai 2003. Après le scrutin régional du 13 juin 2004, le député wallon Jean-Pierre Detremmerie (circonscription de Tournai-Ath-Mouscron) s'efface au profit de Damien Yzerbyt. Dès 2002, la présidente du CDH a annoncé que la direction du parti entend bien « imposer des directives aux baronnies locales pour rajeunir les listes, les féminiser et les ouvrir à des personnalités d'origine étrangère »¹⁸. En ce domaine comme dans d'autres matières, la tendance à la centralisation du processus de décision est incontestable.

Qu'en est-il des faits, et non des intentions ? En mai 2003, le rajeunissement et la féminisation sont perceptibles si l'on s'en tient aux listes de candidats. Il y a encore beaucoup à faire en ce qui concerne les places éligibles et les élus. La liste sénatoriale du CDH compte un cinquième de candidats issus de l'immigration, mais aucun d'eux n'est en mesure de décrocher un siège. À la Chambre, dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, les démocrates humanistes alignent trois candidats issus du monde arabe, deux autres provenant de Turquie et deux autres encore originaires d'Afrique subsaharienne, mais aucun d'eux n'est élu. Toutefois, Bertin Mampaka, né au Congo, tire son épingle du jeu avec 3 338 voix de préférence. Les candidatures de la société civile sollicitées par le parti orange doivent toujours émaner du réseau institutionnel chrétien – l'UCL pour Francis Delpérée, la CSC pour Louis Smal – pour être en mesure de décrocher un siège.

Débarrassé d'une partie de son aile droite, qui constituait un pôle d'opposition interne, le CDH est beaucoup plus uni que le PSC cinq ans plus tôt. La présidente Milquet a réussi à asseoir son autorité et à conforter sa légitimité. Lorsque son parti est la victime de nouvelles tentatives de déstabilisation externes, ses troupes serrent les rangs.

À la veille des élections régionales du 13 juin 2004, le regard que les socialistes jettent sur le CDH a changé. Le PS reconnaît que le parti orange est en train de se transformer, certes plus au sommet qu'à la base. Il pourrait redevenir un allié potentiel dans une alternative à la coalition arc-en-ciel si ses résultats électoraux le permettent. Le jeu politique est donc plus ouvert.

Jusqu'ici, nous avons pointé une série de changements qui résultent de la mue du Centre démocrate humaniste. Il faut aussi relever des continuités entre le PSC et le CDH. Dans cette entreprise, on peut s'appuyer sur quelques études scientifiques.

Daniel-Louis Seiler a mis en lumière les caractéristiques des partis démocrates chrétiens dans certaines de ses publications¹⁹. Pour deux des cinq traits distinctifs identifiés par ses soins, le CDH ne fait plus, à proprement parler, partie de cette famille politique. On ne peut plus soutenir, en effet, qu'il procède essentiellement du versant ecclésial ou clérical du clivage Église – État, en portant un projet focalisé avant tout sur la promotion des intérêts et des valeurs d'une communauté de croyants.

¹⁸ *La Libre Belgique*, 23 octobre 2002.

¹⁹ On se réfère ici à la plus récente : D.-L. SEILER, *Clivages et familles politiques en Europe*, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2011, p. 163-185.

On ne peut prétendre non plus qu'il demeure un parti charnière, partenaire incontournable des socialistes ou des libéraux : la « dépoliarisation » que Seiler constate en Belgique, de 1999 à 2007, permet aux autres forces politiques de se passer du PSC, puis du CDH, pour gouverner ensemble. Pour les trois autres caractéristiques de la démocratie chrétienne signalées par le même auteur, il existe, par contre, une indéniable continuité entre le PSC et le CDH. Ces formations sont, en effet, sociologiquement catholiques, au sens où l'adhésion à l'Église et la pratique religieuse demeurent des indices prédictifs de nombreux votes émis en leur faveur. Elles sont aussi des partis « axiocratiques », voués à la défense de valeurs qui ont imprégné la civilisation chrétienne. On le constate encore sur des enjeux tels que l'avortement, l'euthanasie, les droits des couples homosexuels. Enfin, le CDH est, tout comme son prédécesseur, une formation interclassiste, qui entend se situer à l'extérieur du clivage socio-économique, en vue de délivrer un message centriste, situé entre le laisser-faire et l'interventionnisme étatique²⁰.

De son côté, Pascal Delwit estime que l'on n'assiste pas encore, dans le chef du CDH, à un véritable réaligement : « Bouger, rappelle-t-il, c'est changer de base ». Or, le clivage matérialistes – postmatérialistes auquel des démocrates humanistes voudraient se référer est sujet à caution ou à débat dans la communauté scientifique. Quand bien même il serait indiscutable, en quoi le CDH pourrait-il prétendre incarner le postmatérialisme mieux que d'autres forces politiques, dont Écolo ? Enfin, poursuit le politologue de l'ULB, le parti orange ne verserait-il pas du vieux vin dans de nouvelles outres ? Toujours est-il que deux idées majeures contenues dans le « Manifeste de l'humanisme démocratique », l'existence de l'être humain avant tout dans sa relation à l'autre et la place importante à réserver à la famille, sont « très proches du personnalisme des pères fondateurs du PSC »²¹.

Évoquant lui aussi les années 1999-2004, Jean-Benoît Pilet²² qualifie le CDH de « parti en redéfinition », caractérisé par « un équilibre permanent entre rupture et continuité ». Il relève les changements que nous avons signalés plus haut, en ajoutant d'autres indices de rénovation : ainsi, la modernisation de l'image du parti par une communication renouvelée et la redynamisation de sa vie interne par la tenue de nombreux débats, ateliers et congrès. Cependant, poursuit le politologue de l'ULB, le CDH de 2004 n'est pas à proprement parler un nouveau parti²³. Sur deux plans au moins, il est l'héritier du PSC. D'une part, il conserve une large part de la base militante et des mandataires locaux de l'ancienne formation sociale-chrétienne, au point que certains candidats de la province de Luxembourg font figurer la mention « ex-PSC » sur leurs affiches électorales. D'autre part, en termes programmatiques,

²⁰ Sur ce point, cf. également R. RÉMOND, *La politique est-elle intelligible ?*, Complexe, Bruxelles, 1999, p. 137.

²¹ P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 304-306 et 309.

²² J.-B. PILET, « Le Centre démocrate humaniste (CDH) », op. cit., p. 63-81.

²³ Même si J. Milquet, dans certains discours, présente le CDH comme un « nouveau parti », la création d'une formation politique nouvelle n'entre pas dans les intentions des fondateurs du CDH : dans leur esprit, il s'agit d'« élargir le chemin », c'est-à-dire de s'ouvrir à celles et ceux qui, sans nécessairement être chrétiens, peuvent partager le projet politique d'humanisme démocratique. Un tel projet politique n'est pas en rupture avec celui du PSC. Il en est une actualisation, compte tenu des enjeux du XXI^e siècle (communication d'un ancien collaborateur du CDH à l'auteur, janvier 2012).

sur les grands enjeux qui marquent la vie publique – comme les matières éthiques, le modèle socio-économique, les réformes institutionnelles – les signes de continuité l'emportent sur les marques de rupture.

Enfin, comme le PSC avant lui, le CDH entretient des contacts assez fréquents avec le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC) et avec des opérateurs catholiques du secteur non marchand, comme l'Association chrétienne des institutions sociales et de santé (ACIS). Des liens subsistent également avec la CSC, notamment grâce à des personnalités comme Josly Piette, secrétaire général de l'organisation syndicale, et Louis Smal, un des chefs de file des métallurgistes liégeois. Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner de voir, après les élections du 13 juin 2004, « les organisations sociales catholiques trouver une place notable et une oreille bienveillante dans les cabinets CDH »²⁴.

1.4. LES SCRUTINS DU 13 JUIN 2004

En ce jour se tiennent des élections européennes, régionales et communautaires. Le CDH y connaît un rebond d'importance variable selon les niveaux de pouvoir. Au Parlement européen, dans le collège francophone, il se classe en troisième position avec 368 753 voix, 15,15 % des suffrages valables et un siège. Par rapport au PSC de 1999, il regagne 60 841 voix (+ 1,84 %). Tête de liste, Joëlle Milquet est remplacée par son suppléant, Raymond Langendries. Dans le collège germanophone, le Christlich Soziale Partei (CSP)²⁵ conforte son *leadership* avec 15 722 voix (42,49 %), contre 13 456 (36,47 %) en 1999. Il y conserve son siège.

Toutes élections régionales confondues, le CDH réunit 402 426 suffrages, contre 359 660 lors du scrutin législatif de 2003. En Région wallonne, il obtient 347 348 voix (17,62 %), contre 325 229 (17,07 %) en 1999, soit 22 119 suffrages et 0,55 % du total en plus. Il garde ses quatorze sièges. En Région de Bruxelles-Capitale, il réalise sa meilleure performance depuis 1989. Il y recueille 55 078 voix (12,14 %), contre 33 815 (7,92 %) en 1999. Le gain net est de 21 263 suffrages (+ 4,22 %). Cette progression fait passer la représentation du parti de six à dix sièges.

Au Parlement de la Communauté française, les démocrates humanistes gagnent un siège (dix-sept, au lieu de seize), grâce à l'arrivée d'un Bruxellois supplémentaire. Le CSP demeure la première force politique au Parlement germanophone, mais il y effectue sa moins bonne performance depuis 1986 : 11 905 voix (32,8 %), contre 12 822 suffrages (34,8 %) en 1999, ce qui entraîne la perte d'un siège (huit, au lieu de neuf).

Prudents, les analystes constatent une inflexion de la tendance à la baisse qui caractérisait le PSC depuis 1981. La presse souligne la qualité du travail effectué par les candidats, le moral retrouvé des militants et les résultats encourageants enregistrés à Bruxelles. Elle estime que le CDH a obtenu, potentiellement, un droit d'entrée dans

²⁴ P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 309.

²⁵ Depuis la scission du PSC-CVP, le CSP est lié au PSC, puis au CDH, même s'il a ses propres structures et jouit d'une très large autonomie pour les matières relevant de la Communauté germanophone.

les coalitions à former. Elle ne cache pas, cependant, la difficulté de la tâche qui attend la présidente, mandatée par le bureau du CDH pour négocier avec les formateurs la constitution de nouveaux exécutifs en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté française : elle sera confrontée à un PS fort des victoires qu'il a remportées à ces trois niveaux de pouvoir.

Quelques changements interviennent au lendemain des scrutins. Ainsi, Francis Delpérée, élu au Parlement bruxellois et au Parlement de la Communauté française, devient sénateur communautaire aux côtés de Christian Brotcorne. À la rentrée de septembre, le député fédéral montois Gérard Gobert quitte Écolo, en renonçant à son mandat, pour devenir secrétaire national du CDH, en charge du non-marchand.

1.5. LES GOUVERNEMENTS WALLON, BRUXELLOIS ET FRANCOPHONE

En Wallonie et en Communauté française, où Elio Di Rupo joue le rôle de formateur, le PS gouvernera avec le CDH. En Région de Bruxelles-Capitale, où Charles Picqué (PS) mène les négociations, l'« Olivier » PS / CDH / Écolo s'associera aux trois cartels flamands VLD–Vivant, SP.A–Spirit et CD&V–N-VA. Par contre, le CSP est repoussé dans l'opposition en Communauté germanophone, où les socialistes et les libéraux s'associent avec le Partei Juropa unabhängig–Partei der deutschsprachigen Belgier (PJU–PDB).

L'allergie croissante des socialistes à l'égard du MR²⁶ n'explique pas, à elle seule, pourquoi le PS privilégie des alliances avec le CDH. Entre les deux formations, les convergences programmatiques sont réelles. Les relations personnelles entre E. Di Rupo et J. Milquet sont également excellentes. Dans l'agglomération bruxelloise, les élections communales d'octobre 2000 ont conduit à des rapprochements entre le PS et le PSC : des coalitions de type « Olivier » ont été constituées à Bruxelles-Ville, à Ixelles et à Jette. La propension à former une majorité du même type à la Région de Bruxelles-Capitale est d'autant plus forte que le MR a perdu une partie de son crédit en multipliant les changements de titulaires au poste de ministre-président²⁷. De plus, au sein du binôme PS-CDH, les rapports de force seront favorables aux socialistes, appelés à détenir une série de postes-clés : ceux de ministres-président(e)s dans les deux régions et les deux communautés, ainsi que les présidences de la plupart des assemblées (Parlements wallon et bruxellois, Assemblée de la Commission communautaire commune, Parlements des Communautés française et

²⁶ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. II. 1999-2004 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2108-2109, 2011, p. 75-76.

²⁷ Au cours de la législature 1999-2004, ont successivement occupé ce poste Jacques Simonet (15 juillet 1999-18 octobre 2000), François-Xavier de Donnea (18 octobre 2000-6 juin 2003), Daniel Ducarme (6 juin 2003-18 février 2004) et à nouveau Jacques Simonet (18 février 2004-19 juillet 2004).

germanophone)²⁸. Lors du congrès de participation du CDH, tenu à Louvain-la-Neuve le 14 juillet 2004, les trois accords gouvernementaux sont approuvés à l'unanimité, dans une atmosphère de fête.

C'est à J. Milquet qu'incombe la responsabilité de choisir les ministres de sa formation. Selon sa biographie²⁹, la présidente fixe un certain nombre de critères, avant de se mettre à la recherche de candidats en veillant aux équilibres interrégionaux³⁰. Elle ne tient aucun compte des appartenances éventuelles à d'anciennes « familles ». Malgré les démarches effectuées en faveur de la Démocratie chrétienne par François Martou (MOC) et Édouard Descampe (mutuelles chrétiennes), elle procède en toute indépendance, estimant que l'époque des *standen* est définitivement révolue. Pour marquer la rupture avec le « vieux PSC », elle ne fait pas monter en ligne des représentants de la génération précédemment associée à l'action gouvernementale, tels Michel Lebrun ou Jean-Jacques Viseur. Afin de briser l'image d'une formation « machiste et conservatrice, dominée par des notables », selon la formule de J.-J. Viseur, elle fait entrer en lice davantage de femmes pleinement engagées dans la vie professionnelle, au caractère bien trempé. Elle s'efforce surtout de concilier deux critères : d'une part, la nouveauté, pour accréditer la thèse d'une mue du parti et d'un rajeunissement de son personnel politique ; d'autre part, l'expérience dans l'exercice de responsabilités politiques, nécessaire pour cohabiter avec un Parti socialiste rompu à la pratique du pouvoir. Si les choix posés par la présidente rencontrent les vœux de la jeune génération, ils créent quelques frustrations chez des cadres intermédiaires et chez des mandataires aux ambitions déçues. On voit ainsi le député-bourgmestre d'Attert, Josy Arens, regretter que « les belles gueules, qui passent bien dans les médias, soient préférées aux gens d'expérience »³¹.

Dirigé successivement par Jean-Claude Van Cauwenberghe, Elio Di Rupo et Rudy Demotte, le gouvernement de la Région wallonne compte neuf ministres, dont trois du CDH. André Antoine (44 ans), bras droit de J. Milquet, ancien chef de groupe à la Communauté française et à la Région wallonne, devient vice-président, avec pour attributions le Logement, les Transports et le Développement territorial³². Juriste, proche de l'ancien syndicaliste Louis Smal et de l'ancien ministre Jean-Pierre Grafé, Marie-Dominique Simonet (45 ans) n'a jamais été parlementaire, ni conseillère provinciale ou communale. Elle a cependant acquis une solide expérience de gestion comme directrice du port autonome de Liège, un des plus importants d'Europe. Elle est investie de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, tout en exerçant la majorité de ses compétences à la Communauté française. Benoît Lutgen (35 ans) ne détient, lui non plus, aucun mandat électif. Il a été attaché au cabinet de son père Guy, ministre wallon PSC de l'Agriculture

²⁸ X. MABILLE, « Le Parti socialiste. Évolution 1978-2005 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1867-1868, 2005, p. 5.

²⁹ F. PIRON, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 131-137.

³⁰ Outre un Bruxellois, elle retiendra une personne par province, sauf pour la province de Namur (cf. C. DE BAST, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 95).

³¹ F. PIRON, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 136.

³² Des représentants de la jeune génération ou des nouveaux venus accèderont à des assemblées en supplantant des ministres : ainsi, André Antoine sera remplacé au Parlement wallon par Benoît Langendries et Catherine Fonck au Parlement fédéral par David Lavaux, bourgmestre d'Erquelinnes.

et de la Ruralité (1988-1999). Il travaille au PSC-CDH depuis 2001, d'abord comme organisateur de congrès et de forums, puis en qualité de secrétaire général. Il se voit attribuer les compétences de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. Il est épaulé par un collaborateur expérimenté : André-Marie Poncelet, ancien responsable du CEPES.

En Région de Bruxelles-Capitale, le gouvernement présidé par Charles Picqué est constitué de cinq ministres et de trois secrétaires d'État. Le ministre Benoît Cerexhe (43 ans) y est l'unique représentant du CDH. Proche de J. Milquet, qu'il a côtoyé à Woluwe-Saint-Pierre lorsqu'il était conseiller communal, ce député bruxellois élu en 1999 a conquis ses galons comme chef de groupe et vice-président de la commission des Finances au Parlement régional, mais aussi comme vice-président du parti. Il est chargé de l'Emploi, de l'Économie, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'incendie et de l'Aide médicale urgente. Il préside le collège de la Commission communautaire française, au sein duquel il gère la Fonction publique et la Santé. Comme membre de la Commission communautaire commune, il partage ces mêmes compétences avec deux néerlandophones.

Le gouvernement de la Communauté française, présidé par Marie Arena, puis par Rudy Demotte, compte six ministres, dont deux appartiennent au CDH. Marie-Dominique Simonet en est la vice-présidente. Elle est investie de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. Elle est secondée notamment par Philippe Charlier, ancien parlementaire carolorégien, par Jean Séquaris, un expert reconnu en matière d'enseignement, et par Michel Weber, directeur de cabinet pour la politique générale et les relations internationales. Catherine Fonck (35 ans), médecin néphrologue, élue députée fédérale en 2003, fait partie de la nouvelle génération soutenue par J. Milquet. Comme attributions, elle reçoit l'Enfance, l'Aide à la jeunesse et la Santé.

La moyenne d'âge des nouveaux ministres (40 ans) et la proportion de femmes en leur sein (40 %) sont inhabituelles dans les rangs du PSC-CDH. Dans tel ou tel cas, le déficit d'expérience politique est compensé par la qualité de l'entourage, choisi avec soin. Par ailleurs, J. Milquet suit de près l'activité des trois gouvernements : deux fois par semaine, selon la presse, elle rencontre les ministres de sa formation, afin de préparer les réunions des exécutifs. *Le Soir* rapporte les propos de deux anciennes excellences du parti orange : « J. Milquet veut resserrer les boulons. Elle veut être au courant de tout. »³³

Le programme des majorités auxquelles le CDH prend part s'articule autour de trois priorités³⁴. La première est la création d'activités, à promouvoir en Wallonie par un Contrat d'avenir renouvelé, et à Bruxelles par un Contrat pour l'économie et l'emploi. La deuxième est la valorisation du capital humain, à réaliser par un Contrat stratégique pour l'éducation et par des États généraux de la culture. La troisième est l'épanouissement humain par l'insertion sociale et l'amélioration des services aux personnes, à favoriser par la conclusion d'un Pacte associatif. Il est également prévu de

³³ *Le Soir*, 9 et 10 mars 2005.

³⁴ J. Milquet au *Soir*, 10 mars 2005.

promouvoir les synergies entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF) de Bruxelles, afin de « rendre la gouvernance plus cohérente ». On reviendra sur certaines de ces réalisations dans le deuxième chapitre du présent *Courrier hebdomadaire*.

2. SUR LA BRÈCHE (JUIN 2004-JUIN 2007)

Le deuxième chapitre de notre étude couvre les trois premières années des participations gouvernementales du CDH en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française, avec maintien du parti dans l'opposition à l'échelon fédéral. Il ne comporte pas moins de quatorze sections. Au lendemain des scrutins de juin 2004, la formation orange réorganise ses instances (section 1). Elle connaît manifestement un regain d'optimisme (section 2). Organisant de nombreux congrès, forums et assises, elle se présente comme un laboratoire d'idées et une force de proposition (section 3). Elle poursuit sa politique d'opposition constructive au niveau fédéral (section 4). Elle contribue à une modification dans le mode de fonctionnement des gouvernements des entités fédérées (section 5), exécutifs dont elle évalue l'action après deux années d'existence (section 6). Les principaux éléments de ce bilan sont présentés dans les sections 7 (régions wallonne et de Bruxelles-Capitale) et 8 (Communauté française). Au sein du CDH, la Démocratie chrétienne tente de se relancer comme club politique (section 9). En ce qui concerne les relations avec l'extérieur, on relève l'existence de polémiques avec Gérard Deprez et avec Didier Reynders (section 10). Soigneusement préparées (section 11), les élections provinciales et communales donnent des résultats favorables aux démocrates humanistes (section 12). À Bruxelles-Ville, l'éligibilité de certains des candidats du CDH soulève des controverses, tandis que dans la Région-Capitale, la croissance assez sensible du nombre d'élus d'origine étrangère et certaines de leurs pratiques en campagne électorale alimentent des débats internes et dans la presse (section 13). Dans les mois qui précèdent les élections fédérales du 10 juin 2007, la direction du parti précise sa position en matière institutionnelle : elle est opposée à la « grande réforme de l'État » ardemment souhaitée par les partis flamands (section 14).

2.1. LA RÉORGANISATION DES INSTANCES

La nomination de ministres et la constitution de cabinets ministériels entraînent des changements d'affectation au sein du CDH ³⁵. Le 30 août 2004, la direction du parti présente un nouvel organigramme : il s'agit de constituer un service politique efficace

³⁵ P. WYNANTS, « Du PSC au CDH. II. 1999-2004 », *op. cit.*, p. 67-69.

et cohérent sous la direction de J. Milquet. L'opération ne semble pas facilitée par le *turnover* assez important que connaît l'équipe présidentielle, en tout cas pour certains postes ³⁶.

J. Milquet est secondée par deux vice-présidents : André Antoine et Melchior Wathelet Jr. Ces derniers portent un titre plutôt honorifique, mais qui leur confère néanmoins une certaine visibilité. Le second nommé, également chef de groupe à la Chambre, se spécialise dans les questions budgétaires, financières, économiques et sociales. Il se prépare à exercer une charge ministérielle, au cas où sa formation réintégrerait le gouvernement fédéral ³⁷. Au secrétariat général, Éric Poncin, ancien responsable du département Animation, succède à Benoît Lutgen. Jean-Jacques Viseur conserve le secrétariat politique, tout en présidant le CEPESS. Celui-ci connaît des problèmes de direction : Philippe Donnay en prend la tête, mais il passe à la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) au bout de dix-huit mois. Son successeur, Christian Léonard, issu de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes, réintègre ce mouvement trois mois à peine après son entrée en fonction ³⁸. Le directeur suivant, Christophe Mincke, ne demeure en place que pendant un an. Il incombe à J.-J. Viseur de constituer une nouvelle équipe, placée sous la houlette de Laurent de Brier.

Coordonné par Maxime Prévot, le département Politique monte en puissance. Il est formé de conseillers du parti et des groupes parlementaires. Il collabore étroitement avec les chefs des cabinets ministériels. Il gère les dossiers politiques au quotidien, élabore la stratégie et prépare une série de documents pour les groupes parlementaires, le bureau du parti et la présidence. Le département Communication est dirigé par Alain Raviart, ancien journaliste de RTL-TVI, porte-parole du CDH ; manifestement, il gagne en efficacité. Le département Animation, formation et structures internes est confié à Jean-Paul Bastin. Le département Logistique, finances et personnel est placé sous la responsabilité de Vincent Jacques. Clément Crohain demeure en charge de la gestion financière, avant d'être remplacé par John Lewis.

La présidence des Jeunes CDH est exercée par Hamza Fassi-Fihri, un intellectuel d'origine marocaine, élu le 8 novembre 2003 à 58 % des voix. Dans ce choix, J. Milquet a vu « un signe fort d'ouverture du parti à toutes les sensibilités culturelles qui composent la société » ³⁹. Céline Fremault et Arlette Crapez président, respectivement, les Femmes et les Aînés du CDH. Vanessa Matz, échevine à Aywaille, succède à David Lavaux à la tête de l'Association des mandataires et des présidents locaux.

³⁶ F. PIRON, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 81-87, 90-95 et 104-105, évoque à plusieurs reprises les difficultés de certains collaborateurs à travailler sous la conduite de J. Milquet.

³⁷ *Le Soir*, 9 mars 2006 ; C. DE BAST, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 95.

³⁸ Son départ suscite des interrogations dans la presse : « Pourquoi ? Charge de travail trop lourde ? Insuffisance de ressources à sa disposition ? Incompatibilités d'humeur ? Difficulté de combiner travail à long terme et suivi de dossiers dans l'urgence ? Il y a un peu de tout cela. Du reste, ce départ n'est pas isolé. En peu de temps, le CEPESS a perdu trois autres chercheurs, qui ont trouvé ailleurs des postes mieux rémunérés ou plus stables » (cf. *La Libre Belgique*, 12 avril 2006).

³⁹ « Hamza Fassi-Fihri, nouveau président des Jeunes CDH. Communiqué de presse, 8 octobre 2003 », www.lecdh.be.

Plusieurs des responsables précités, tels Melchior Wathelet, Maxime Prévot, Hamza Fassi-Fihri, Céline Fremault et Vanessa Matz, font partie de la nouvelle génération dont J. Milquet soutient l'accès à des responsabilités politiques. Ils seront appelés par la suite à exercer des fonctions publiques à plus forte visibilité.

2.2. UN REGAIN D'OPTIMISME

Différents organes de presse procèdent au même constat : « Le CDH est vivant, proactif, convaincu en son for intérieur qu'il vit réellement un *trend* positif de long terme. » Dans le chef de ses militants, les mêmes journaux décèlent « une sorte d'ardeur au combat, d'envie d'en découdre, d'appétit de victoire »⁴⁰.

Dès 2005, en tout cas, le diagnostic des analystes est plutôt positif. Ainsi, pour Vincent de Coorebyter, directeur général du CRISP, « le CDH renouvelé peut paraître à nouveau convaincant et bénéficie d'un regain de visibilité grâce à ses ministres régionaux et communautaires »⁴¹. Estimant que le parti démocrate humaniste « a réussi sa cure d'opposition et retrouvé une crédibilité », Pierre Vercauteren, politologue aux FUCAM, ajoute : « Il a parachevé de manière décisive la transition de l'ex-PSC en CDH (...). Il dispose de marges de croissance sur pratiquement tous les autres partis. »⁴²

C'est ce que semble indiquer le baromètre politique de *La Libre Belgique*. En Wallonie, où ils avaient obtenu 17,6 % des voix le 13 juin 2004, les démocrates humanistes sont crédités de 18,5 % des intentions de vote en décembre 2004, 19,3 % en mars 2005, 19,6 % en juin de la même année, 19,3 % trois mois plus tard. En Région de Bruxelles-Capitale, par contre, après leur bon score de juin 2004 (12,1 %), ils voient leurs positions s'éroder légèrement : 11,8 % des intentions de vote en décembre 2004 et mars 2005, 11,6 % en juin 2005, puis 11,3 % à la fin du trimestre suivant. Autre indice de vitalité, le nombre de membres du CDH continue de se redresser : 25 125 en 2005, 26 305 en 2006, 28 270 en 2007. De 2008 à 2010, il se stabilisera autour de 26 000 affiliés. Selon les services du parti, le nombre d'affiliés en ordre de cotisation, plus réduit, évolue comme suit : 17 867 en 2004, 18 728 en 2005, 18 665 en 2006, 17 722 en 2007, 17 931 en 2008, 16 994 en 2009, 14 196 en 2010 et 12 088 en 2011.

Pour la première fois depuis 1999, la direction du parti ne cache pas sa satisfaction. À l'occasion du troisième anniversaire du changement de nom et de sigle, J. Milquet déclare : « Aujourd'hui, après avoir gagné les élections de 2004 et être entrés dans les majorités des entités fédérées avec une nouvelle équipe ministérielle jeune et efficace, nous ne pouvons qu'être heureux. Aujourd'hui, avec des sondages qui nous créditent de près de 20 %, soit 6 % de plus qu'il y a trois ans, avec un tiers de membres en plus en un an à Bruxelles, avec un taux de réussite quasiment le plus haut parmi les jeunes de 20 à 30 ans, nous ne pouvons qu'être sereins. Aujourd'hui, avec une unité et une convivialité inédites au sein du parti, un enthousiasme collectif contagieux, des équipes fortes et renouvelées (...), des militants auxquels on a enfin pu rendre de la

⁴⁰ *Le Soir*, 26-27 février 2005 ; *La Libre Belgique*, 18 mai 2005.

⁴¹ *La Libre Belgique*, 22 mars 2005.

⁴² *La Libre Belgique*, 18 mai 2005.

fierté, nous ne pouvons que sourire. » La présidente invite néanmoins ses troupes à « aller plus loin et plus haut », en réussissant « trois révolutions » : refuser le culte généralisé de l'individualisme, imposer une vision non matérialiste dans le champ politique et réconcilier l'identité et la pluralité, « en tournant le dos aux replis identitaires et à l'assimilation uniformisatrice »⁴³.

L'année suivante, la direction du CDH se félicite des résultats, jugés excellents, obtenus par les gouvernements auxquels le parti est associé. La formation orange accentue, dit-elle, son ouverture en accueillant de nouveaux membres de nationalités, de cultures et de religions différentes⁴⁴. À ces constats réconfortants, des cadres et des militants du parti, interrogés par la presse, apportent trois bémols : tout d'abord, l'élaboration d'une doctrine cohérente se fait attendre ; ensuite, le CDH manque parfois d'expertise en matière économique, en raison notamment d'une implantation insuffisante dans les milieux patronaux et syndicaux ; enfin, les alliances avec le PS, englué dans les « affaires », rejaillissent négativement sur l'image du parti, alors que ce dernier fait de l'« amélioration de la gouvernance » une de ses priorités⁴⁵.

De son côté, le quotidien *Le Soir* estime qu'en l'espace de quelques années, la formation orange a réussi à se repositionner au centre-gauche : « Elle est aux côtés des sans-papiers et des sans-emploi, favorable au droit de vote des non-Européens au niveau communal et hostile à la réforme fiscale. »⁴⁶

Le 12 septembre 2006, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle façade du siège de la rue des Deux-Églises, la présidente fait le point sur la rénovation du parti⁴⁷. Selon elle, l'opération est en bonne voie. Un nouveau projet politique, ancré au centre et basé sur l'humanisme démocratique, s'élabore. Une méthode de travail stimulante, fondée sur la proximité et le dialogue avec la société civile, a été adoptée. Le parti a été réorganisé, en vue de renforcer l'implication des mandataires locaux et la coordination des instances. Les équipes se sont renouvelées : élection de jeunes parlementaires, désignation de nouveaux ministres, changements à la tête des Jeunes, des Femmes et des Aînés, accession de nouveaux venus aux responsabilités dans les sections locales et les arrondissements, arrivée de secrétaires nationaux issus de divers horizons. La présidente conclut : « Si le CDH peut se réjouir d'avoir franchi des étapes, le renouveau se poursuit tous les jours. » Elle ne donne aucune indication sur l'état d'avancement de l'ouvrage à rédiger par le CEPESS et par des universitaires afin de préciser le contenu de l'humanisme démocratique, livre dont elle a annoncé la publication prochaine quelques mois plus tôt : sans doute le fruit n'est-il pas encore mûr.

⁴³ « Une belle histoire. Discours de Joëlle Milquet à l'occasion du troisième anniversaire du CDH, Namur, 18 mai 2005 », www.lecdh.be.

⁴⁴ « Quatre ans à visages humains. Discours de Joëlle Milquet, Namur, 17 mai 2006 », www.lecdh.be.

⁴⁵ *Le Soir*, 19 mai 2006.

⁴⁶ *Ibidem*.

⁴⁷ « Inauguration de la façade du CDH. Discours de Joëlle Milquet, Bruxelles, 12 septembre 2006 », www.lecdh.be.

2.3. UN LABORATOIRE D'IDÉES, UNE FORCE DE PROPOSITION

C'est ainsi que le CDH peut se présenter *ad extra*, en raison de l'énergie qu'il investit dans l'analyse des problèmes de société. Forums, congrès et assises se succèdent à un rythme plus soutenu que précédemment. Toutes ces journées de *brainstorming* sont préparées par des équipes spécialisées, qui produisent des documents de travail fouillés, comportant chacun des dizaines, voire des centaines de pages. Ces dossiers sont très utiles lorsqu'il s'agit d'élaborer un programme électoral. Accessibles sur le site Internet du parti peu après leur réalisation ⁴⁸, ils donnent une idée assez précise de l'ampleur du travail réalisé. Nous n'en proposerons ici qu'un aperçu sélectif, sans suivre un ordre chronologique strict.

Préalablement, il convient de prendre la mesure des activités mises en chantier et menées à bien. De la fin 2004 à juin 2007, le CDH ne tient pas moins de huit forums nationaux, treize congrès et trois assises, auxquels s'ajoutent deux colloques à retentissement médiatique. Certaines de ces manifestations s'adressent aux mandataires communaux ou provinciaux, à l'approche des scrutins qui les concernent, aux Femmes du CDH ou encore aux militants bruxellois. Deux autres publics spécifiques sont tout particulièrement visés : d'une part, les jeunes ; d'autre part, les « acteurs de la santé », c'est-à-dire les médecins, le personnel soignant, les représentants des organismes assureurs et les membres d'associations actives dans la défense des victimes de certaines pathologies. Les autres forums, congrès ou assises sont focalisés sur un thème et concernent davantage le grand public : quatre forums nationaux sont consacrés au commerce mondial, à l'emploi, aux conflits de la vie quotidienne et aux nuisances aériennes ; six congrès sont organisés respectivement sur le vieillissement, la pauvreté, les violences, la famille et l'école, le réchauffement climatique et la « politique autrement ». Il faut y ajouter deux assises sur le développement durable, un colloque sur l'évolution du fédéralisme belge et un autre sur le droit au logement. Comme ces manifestations se tiennent dans différentes villes, elles contribuent à la visibilité du CDH dans les provinces wallonnes et à Bruxelles.

Pointons à présent, dans la masse des documents disponibles, les traits qui distinguent le CDH du PSC et ceux qui l'en rapprochent. Ils sont perceptibles soit dans la démarche adoptée, soit dans les positions soutenues. Nous les illustrerons par quelques exemples.

Dans la réflexion que le CDH mène, en 2004-2005, sur la politique de la jeunesse, il n'innove guère, comparativement au passé, par la nature des propositions qu'il élabore. Ces dernières mettent l'accent sur le soutien à la parentalité (en d'autres termes, sur la politique familiale) et sur l'investissement dans le capital humain (autrement dit, sur la politique éducative). Si le vocabulaire s'est modernisé, on a là affaire à des « fondamentaux » que les sociaux-chrétiens d'hier n'auraient pas reniés. Comme le faisait jadis le PSC, le CDH lie également les propositions qu'il avance à la politique mise en œuvre par ses ministres.

⁴⁸ À cet égard, le CDH fait preuve d'une transparence qui n'est pas de mise dans toutes les formations politiques.

Par contre, le traitement du même dossier est novateur. Le processus est très participatif⁴⁹ : il ne se déroule pas *top down*, mais *bottom up*. Le point de départ de l'opération, à laquelle les Jeunes CDH sont étroitement associés, est la tenue d'Agoras Jeunes, lancées le 29 septembre 2004. L'initiative consiste à « se mettre à l'écoute des jeunes dans leur vie quotidienne, par des contacts noués sur le terrain, des visites, des rencontres avec des représentants du milieu associatif »⁵⁰. Il s'agit, en effet, d'inventorier puis d'évaluer les pratiques et projets existants, ensuite d'identifier les besoins non couverts, enfin de formuler des propositions, à traduire ultérieurement en décrets et en décisions gouvernementales. Par domaine, une synthèse provisoire est réalisée lors de onze forums thématiques, tenus en six mois. Le document final est adopté lors du forum national « Génération 6-18 ans », organisé à Louvain-la-Neuve, le 19 mars 2005⁵¹. Il est mis en valeur lors de l'université d'été « Génération Avenir », tenue le 29 août suivant. Dans ses conclusions, J. Milquet met en évidence le changement de mentalité qui, selon elle, s'opère au sein du parti : « C'en est fini de la politique de l'immédiateté. Fini de la peur de changer, de déplaire, de bousculer, de l'incapacité à anticiper ». Ce n'est pas un discours que l'on avait l'habitude d'entendre lors des assemblées du PSC.

La participation des citoyens est envisagée également, en certaines occasions, pour la mise en œuvre de politiques concrètes. Ainsi, en mars 2006, le CDH préconise que les majorités communales, à élire quelques mois plus tard, élaborent un plan stratégique de lutte contre les violences. Il leur suggère d'organiser, par quartier, des rencontres en vue de consulter non seulement les responsables de la prévention, mais aussi les habitants, pour « écouter leurs attentes, faire l'état des lieux des problèmes et des différentes formes d'incivilité »⁵². À partir de ces constats, les futures majorités locales établiraient un plan d'action, précisant la stratégie à développer, les engagements à tenir, la répartition des rôles à assumer et la méthode d'évaluation à appliquer. L'exécution de ce plan serait confiée à la fois aux autorités et aux citoyens. On est là, sans doute, dans le domaine du projet, mais la démarche suggérée est révélatrice de la méthode de travail préconisée, en certains domaines, depuis 1999.

Est-ce à dire que le CDH renonce en toutes circonstances à la manière « classique » de procéder, telle qu'elle était pratiquée par le PSC ? Nullement, bien au contraire. On retrouve ce mode opératoire, habituel aux « partis traditionnels », en différentes circonstances, comme lors des Assises du développement durable (avril-mai 2005) ou lors du congrès national « La vie commence aussi après 55 ans », tenu le 4 juin 2005. Le processus se découpe en quatre séquences : élaboration par le CEPESS ou par d'autres experts d'un épais dossier, fondé sur des travaux scientifiques et comportant une analyse de la situation, des statistiques et des projets de résolutions ; examen de ce dossier dans les arrondissements, où il est soumis à débats et à amendements ; rédaction d'un document final ; discussion et adoption de ce texte en assemblée.

⁴⁹ En fin de compte, il s'apparente à la « méthode » de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) : « Voir, juger, agir. »

⁵⁰ « Lancement des Agoras Jeunes. Communiqué du 29 septembre 2004 ». Sauf indication contraire, les documents auxquels on se réfère, dans cette section, ont été consultés sur www.lecdh.be.

⁵¹ « Forum national Génération 6-18 ans. Quels projets pour l'éducation ? Interventions de Joëlle Milquet et de Catherine Fonck, Louvain-la-Neuve, 19 mars 2005 ».

⁵² « Forum du CDH, Mons, 11 mars 2006. Les violences, une fatalité ? Résumé et base de l'intervention de Joëlle Milquet ».

Entre le CDH et le PSC, il n'y a pas seulement des différences dans le mode d'approche des questions de société. Il arrive aussi que le discours démocrate humaniste soit plus net, plus radical. C'est le cas lors du congrès sur la pauvreté de novembre 2005. Selon Martine Vandemeulebroucke, l'allocution de clôture de la présidente a « presque des accents marxistes »⁵³. On y trouve, en effet, une condamnation sévère de l'« ère du capitalisme triomphant » et du « modèle ultra libéral de société ». La « vision anglo-saxonne, fondée sur le primat d'une liberté absolue d'entreprendre, au service de l'enrichissement sans bornes des détenteurs du capital » est brocardée, tout comme l'« idéologie de l'État minimal ». On relève aussi un appel à l'« indignation », au « devoir de révolte » et à l'« entrée en résistance intelligente face au modèle de société ultra capitaliste »⁵⁴. On n'a guère entendu de tels propos dans la bouche des prédécesseurs de J. Milquet.

Il est un autre domaine où le CDH s'engage plus avant que le PSC, probablement sous l'influence de sa composante bruxelloise : l'interculturalité, qu'il s'agit de promouvoir résolument. C'est là une dimension transversale, que l'on retrouve dans une série de dossiers traités par le parti. Celui-ci s'inquiète du sentiment d'exclusion ressenti par des populations d'origine étrangère, générateur d'une propension au repli sur soi, voire au communautarisme. Le CDH plaide, à différentes reprises, en faveur de mesures fortes, qui s'attaqueraient aux problèmes des jeunes issus de l'immigration et favoriseraient leur insertion socio-professionnelle. Il demande notamment une lutte énergique contre les discriminations à l'emploi.

Le CDH perpétue la tradition du Parti social-chrétien de congrès et de forums consacrés aux questions socio-économiques. En cette matière, il conserve la rigueur qu'avait le PSC : les débats reposent sur des dossiers solidement étayés. La note de base du forum « Un Pacte pour l'emploi »⁵⁵ (Liège, 20 janvier 2007), à laquelle Benoît Drèze a largement contribué, en est sans doute le meilleur exemple : elle compte 103 pages et balaie toutes les pistes envisageables, tant pour stimuler la création d'emplois que pour lever les obstacles à l'embauche. Sur ce terrain, il est, cependant, un point sur lequel le CDH se différencie du PSC d'avant 1999, peut-être parce que son statut de force d'opposition favorise la hardiesse : l'audace de certaines propositions. C'est le cas du « remède de cheval préconisé contre les pièges à l'emploi », d'ailleurs perçu comme tel par la presse⁵⁶.

Bref, sur la plupart des thèmes abordés lors des congrès, il n'y a pas rupture nette, mais plutôt continuité entre le PSC et le CDH. On relève, cependant, trois inflexions significatives. Tout d'abord, le vocabulaire change : il est non seulement plus moderne, mais aussi plus volontariste et plus incisif. Ensuite, la démarche participative, dont le point de départ est l'identification des attentes des citoyens dans leur vie quotidienne, est davantage pratiquée, sans pour autant devenir exclusive. Enfin, en particulier sur certaines questions économiques et sociales, les positions adoptées sont plus nettes et plus fermes : même si le clivage correspondant

⁵³ *Le Soir*, 28 novembre 2005.

⁵⁴ « Lutter efficacement contre la pauvreté. Discours de Joëlle Milquet, Louvain-la-Neuve, 26 novembre 2005 ».

⁵⁵ « Un Pacte pour l'emploi. Liège, 20 janvier 2007 ».

⁵⁶ *La Libre Belgique*, 19 janvier 2007. Le CDH propose de garantir, au demandeur d'emploi qui accepte un travail, un revenu net supérieur d'au moins 20 % au montant de ses anciennes allocations.

(possédants-travailleurs) ne fait pas partie des références chères à la direction du parti, le programme construit par étapes n'est pas celui d'un « centre mou ». De toute évidence, il est de centre-gauche.

2.4. À L'ÉCHELON FÉDÉRAL : POURSUITE DE L'« OPPOSITION CONSTRUCTIVE »

L'attitude du CDH à l'égard du gouvernement Verhofstadt II est très clairement résumée par Melchior Wathelet, chef de groupe à la Chambre, dans une interview dont un extrait mérite d'être cité⁵⁷. Invité à décrire le rôle d'un parti d'opposition, l'intéressé déclare :

« Le premier rôle consiste à s'opposer. Le parti d'opposition doit mettre en évidence les lacunes du travail du gouvernement et rappeler ce dernier à l'ordre quand il n'atteint pas ses objectifs. En deuxième lieu, l'opposition doit jouer un rôle constructif. Comme nous ne faisons pas partie du gouvernement, nous sommes à même de jauger les dossiers avec un certain recul, ce qui nous permet parfois de formuler de bonnes propositions. L'opposition doit alimenter le débat, d'une part en présentant des amendements aux textes existants, d'autre part en déposant elle-même des propositions de loi. Ainsi, le CDH a mis sur la table des propositions sur les fins de carrière et sur le développement des PME. Dans le passé, certaines de nos propositions ont été adoptées, comme celle sur la médiation (...). Mais nous sommes minoritaires, à la Chambre et au Sénat, et nous devons donc accepter de ne pas voir toutes nos propositions adoptées (...). Je ne me suis jamais obligé à rejeter un projet ou une proposition pour le principe. Je ne me suis jamais opposé à un texte qu'en raison de son contenu. Je ne m'exprime jamais contre une initiative du seul fait de mon appartenance à l'opposition. La meilleure preuve en est notre manière de voter : nous ne rejetons pas systématiquement des projets ou des propositions de loi, même si nous pressons le bouton rouge lorsqu'il s'agit du gouvernement dans son ensemble. »

Dans une autre interview⁵⁸, M. Wathelet donne quelques exemples de « propositions alternatives » déposées par son parti, en matière de fiscalité, d'emploi et de justice. Il ajoute : « Si le gouvernement fédéral se ressaisit et donne des perspectives aux gens, nous le soutiendrons. » Dans la pratique, le CDH ne va pas aussi loin, mais il fait preuve d'un certain *fair-play*. Une intervention du même M. Wathelet à la Chambre, consécutive à une déclaration de politique générale de Guy Verhofstadt, est révélatrice à cet égard. Outre un certain nombre de critiques, parfois sévères, on y lit : « Nous soulignons positivement certaines mesures du gouvernement relatives à la carrière professionnelle (...). Nous souscrivons aux diminutions de charges qui pèsent sur le travail (...). Il est positif de constater que la sécurité sociale voit son financement garanti par des ressources qui ne sont pas liées au travail (...). Monsieur le Premier ministre, certaines des mesures que vous êtes venu nous présenter hier demandaient un certain courage. Vous l'avez eu. »⁵⁹

⁵⁷ Interview au magazine *La Chambre.be*, mai 2006, p. 4-5.

⁵⁸ *Le Soir*, 13 janvier 2005.

⁵⁹ « Intervention de Melchior Wathelet, président du groupe CDH, suite à la déclaration de politique générale du Premier ministre, 11 octobre 2005 », www.lecdh.be.

Si telle est l'attitude des parlementaires, est-ce également celle de la direction du parti ? Avec des nuances, on peut répondre par l'affirmative. Sur les dossiers communautaires, le CDH joue la carte de la solidarité entre les partis francophones, que ceux-ci soient dans la majorité ou dans l'opposition⁶⁰. En matière socio-économique, la présidente des démocrates humanistes, qui est aussi députée fédérale, ne critique pas systématiquement toutes les décisions du gouvernement Verhofstadt II. C'est pourquoi elle déclare : « Je ne dis pas que le gouvernement fédéral ne fait rien. Par exemple, le renforcement des congés parentaux, je m'en réjouis. Et nous nous sommes abstenus au Parlement sur la loi santé⁶¹, car l'objectif de réduction du dépassement budgétaire en matière de médicaments est sain, même si on ne va pas assez loin. »⁶² Elle ajoute, l'année suivante : « Si nous pouvons être fermes pour condamner les excès, les absences, les lenteurs ou les mauvaises décisions du gouvernement fédéral, nous avons toujours été de ceux qui ont lancé des appels à un travail collectif au-delà du clivage majorité-opposition. Ainsi, nous avons parfois voté avec la majorité, lorsqu'il s'est agi d'augmenter les indemnités pour les enfants malades, de la réduction du précompte professionnel pour les chercheurs ou encore de la réforme fiscale des entreprises. »⁶³

La position adoptée par le CDH sur le Pacte de solidarité entre les générations⁶⁴ est conforme à sa manière habituelle de procéder. Lorsque le gouvernement violet (VLD / MR / PS / SP.A–Spirit) peine à s'accorder avec les partenaires sociaux, les démocrates humanistes prennent les devants en faisant connaître leurs propositions, y compris au Premier ministre. Quand la majorité élabore seule un tel Pacte, ils expriment leurs critiques, mais ils se rallient à « deux propositions constructives » : l'instauration d'une collaboration entre l'État fédéral et les entités fédérées pour l'activation des jeunes demandeurs d'emploi au sortir des études, ainsi que la mise en œuvre d'un programme national en faveur de la recherche et de l'innovation⁶⁵. Jusqu'à la fin de la législature, ils ne se départiront pas de cette attitude.

2.5. LE FONCTIONNEMENT DES EXÉCUTIFS DANS LES ENTITÉS FÉDÉRÉES

Le PS et le CDH ont convenu de renforcer les collaborations entre les régions wallonne et bruxelloise et la Communauté française. C'est pourquoi des ministres sont actifs dans deux gouvernements, à l'instar de M.-D. Simonet, en charge des Relations internationales au sein des exécutifs wallon et francophone. Par ailleurs, le gouvernement wallon, la COCOF et l'exécutif de la Communauté tiennent assez régulièrement des réunions communes, en vue de développer les synergies entre francophones.

⁶⁰ Interview de Joëlle Milquet à *La Libre Belgique*, 24 janvier 2005.

⁶¹ Il s'agit vraisemblablement de la loi-programme du 31 décembre 2004, section 2.

⁶² *Le Soir*, 16-17 avril 2005.

⁶³ « Inauguration de la façade du CDH. Discours de Joëlle Milquet, Bruxelles, 12 septembre 2006 », *op. cit.*

⁶⁴ T. MOULAERT, « Le Pacte de solidarité entre les générations », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1906-1907, 2006.

⁶⁵ *La Libre Belgique*, 15 janvier 2006.

L'harmonie règne-t-elle pour autant entre les partenaires ? Est-elle aussi de mise entre les ministres CDH et la rue des Deux-Églises, où leur activité est suivie de près ? À ces questions, on va le voir, il est impossible de donner des réponses unilatérales. La relation personnelle de confiance entre E. Di Rupo et J. Milquet perdure manifestement. La collaboration entre socialistes et démocrates humanistes est plutôt harmonieuse de juillet 2004 à septembre 2005, avant de devenir plus difficile ensuite, ainsi qu'on le verra. Enfin, il y a, généralement, unité de vues entre la direction du CDH et les ministres de ce parti. Toutefois, des tensions peuvent survenir à ces deux derniers niveaux, ainsi que le montre le dossier dit « des munitions belges pour la Tanzanie »⁶⁶. On ne donnera pas à cet épisode une importance disproportionnée, mais il illustre un risque de dysfonctionnement auquel la majorité est exposée, si elle ne prend pas des dispositions préventives pour y faire face.

La question de fond qui se pose alors aux responsables politiques wallons est la suivante : faut-il accorder ou non à la société liégeoise New Lachaussée, contrôlée par le groupe George Forrest International SA et spécialisée dans la fabrication de machines-outils, une licence pour l'exportation d'une ligne de production de munitions destinées – officiellement – aux forces de l'ordre et à l'armée tanzaniennes ? La question se complique quand on sait que la Tanzanie est voisine de pays troublés, dans la région des Grands Lacs, et que cet État joue un rôle de plaque tournante dans le commerce illégal d'armes légères. Dès 2003, ces données sont connues. Cependant, le contrat se monte à douze millions d'euros et New Lachaussée vivote, après une restructuration drastique.

Chargé des Relations internationales avant le retour du CDH au pouvoir, Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS) a refusé la licence demandée, le 12 février 2004. Quelques mois plus tard, la Liégeoise Marie-Dominique Simonet (CDH) hérite de la compétence en question et du dossier New Lachaussée. Selon la presse, elle fait l'objet de sollicitations visant à modifier la décision de son prédécesseur. Ces « interventions » émaneraient de personnalités influentes de la Cité Ardente qui, en l'occurrence, ne suivraient pas exactement la ligne de leurs partis respectifs : Jean-Claude Marcourt (PS), ministre wallon de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, ainsi que Louis Smal (CDH), député wallon, président de la commission régionale d'octroi des licences d'exportation d'armes et ancien chef de file de la Fédération liégeoise des Métallurgistes CSC. Le cabinet Simonet envoie le dossier à l'instruction à la commission régionale des Relations internationales. Une première fois, pour des raisons éthiques, J. Milquet fait part de son opposition à la délivrance de la licence sollicitée par New Lachaussée.

Sensible aux intérêts économiques et sociaux de la région liégeoise, M.-D. Simonet ne baisse pas pavillon pour autant. Elle demande l'avis du GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité). Ce dernier confirme les nettes réserves qu'il avait communiquées à J.-C. Van Cauwenberghe en son temps. Pour la deuxième fois, J. Milquet tente de bloquer le dossier.

⁶⁶ J.-C. WILLAME, « Munitions belges pour la Tanzanie : la gouvernance wallonne bien mal chaussée », *La Revue Nouvelle*, tome 60, n° 8, 2005, p. 2-8 ; M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 2005 », *Res Publica*, tome 48, 2006, p. 175 ; *Le Soir*, 9-11 mars et 28 juillet 2005 ; *La Libre Belgique*, 24 février, 11 et 17 mars, 27 juillet 2005.

En décembre 2004, le cabinet Simonet reçoit un avis positif de la commission régionale des Relations internationales. Avertie, J. Milquet se fait confirmer les réserves du GRIP. Elle réunit des membres du cabinet Simonet et des experts des questions africaines. La position négative de la direction du CDH est maintenue. Elle est réitérée le 23 décembre 2004, à l'issue d'une réunion entre J. Milquet et les ministres Antoine, Lutgen et Simonet.

Toutefois, M.-D. Simonet n'abdique pas. Sous conditions, elle obtient un avis, favorable à l'octroi de la licence, de la part d'Éric David, professeur de droit international à l'ULB, alors que le GRIP réaffirme ses réserves. Le 6 janvier 2005, elle tente à plusieurs reprises de joindre J. Milquet, en vacances à l'étranger, pour lui annoncer qu'elle s'apprête à délivrer la licence d'exportation à New Lachaussée. La présidente du CDH n'apprend la nouvelle qu'après coup, par un message laissé sur son téléphone portable. Selon J.-C. Willame, elle ne cache pas alors sa fureur.

La suite des événements est prévisible. M.-D. Simonet est soumise au feu croisé d'Écolo, de certains socialistes, de partis flamands, du ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht (VLD), et d'autres personnalités encore, et ce pour une décision prise contre le gré de la direction de son parti. Mise en difficulté, elle est dessaisie du dossier, géré collectivement par le gouvernement wallon. La licence d'exportation est suspendue pour trois mois, le 24 mars 2005, avant d'être annulée douze semaines plus tard : elle est jugée incompatible avec les engagements internationaux de la Belgique et préjudiciable à l'image de la Wallonie. M.-D. Simonet subit un second camouflet : elle perd sa compétence en matière de licences d'exportation d'armes au profit de son collègue J.-C. Van Cauwenberghe⁶⁷. En raison des polémiques qu'il suscite, l'incident interpelle les directions du CDH et du PS.

Il convient de prévenir de telles difficultés. L'accession d'Elio Di Rupo, président du PS depuis 1999, à la fonction de ministre-président de la Région wallonne, le 6 octobre 2005, permet de résoudre le problème, d'autant qu'il faut éviter une asymétrie entre les partenaires de la coalition. Le mode de fonctionnement adopté depuis ce moment est décrit par J. Milquet en ces termes : « Notre méthode est de travailler en partenariat entre Communauté française et Région wallonne. Les présidents de parti [PS et CDH], les ministres-présidents [PS] et les vice-présidents [CDH] se voient tous les quinze jours sur les gros dossiers. On en parle en toute clarté. Mais je ne suis pas ministre. » Titillée par un journaliste qui lui prête un rôle de « belle-mère », elle réplique : « Je suis très impliquée comme impulseur, en équipe. »⁶⁸ Autrement dit, elle exerce un contrôle accru sur l'activité de « ses » ministres.

Le partenariat du CDH avec le PS n'est pas toujours aisé, surtout après la mise au jour de nouvelles « affaires » touchant les socialistes à Charleroi (cf. *infra*). Des tensions sont perceptibles entre les deux partis à l'approche des élections communales de 2006, puis avant le scrutin fédéral de 2007. Ministre de tutelle du secteur, A. Antoine indispose certains socialistes par les mesures qu'il est amené à prendre pour assainir la

⁶⁷ En compensation, New Lachaussée reçoit une aide d'un million d'euros, ainsi qu'un prêt (4,2 millions d'euros).

⁶⁸ *La Libre Belgique*, 10-11 juin 2006.

gestion de sociétés de logement contrôlées par le PS. Les réticences des démocrates humanistes à épouser l'ardoise du Grand Prix de Formule 1 de Francorchamps mécontente la mouvance des frères José et Jean-Marie Happart.

Par la suite, les régionalistes du PS ne goûtent guère les plaidoyers de J. Milquet en faveur « d'un seul pilotage pour l'espace culturel, linguistique, institutionnel et économique de la Wallonie et de Bruxelles »⁶⁹ : ce positionnement peut, en effet, s'interpréter comme un appel à amener la Communauté française à exercer ou à co-exercer les compétences de la Région wallonne, conformément à l'option « communautariste » longtemps défendue par le PSC. À Charleroi et à Liège surtout, des ténors socialistes sont exaspérés par les « sorties médiatiques » de la présidente du CDH sur « le coup d'accélérateur à donner pour révolutionner la gouvernance publique wallonne »⁷⁰.

Forçant le trait, un journaliste du *Soir*⁷¹ écrit : « Le gouvernement wallon a, malgré lui, subi une série de ressacs qui ont plombé l'atmosphère générale. Même si, en façade, les sourires restent *Ultra Brite*⁷², ce sont plutôt *les Idées noires* de Franquin qui ont la cote. » En réalité, malgré d'indéniables turbulences, l'axe PS-CDH tient bon, sans doute parce que les directions des deux partis veillent au grain. Il n'en faudra pas plus, on le verra, pour que le Mouvement réformateur stigmatise un CDH « scotché au PS ».

2.6. DEUX ANNÉES AU POUVOIR : LE BILAN DE 2006

En juillet 2006, deux ans après son retour au pouvoir en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française, le CDH dresse un bilan de ses trois participations gouvernementales⁷³. Il pointe les nombreuses réalisations des coalitions auxquelles il participe en les regroupant en six rubriques. Nous en donnerons une vue d'ensemble, avant de revenir, de manière moins superficielle, sur les politiques que les démocrates humanistes jugent les plus significatives.

En matière socio-économique, le CDH se réjouit du lancement du Plan Marshall pour la Wallonie, de l'adoption du décret Relance économique et simplification administrative (RESA)⁷⁴ et de la mise en œuvre du Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles. Il souligne le rôle joué par A. Antoine dans la réforme du logement social⁷⁵ et le soutien apporté par B. Lutgen à l'agriculture en crise. Il signale

⁶⁹ *Le Soir*, 7 mars 2006.

⁷⁰ *Le Soir*, 3-4-5 juin 2006 ; *La Libre Belgique*, 10-11 juin 2006.

⁷¹ Hugues Danze (*Le Soir*, 5 janvier 2007).

⁷² Allusion à un produit de la marque Colgate-Palmolive, qui est à la fois dentifrice et blanchisseur de dents.

⁷³ « Deux ans plus tard... Bilan de la marque CDH au sein des exécutifs régionaux et communautaires, 17 juillet 2006 », www.lecdh.be.

⁷⁴ Lancé quelques mois après le début de la législature, ce plan modifie en profondeur les principes d'affectation du territoire. Il porte largement la marque du CDH.

⁷⁵ Même si le CDH ne s'étend pas sur ce thème, on peut ajouter qu'A. Antoine est confronté aussi au débat difficile sur le service minimum en cas de grève au sein de la Société régionale du transport, notamment aux TEC. Il plaide en faveur du sens des responsabilités chez les travailleurs et de la fiabilité des services publics.

d'autres réalisations gouvernementales : le Plan de prévention et de gestion des déchets 2006-2010, le recours plus intensif à l'énergie verte et aux éoliennes, la révision des droits de succession et de donation, l'accélération des travaux menés pour l'insonorisation des maisons proches des aéroports régionaux et pour les grands projets d'infrastructures ferroviaires, le gonflement des budgets consacrés à la recherche, la conclusion du contrat de gestion de l'ORBEM et, à Bruxelles, l'adoption d'une ordonnance unique relative aux aides à l'expansion économique.

Dans les secteurs de l'éducation et de l'aide à la jeunesse, le parti orange se félicite de la conclusion du Contrat pour l'école et de l'amélioration de l'encadrement qui en résulte dans l'enseignement fondamental. Il relève d'autres mesures encore : la suppression prochaine des droits d'inscription complémentaires dans les Hautes Écoles et le refinancement de ces dernières, l'octroi de 6 000 bourses d'études supplémentaires, l'aménagement du *numerus clausus* dans les facultés de médecine, l'adoption du Plan d'aide à la jeunesse, la création de 8 000 places d'accueil pour la petite enfance et le lancement d'un projet de partenariat public-privé pour les bâtiments scolaires.

Selon les démocrates humanistes, la rationalisation des outils publics est en bonne voie : il y a diminution du nombre de ministres, mais aussi réduction de moitié du nombre d'intercommunales et suppression de 58 % de postes d'administrateur au sein de celles-ci.

Les pratiques politiques changent et la gestion publique se professionnalise, poursuit le CDH. Ce résultat est obtenu grâce à la « réforme de la démocratie locale », aux nouvelles règles sur le contrôle des pouvoirs locaux, aux changements introduits dans la gestion des intercommunales et à la nouvelle gouvernance instaurée dans le logement social.

Des synergies ont été établies entre les entités fédérées. Le CDH épingle à cet égard la nomination de ministres « à double casquette »⁷⁶, la fusion des services des relations extérieures de la Région wallonne et de la Communauté française, l'accroissement du nombre de politiques croisées menées par des acteurs régionaux et communautaires et la tenue de « gouvernements conjoints »⁷⁷.

Enfin, les démocrates humanistes mettent en évidence le soutien apporté au secteur associatif et au non marchand : ils pointent plus particulièrement la préparation d'un Pacte associatif, entreprise à leur demande, et la revalorisation des « métiers du cœur », grâce à la conclusion des accords du non-marchand.

Bref, à l'issue des deux premières années considérées, les démocrates humanistes estiment avoir réalisé 75 % de leur programme électoral. Désireux de s'affirmer face à leurs partenaires, ils ajoutent : « La marque orange est manifeste et palpable dans les actes concrets posés par nos ministres. »

⁷⁶ Siégeant à la fois dans un gouvernement régional et dans le gouvernement de la Communauté française.

⁷⁷ C'est-à-dire la tenue de réunions communes à des ministres régionaux et communautaires.

2.7. DANS LES RÉGIONS : PRIORITÉ AU REDÉPLOIEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Voyons de plus près deux réalisations auxquelles le CDH est associé : le Plan Marshall pour la Wallonie et le Contrat pour l'économie et l'emploi de Bruxelles.

2.7.1. Le Plan Marshall pour la Wallonie

Le premier programme politique spécifiquement focalisé sur le redressement économique de la Wallonie figure dans la déclaration de politique régionale complémentaire du 4 novembre 1997. Il s'inspire des propositions émises par Philippe Maystadt, auteur d'un plan de convergence pour le Sud du pays⁷⁸. En 1999, la majorité arc-en-ciel (PS / Fédération PRL FDF MCC / Écolo) définit ses priorités dans un Contrat d'avenir pour la Wallonie, adopté par le Parlement régional le 5 février 2000 et actualisé en mars 2002.

Après les élections du 13 juin 2004, la nouvelle majorité PS-CDH opte pour la mise en œuvre, durant les années 2005-2015, d'un Contrat d'avenir renouvelé, compte tenu des succès et des échecs enregistrés au cours de la législature antérieure. Ce document serait plus ciblé que le précédent et mettrait davantage l'accent sur la transversalité des politiques à mener. Il est adopté par le gouvernement wallon en janvier 2005. Il est prolongé par quatre plans stratégiques transversaux : création d'activités et d'emplois, renforcement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire, cohésion sociale et développement territorial équilibré.

Le débat sur le retard économique wallon est relancé dans les médias au printemps 2005. Les partis francophones s'attendent à ce que, lors de la formation du gouvernement fédéral de 2007, les négociateurs flamands demandent des transferts massifs de compétences et un accroissement de l'autonomie fiscale pour les régions. En prévision de cette échéance, il importe d'accélérer le redressement de l'économie wallonne. Dès le 17 avril 2005, J. Milquet déclare à la presse : « Que l'on ne se contente pas du Contrat d'avenir renouvelé. Il faut aller plus loin : emploi des jeunes, accompagnement efficace des chômeurs, etc. »⁷⁹

Selon ses biographes⁸⁰ et selon ses propres affirmations⁸¹, la présidente du CDH, estimant que le gouvernement wallon devrait passer à la vitesse supérieure, s'en ouvre à Elio Di Rupo, président du PS. Ensemble, les deux chefs de file conviennent de lancer un programme ambitieux de redressement, qu'E. Di Rupo dénommera « Plan Marshall » dans une interview⁸². Les deux partis tiennent des réunions séparées sur le sujet, au cours desquelles émergent notamment le projet de créer des pôles de

⁷⁸ P. MAYSTADT, *Un plan de convergence pour la Wallonie*, PSC, Bruxelles, 1997, et *Wallonie 2010*, Luc Pire, Bruxelles, 1998.

⁷⁹ *Le Soir*, 17 avril 2005.

⁸⁰ « Joëlle Milquet : une présidence à visage humain », *op. cit.*, p. 55.

⁸¹ *Le Soir*, 18-19 juin 2005 ; *La Libre Belgique*, 31 août 2011.

⁸² *L'Écho*, 11-12 juin 2005.

développement et l'idée de concentrer les moyens de fonds d'impulsion sur quelques grandes priorités⁸³.

Les perspectives convergentes des deux formations de la majorité sont résumées par J. Milquet en ces termes⁸⁴ :

« L'action du gouvernement wallon, c'était un peu le catalogue de La Redoute : peu de structurel (...). Après la déclaration de politique régionale de juillet 2004, après le plan stratégique transversal d'il y a un mois, on arrive au cœur des choix, comme dans un entonnoir : il est temps d'isoler la priorité des priorités socio-économiques et de se concentrer là-dessus avec une énergie jamais atteinte, tous ensemble (...). Resserrons les objectifs de notre politique économique et sociale ; imposons-nous un calendrier d'exécution précis ; prévoyons des budgets pluriannuels pour chacune des opérations envisagées. On travaillera sur quatre à cinq axes : la gouvernance publique (réduire le nombre d'intermédiaires, l'éparpillement), la création d'entreprises et le marché du travail, les pôles d'excellence, la recherche et l'innovation. Ce sera la feuille de route des quatre prochaines années. Tout cela avec un pilotage permanent. La philosophie est de casser les conservatismes, de surmonter nos clivages politiques et entre portefeuilles ministériels, pour travailler ensemble sur des masses critiques importantes, afin d'avoir un impact maximum. »

Il y aurait aussi « changement radical de méthode », poursuit E. Di Rupo : « Évaluation périodique des réalisations, pilotage continu, tenue de réunions du gouvernement wallon spécialement dédiées au Plan Marshall, constitution d'une *task force* administrative, dirigée par un délégué spécial, qui ferait rapport aux ministres. »⁸⁵ Dès le mois de juillet 2005, les deux partis de la majorité mettent en commun les résultats de leurs travaux. Puis les cabinets prennent le relais.

Le 29 août 2005, veille de la présentation du Plan Marshall par le gouvernement wallon, J. Milquet lève un autre coin du voile en évoquant les moyens à mettre en œuvre et ce qui devrait constituer le fil rouge de l'action gouvernementale durant la législature : « Des moyens budgétaires exceptionnels seront mobilisés : un milliard d'euros. Les autres budgets seront réorientés. Une nouvelle dynamique fiscale d'envergure au service de l'activité, et donc de l'emploi, verra le jour (...). Le maître-mot de cette opération ambitieuse sera concentration : concentration des mesures de redressement et des moyens financiers sur un programme sélectif d'actions prioritaires, concentration du paysage public wallon, qui doit être rationalisé. » La présidente du CDH lance un appel à la mobilisation de tous : syndicats, patronat, universités, provinces, communes, fonction publique, indépendants, enseignants, jeunes, citoyens et partis de l'opposition. Elle conclut : « Ce programme doit devenir l'objectif de développement collectif de toutes les institutions publiques wallonnes et de tous les acteurs privés. »⁸⁶

⁸³ « CDH. Priorités opérationnelles pour un redressement économique wallon 2005-2009, 11 juillet 2005 », www.lecdh.be.

⁸⁴ *Le Soir*, 18-19 juin 2005.

⁸⁵ *Elio Di Rupo. Une vie, une vision, op. cit.*, p. 164-165.

⁸⁶ « Discours de Joëlle Milquet. Journée d'été du CDH "Génération Avenir", Chaudfontaine, 29 août 2005 », www.lecdh.be.

Le Plan Marshall⁸⁷ fait l'objet d'un décret-programme⁸⁸, voté le 22 février 2006 par 47 voix (PS et CDH) contre 3 (Écolo) et 20 abstentions (MR et FN). Il mobilise 1,054 milliard d'euros de moyens additionnels, répartis sur quatre années, auquel s'ajoutent 500 millions d'euros de financement alternatif, obtenus par emprunt. Il s'articule sur cinq axes prioritaires. *Primo*, il y a création de cinq pôles de compétitivité⁸⁹. Ces fleurons de l'industrie wallonne sont appelés à devenir plus performants et plus innovants. Ils associent des entreprises, des centres de recherche et des universités. Ils absorbent une part substantielle des moyens nouveaux (280 millions d'euros), notamment en matière de recherche et de développement. *Secundo*, les activités économiques marchandes et, dans une moindre mesure, non marchandes sont stimulées, entre autres par la création d'un « guichet unique » pour l'octroi d'aides et de conseils, ainsi que par le soutien à l'investissement, à l'exportation, à la création d'emplois, à l'amélioration des infrastructures et à l'assainissement des sites industriels désaffectés (317,5 millions d'euros). *Tertio*, la fiscalité régionale, provinciale et communale sur les entreprises est allégée, tandis que des zones franches sont créées afin d'y encourager les investissements publics et privés (147,3 millions d'euros). *Quarto*, un soutien est apporté à la recherche et à l'innovation (150 millions d'euros), grâce à différentes mesures : extension du personnel du Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS), augmentation des crédits alloués à des laboratoires universitaires, aide à la création d'entreprises de pointe, constitution d'une Agence de stimulation technologique. *Quinto*, la Région veut mieux valoriser le capital humain, en développant l'enseignement des langues, en pourvoyant aux métiers en pénurie de main-d'œuvre, en renforçant la formation qualifiante et en alternance (160 millions d'euros). De plus, le Plan Marshall s'appuie sur un nouveau « mode de gouvernance », caractérisé par une rationalisation et par une meilleure coordination de l'action publique. Le pilotage en est confié à un comité ministériel de cinq membres, dont A. Antoine et M.-D. Simonet.

Ce Plan reçoit un accueil généralement favorable de la part des partenaires sociaux, même s'il va de soi que ses effets ne pourront être appréciés que dans la durée⁹⁰. Parmi les réactions de milieux relativement proches du CDH, on épinglera celle de Thierry Jacques, président du Mouvement ouvrier chrétien⁹¹. À chaud, l'intéressé partage l'*a priori* positif de la plupart des acteurs économiques et sociaux. Toutefois, il exprime une crainte, deux regrets et une perplexité : il redoute de voir toutes les marges budgétaires de la Région wallonne englouties par le Plan ; il déplore que

⁸⁷ « Concentrer nos forces. Les actions prioritaires pour l'Avenir wallon, 30 août 2005 », www.wallonie.be. Sur le contenu de ce plan, cf. A. ACCAPUTO, B. BAYENET, G. PAGANO, « Le Plan Marshall pour la Wallonie », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1919-1920, 2006 ; B. BAYENET, L. VANDENDORPE, « Un plan de développement économique pour la Wallonie », in B. HANIN, J.-P. LEMAÎTRE (dir.), *Le Plan d'actions prioritaires de la Région wallonne*, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 11-40.

⁸⁸ *Moniteur belge*, 7 mars 2006.

⁸⁹ L'aéronautique, l'agro-alimentaire, la santé, le transport et la logistique, le génie mécanique (cf. B. BAYENET, M. WUNDERLE, « Les pôles de compétitivité wallons », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2030, 2009). Un sixième pôle sur les technologies vertes sera créé en 2010.

⁹⁰ En 2011, dans le cadre des pôles de compétitivité, 136 projets (essentiellement en recherche) ont été développés. Ils ont bénéficié de 235 millions d'euros de subventions et doivent conduire à la création de 9 200 emplois (cf. *L'Écho*, 130 ans d'histoire 1881-2011. *Les plus belles histoires de l'économie et de la finance belges*, L'Écho, Bruxelles, 2011, p. 212-213).

⁹¹ T. JACQUES, « Les actions prioritaires pour l'Avenir wallon », *Notes d'éducation permanente de l'Association pour une Fondation Travail-Université*, n° 19, août 2005.

l'économie marchande soit privilégiée au détriment du non-marchand et que les filières liées au développement durable ne soient pas davantage soutenues⁹² ; il s'interroge sur les critères de choix des pôles de compétitivité. De son côté, un spécialiste en économie régionale, Marcus Dejardin (FUNDP) émet un diagnostic prudent : « Les effets du Plan, par exemple en matière d'innovation technologique, ne peuvent être ressentis qu'à long terme. » Il relève toutefois trois aspects positifs : la coordination des politiques préexistantes, la concentration des efforts sur « quelques leviers fondamentaux » et un choc psychologique, certes « intangible », mais qui génère la création de projets⁹³.

2.7.2. Le Contrat pour l'économie et l'emploi de Bruxelles

Ce contrat⁹⁴ s'inscrit dans la continuité du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois de juin 2002. Il est conclu, en mars 2005, par le gouvernement régional et par les partenaires sociaux représentés au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. En charge, notamment, de l'Économie et de l'Emploi, le ministre CDH Benoît Cerexhe contribue largement à son élaboration.

Il s'agit d'aborder « parallèlement deux défis imbriqués, l'emploi et le logement, en vue de créer une nouvelle dynamique pour Bruxelles ». Sur une période de cinq ans (2005-2010), le Contrat articule l'ensemble des actions concertées des signataires, focalisées sur deux grands objectifs : la réduction du taux de chômage et le redéploiement économique régional. Il comporte trois axes déclinés en vingt-sept chantiers, tous dotés d'un plan d'action : l'accès à l'emploi, en particulier pour les non-qualifiés, le développement économique durable, surtout dans certaines zones défavorisées de ce point de vue, et la mise à niveau des outils publics mobilisables à cet effet. La démarche se veut participative, concertée, fondée sur une vision prospective du développement urbain. Elle implique une concentration des moyens sur sept priorités, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle : la réduction du chômage, la compétitivité qualitative des entreprises, les complémentarités emploi/formation, le développement durable, l'intégration des politiques à mener dans un projet de ville, la bonne gouvernance et l'affirmation d'une citoyenneté bruxelloise.

Dans ce contrat, le CDH retient essentiellement sept mesures, qu'il juge positivement⁹⁵ : la réforme de l'ORBEM et l'adoption consécutive de son premier contrat de gestion, le plan Premier emploi-jeunes⁹⁶, la simplification et la rationalisation des aides à l'expansion économique, le renforcement de l'information donnée aux entreprises, la mise en valeur de terrains destinés à l'installation de

⁹² Comme on l'a vu dans la note 89, elles bénéficieront d'un soutien à partir de 2010, dans le cadre d'un Plan Marshall 2.vert.

⁹³ *La Libre Belgique*, 6 septembre 2011.

⁹⁴ « Région de Bruxelles-Capitale. Contrat pour l'économie et pour l'emploi, Bruxelles, 2005-2010, mars 2005 », www.contrat-economie-emploi.be ; « Pour l'économie et l'emploi », *Union et Actions* [hebdomadaire de l'Union des classes moyennes], n° 27, 6 juillet 2007.

⁹⁵ « Discours de Joëlle Milquet. Journée d'été du CDH "Génération Avenir", Chaudfontaine, 29 août 2005 », *op. cit.*

⁹⁶ Il prévoit de créer, dans certains organismes publics, une année de formation et d'expérience professionnelle, conçue pour faciliter l'embauche des jeunes.

sociétés par une agence spécialisée, la politique de revitalisation du commerce et la création d'incubateurs régionaux, facilitant l'accueil d'investissements étrangers. Comme pour le Plan Marshall, le CDH apprécie que les signataires se donnent quelques priorités sur lesquelles ils concentrent les moyens disponibles, sans saupoudrage, en vue d'atteindre des résultats concrets, qui pourront être évalués. Il fait valoir que, sous le mandat de B. Cerexhe, Bruxelles connaît un nombre de créations d'entreprises jamais atteint, qui permet un développement de l'emploi : 30 000 postes de travail verraient ainsi le jour en cinq ans⁹⁷.

2.8. EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : INVESTIR DANS LA FORMATION

L'éducation et la formation constituent, dans le programme du CDH, les deux priorités en Communauté française. Aussi convient-il de présenter les principales initiatives prises en ces matières par le gouvernement PS-CDH : le Contrat pour l'école et la réorganisation de l'enseignement supérieur.

2.8.1. Le Contrat pour l'école

L'enseignement obligatoire relève des compétences de la ministre-présidente Marie Arena (PS), mais les deux partenaires de la coalition y accordent une égale importance. Ce secteur d'activités mérite d'autant plus d'attention que les enquêtes PISA⁹⁸ de 2000 et de 2003 y ont mis en lumière un certain nombre de déficiences. C'est pourquoi l'accord de gouvernement du 9 juillet 2004⁹⁹ prévoit l'élaboration d'un Contrat stratégique sur l'école reposant sur trois priorités : « Recentrer la formation sur les savoirs de base, revaloriser les enseignements qualifiants, [œuvrer à] une école mieux organisée, mieux régulée, mieux pilotée ». L'accord prévoit aussi « un encadrement renforcé dans l'enseignement fondamental, une remédiation immédiate pour combler les lacunes des élèves dès leur apparition, ainsi que la création d'un tronc commun dans le premier degré de l'enseignement secondaire ».

En préalable aux consultations et à la concertation sur le futur Contrat stratégique¹⁰⁰, M. Arena impose une condition aux organisations qui souhaitent y être associées : la signature d'une Déclaration commune qui identifie les problèmes à résoudre, fixe les objectifs à atteindre pour 2013 et liste les principales mesures à prendre en vue d'y parvenir. C'est chose faite le 29 novembre 2004. Les signataires sont des fédérations de pouvoirs organisateurs, des organisations patronales et syndicales, des fédérations d'associations de parents et des organisations étudiantes. Les priorités dégagées à ce stade sont le recentrage de l'enseignement obligatoire sur les savoirs de base, la revalorisation des enseignements qualifiants, la lutte contre les inégalités scolaires et la modernisation de la « gouvernance du système éducatif ».

⁹⁷ « Joëlle Milquet : une présidence à visage humain », *op. cit.*, p. 58.

⁹⁸ Programme international pour le suivi des acquis des élèves, sous l'égide de l'OCDE.

⁹⁹ « Accord de gouvernement PS-CDH pour la Communauté française, 2004-2009 », www.wbm.be.

¹⁰⁰ Sur son élaboration, cf. B. DE COMMER, « De PISA 2000 au Contrat pour l'école », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1878-1879, 2005.

Le projet de Contrat stratégique pour l'école est rendu public par le gouvernement de la Communauté française, le 21 janvier 2005. Il est soumis à de larges consultations, puis à une concertation avec les signataires de la Déclaration commune. Dès avant la finalisation d'un accord, des moyens budgétaires sont prévus afin qu'en septembre 2005, l'enseignement fondamental puisse bénéficier des premières mesures envisagées. Le Contrat pour l'école, ainsi qu'il est renommé, est présenté à la presse, le 31 mai 2005.

Ce document pointe les principales difficultés auxquelles l'enseignement obligatoire francophone est confronté. Il fixe six objectifs à atteindre : augmenter le niveau d'éducation de la population, améliorer les performances de chaque enfant, réduire le nombre d'élèves en retard scolaire, favoriser la mixité sociale des établissements et des *cursus*, éviter les choix négatifs de filières, lutter contre la relégation des plus faibles. Il prévoit dix actions prioritaires : le renforcement de l'encadrement, la création d'un *continuum* pédagogique de la maternelle à la fin du premier degré du secondaire, l'amélioration de l'orientation scolaire, la réforme des filières qualifiantes, l'élargissement de la formation initiale et continuée des enseignants, l'incitation à l'utilisation des « outils du savoir », la revalorisation du statut des enseignants, la professionnalisation du pilotage des écoles, la lutte contre les ghettos et l'intensification du dialogue des écoles avec les familles. Le tout est assorti d'un calendrier et d'une programmation budgétaire. Le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions est assuré par un Comité stratégique, au sein duquel les signataires de la Déclaration commune sont représentés.

Le CDH fait grand cas du Contrat pour l'école même si – on le verra dans la seconde livraison du *Courrier hebdomadaire* consacrée à ce parti – l'application de ce document soulève des difficultés, avec les versions successives du « décret inscription »¹⁰¹. Quoi qu'il en soit, J. Milquet déclare : « Le Contrat pour l'école permettra notamment, à la rentrée, de mettre 500 enseignants en plus à la disposition des écoles, pour réduire le nombre d'élèves par classe et pour organiser une politique réelle de remédiation dès le premier âge. Il est un des projets-phares de cette législature. »¹⁰²

2.8.2. La réorganisation de l'enseignement supérieur

L'accord de gouvernement du 9 juillet 2004 prévoit une politique d'incitation aux rapprochements et aux partenariats entre les différents types d'enseignement supérieur, réorganisés par le décret du 31 mars 2004 (dit « décret Bologne »). Il annonce l'adoption d'une législation de nature à favoriser les fusions d'établissements ou de parties d'établissements. La ministre CDH Marie-Dominique Simonet est en charge de ce dossier.

Durant l'été 2005, J. Milquet annonce l'élaboration imminente d'un Plan de développement de l'enseignement supérieur¹⁰³ : « Marie-Dominique Simonet

¹⁰¹ Graphie officielle du gouvernement de la Communauté française. La presse utilise couramment la graphie « décret inscriptions ».

¹⁰² « Discours de Joëlle Milquet. Journée d'été du CDH "Génération Avenir", Chaudfontaine, 29 août 2005 », *op. cit.*

¹⁰³ *Ibidem.*

présentera très prochainement la réforme, tout aussi ambitieuse, du paysage de l'enseignement supérieur, qui aura comme maîtres-mots la concentration, l'optimalisation et la démocratisation, en vue d'un enseignement de meilleure qualité, pour un nombre accru d'étudiants (...). Il s'agira d'unifier le paysage de l'enseignement supérieur autour du parcours de l'étudiant, ce qui demandera un effort important de coordination, de passerelle, de rationalisation et d'excellence collective. »

Durant la législature 2004-2009, M.-D. Simonet fait bien adopter une trentaine de décrets relatifs à l'enseignement supérieur, mais elle renonce à proposer un décret-cadre destiné à réorganiser ce secteur. Michel Molitor explique cette attitude comme suit : « Elle prend conscience que la définition de normes générales, en raison des multiples équilibres à respecter [en matière de zones d'influence des réseaux et des établissements] serait une entreprise fort compliquée, tant il lui faudrait multiplier les exceptions destinées à prendre en compte les cas particuliers. Avec le risque de voir la multiplication des exceptions dénaturer le principe lui-même. »¹⁰⁴ C'est pourquoi la ministre règle les problèmes « au coup par coup ». Plus exactement, elle apporte des solutions ponctuelles à des cas particuliers dans l'espoir de pouvoir appliquer, par extension, ces mêmes solutions aux situations voisines, pourvu que l'ensemble de ces mesures partielles constitue un tout équilibré. C'est ainsi que l'intégration de l'École d'interprètes de Mons à l'Université de Mons-Hainaut¹⁰⁵ sert de modèle pour d'autres opérations : l'incorporation éventuelle de sections de traduction-interprétariat à d'autres universités, puis le rattachement effectif à ces dernières des instituts supérieurs d'architecture¹⁰⁶.

2.9. TENTATIVE DE RELANCE DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Lors de son assemblée générale, tenue à Namur le 26 février 2005, la Démocratie chrétienne de Wallonie et de Bruxelles (DCWB)¹⁰⁷ actualise son manifeste, réaffirme sa raison d'être et redéfinit ses structures. Comme on le verra, elle ne se présente plus comme une « famille » ou comme une tendance, mais comme un mouvement de réflexion qui incarne « un courant de gauche à l'intérieur du CDH »¹⁰⁸.

Dans son manifeste, la DCWB se revendique de trois valeurs fondamentales : dans l'ordre, la solidarité, l'humanisme et la responsabilité. Favorable à une économie sociale de marché, elle reconnaît « le rôle irremplaçable de l'État » pour assurer une juste redistribution des revenus et rencontrer les besoins des citoyens, en particulier en matière de protection sociale, d'enseignement et de culture. Elle insiste sur le rôle du monde associatif comme partenaire de l'action publique et « vecteur de la participation citoyenne », dans la construction d'une société plus solidaire. Elle met

¹⁰⁴ M. MOLITOR, « Les transformations du paysage universitaire en Communauté française », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2052-2053, 2010, p. 65-97.

¹⁰⁵ Décret du 13 décembre 2007.

¹⁰⁶ Décret du 30 avril 2009.

¹⁰⁷ Sur l'histoire de ce courant, cf. J. VERHOEVEN, *Démocratie chrétienne. Origines et perspectives*, Labor, Bruxelles, 1979, p. 121-139.

¹⁰⁸ « Le Manifeste de la DC », « Pourquoi un courant de gauche humaniste à l'intérieur du CDH ? » et « Structures et moyens d'action de notre "nouveau" mouvement », archives de l'auteur.

l'accent sur l'importance de l'éthique en politique. Parmi ses priorités, on peut citer le développement durable, une économie au service de l'humain, un système éducatif performant, accessible à tous et porteur de sens, une augmentation quantitative et qualitative de l'emploi, une protection sociale forte et pérenne pour tous, la démocratisation de la culture, la promotion de l'éducation permanente, la reconnaissance effective du droit au logement et à des services d'utilité publique, ainsi que la mise à disposition de tous des technologies de l'information et de la communication. La DCWB se prononce en faveur du renforcement d'une Belgique fédérale, d'une Europe des citoyens à forte composante sociale et d'une intensification de la coopération au développement.

La DCWB se définit comme un mouvement de gauche. Le CDH, « parti de bien commun », est considéré comme son seul relais politique : à l'intérieur de cette formation, la Démocratie chrétienne ne constitue pas une « structure parallèle ». En développant une action spécifique, elle veut « amener des gens qui sont à gauche à travailler avec le CDH, dans le but de renforcer ce parti ». Elle se propose d'être à la fois un lieu de ressourcement, pour des mandataires et militants politiques, ainsi qu'un espace de rencontre entre personnes engagées, « que ce soit en politique, dans des luttes sociales, internationales ou environnementales ». C'est pourquoi elle s'organise sous la forme souple d'un réseau, ce qui suppose une transformation de son organisation.

La structure de la Démocratie chrétienne est, en effet, décentralisée. L'affiliation au mouvement est progressive. La première année, le membre est invité à signer le manifeste et à participer à l'université d'été. À partir de la deuxième année, il paie une cotisation. Tous les affiliés font partie d'une équipe de province, qui peut éventuellement comprendre des équipes subrégionales. Dans sa composition, une équipe de province doit tendre à la représentativité géographique, mais aussi à un équilibre entre mandataires, militants et personnes issues du tissu associatif. Les membres des équipes provinciales et subrégionales sont invités à l'assemblée générale annuelle. Celle-ci définit les grandes orientations du mouvement et prend position sur des questions de société. Elle élit un comité politique de trente-trois membres, qui se réunit cinq fois l'an pour définir la stratégie, attribuer des mandats et répartir les missions. Organe suprême, le bureau est formé du président et du secrétaire général, tous deux élus par l'assemblée générale, d'un éventuel vice-président, choisi au sein du bureau, et de six membres élus, soit un par province et un pour Bruxelles. Se réunissant deux fois par mois, il accueille des invités permanents, membres du comité politique. Il prépare et exécute les décisions des autres organes, soutient l'activité des équipes provinciales, gère les finances et les outils de communication. Le mouvement tient une université d'été annuelle. Il publie la revue *Humanisme et Solidarité*, qui organise des « midis », un *folder* de présentation et des fiches techniques. Il est doté d'un site Internet par lequel il diffuse sa lettre d'information.

En 2005, Denis Grimberghs, député au Parlement bruxellois où il est chef du groupe parlementaire du CDH, devient président de la DCWB. Le secrétariat général est confié à Benoît Drèze, député fédéral liégeois. D. Grimberghs définit comme suit la répartition des rôles qui, selon lui, devrait exister entre le CDH et la DCWB : les militants gèrent les contraintes de l'actualité politique immédiate au sein du Centre

démocrate humaniste ; de son côté, en organisant la rencontre entre acteurs engagés en politique, dans la vie syndicale, sociale ou culturelle, la Démocratie chrétienne essaie d'anticiper les évolutions à venir¹⁰⁹. Sept numéros d'*Humanisme et Solidarité* sont publiés entre juillet 2005 et mars 2007.

Si elle retrouve un certain allant, la Démocratie chrétienne de Wallonie et de Bruxelles demeure assez discrète. La presse évoque rarement ses activités. Elle cite occasionnellement son périodique trimestriel, réputé de bonne qualité. Le mouvement n'a manifestement plus l'influence dont il jouissait, comme tendance organisée au sein du PSC, avant la présidence de G. Deprez. Il a toutes les apparences d'un club ou d'un cercle de réflexion.

2.10. POLÉMIQUES AVEC G. DEPREZ ET AVEC D. REYNDERS

Le 14 novembre 2005, G. Deprez relance l'idée de créer « une formation d'un type nouveau », qui associerait le MR et le CDH. Au même moment, toutefois, le président du Mouvement des citoyens pour le changement critique la formation orange : « Si ramener son parti au pouvoir est légitime, Mme Milquet a commis une erreur pour le développement de la Wallonie en se contentant d'être l'adjoint du PS, alors qu'autre chose était possible (...). J'invite aussi le CDH à être aujourd'hui aussi intraitable sur l'éthique et la dénonciation des choses [des « affaires » du Parti socialiste] que quand il était dans l'opposition. On l'entend peu, là. L'éthique semble sous le paillason, au nom de son partenariat avec le PS. »¹¹⁰

J. Milquet réagit sur le champ : « C'est inadmissible. Je veux bien tout entendre, mais pas des contrevérités. » Et la présidente du CDH d'aligner les faits. Elle rappelle d'abord les décisions prises par le ministre wallon du Logement, A. Antoine, pour assainir ce secteur, bien avant l'éclatement du scandale de La Carolorégienne : envoi de commissaires spéciaux à quatre sociétés de logement, obligation pour la Société wallonne du logement (SWL) de communiquer toute infraction au gouvernement régional, possibilité pour ce dernier de se substituer à la SWL afin de prendre des sanctions. Elle évoque ensuite les initiatives lancées par le CDH pour clarifier les règles relatives aux émoluments et avantages découlant de l'exercice de mandats publics locaux. Enfin, elle annonce que son parti prépare des textes en vue de régler les conflits d'intérêts entre l'exercice d'une fonction publique et la pratique de certaines professions, comme celle de réviseur d'entreprises. Elle conclut : « Nous, on travaille ! Et à ce stade, notre bilan sur le plan de l'assainissement des pratiques politiques est déjà très supérieur à celui que la famille de M. Deprez, le MR, présentait en 2004, après cinq ans de pouvoir à la Région. »¹¹¹

Hamza Fassi-Fihri, président des Jeunes CDH, Céline Fremault, présidente des Femmes CDH et députée bruxelloise, ainsi que Carlo Di Antonio, membre des Parlements wallon et de la Communauté française, répliquent, eux aussi, à G. Deprez

¹⁰⁹ « Interview de Denis Grimberghs », *Humanisme et Solidarité*, n° 1, juillet 2005.

¹¹⁰ *Le Soir*, 14 novembre 2005.

¹¹¹ *Le Soir*, 15 novembre 2005.

dans une « carte blanche » du *Soir*¹¹² : « Ironie de l'histoire, ce que vos amis n'ont pas obtenu avec le PS, le CDH l'a fait : Plan Marshall, limitation des intercommunales, avancées éthiques essentielles en matière de logement et de politique communale, diminution du nombre de ministres, ambitieux Contrat pour l'économie et l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, réformes nombreuses en matière de logement, d'aides aux entreprises, d'aménagement du territoire, aussi en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation. »

Le président du MR, Didier Reynders, écarte l'idée d'un rapprochement structurel « avec le CDH en tant que tel »¹¹³. Une demi-année plus tard, il attaque frontalement la direction démocrate humaniste : « Madame Milquet est scotchée au partenaire socialiste. Elle court après le PS. C'est elle qui ferme la porte de l'église derrière le dernier sans-papiers. »¹¹⁴ Ulcérée, l'intéressée réagit aussitôt : « C'est le MR qui est lié au PS : au fédéral, cela fait huit ans que le parti de M. Reynders est scotché aux socialistes (...). Croire qu'être fort en politique, c'est mener une politique constante de l'arrogance, du mépris et de l'agressivité, c'est, pour moi, une preuve de faiblesse. »¹¹⁵ Dès cette époque, il est clair, pour les observateurs, que les relations interpersonnelles entre le chef de file réformateur et la présidente du CDH sont et resteront difficiles. La seconde ajoute d'ailleurs, dans la même interview : « Ce n'est sûrement pas en tirant au bazooka sur des personnes que M. Reynders incitera celles-ci à lui entrouvrir la porte. »

Un mois plus tard, J. Milquet explique la vivacité de sa réaction comme suit : « Je suis une femme. On néglige cette différence dans le débat politique (...). Je ne supporte pas les rapports de force agressifs, arrogants, machistes (...). Je pense que le MR est en train de "se sortir" tout seul, avec sa stratégie actuelle. Un peu à l'instar de ce que faisait Jean Gol : l'agressivité vis-à-vis de tous et une sorte d'isolement, d'enclavement de son parti. »¹¹⁶ On peut supposer qu'à attitude inchangée du MR, le CDH ne s'empressera pas de constituer une coalition avec cette formation politique, au plus haut niveau.

2.11. LA PRÉPARATION DES SCRUTINS PROVINCIAUX ET COMMUNAUX

Le CDH est le premier parti francophone à mobiliser ses troupes en vue des élections provinciales et communales du 8 octobre 2006. Dès le 26 février 2005, il réunit ses mandataires et ses militants sur le thème « Ma commune, ma passion ». L'enjeu est de taille : les démocrates humanistes participent au pouvoir dans 125 des 262 communes wallonnes. Leur parti dévoile déjà quelques chapitres de son programme, tout en lançant une large consultation des citoyens, sous la dénomination « Communes exposant h ». J. Milquet précise la portée de l'opération : « Dans chaque localité,

¹¹² *Le Soir*, 23 novembre 2005.

¹¹³ *Le Soir*, 25 novembre 2005.

¹¹⁴ *Le Soir*, 3 août 2006.

¹¹⁵ *Le Soir*, 4 août 2006.

¹¹⁶ *Le Soir*, 4 septembre 2006.

nos mandataires consulteront les citoyens par écrit¹¹⁷ sur leurs problèmes et leurs priorités, pour que nos projets locaux collent le plus possible aux attentes des personnes, mais avec des lignes de force communes. »¹¹⁸

À ce stade, le programme du CDH¹¹⁹ repose sur trois thèmes. Tout d'abord, les démocrates humanistes proposent une batterie de mesures destinées à favoriser la participation des citoyens à la vie locale : consultations populaires, droit d'interpellation au conseil communal, généralisation des conseils consultatifs, notamment pour les aînés et pour les jeunes, instauration du budget participatif et renforcement de l'influence des citoyens sur le choix du bourgmestre, mais sans élection directe de ce dernier pour éviter les dérives populistes et empêcher que des communes ne deviennent ingouvernables. Ensuite, le CDH entend promouvoir l'éthique politique dans le chef des élus communaux et provinciaux : publicité des mandats et des émoluments, durcissement des règles en matière d'incompatibilités, interdiction pour un mandataire de signer deux listes de présentation de majorité à l'issue du scrutin, perte d'office du mandat pour l' élu qui change de parti en cours de mandature et mise en place d'un dispositif obligeant les élus à siéger effectivement. Enfin, le CDH veut renforcer la sécurité en obtenant davantage de moyens pour la police de proximité et en réprimant plus efficacement les incivilités.

Le 5 septembre 2005, un conseiller communal MR de Charleroi, Olivier Chastel, rend public un rapport d'audit accablant de la Société wallonne du logement sur la gestion de La Carolorégienne en matière d'habitations sociales. Ces révélations marquent le début des « affaires » de Charleroi¹²⁰, dans lesquelles sont impliqués des membres de la majorité absolue socialiste, au pouvoir depuis 1977 dans la ville. Vingt-cinq jours plus tard, J. Milquet annonce une « révolution éthique », en précisant : « Au CDH, nous étions demandeurs d'une "tornade blanche" dès les négociations qui ont abouti à la formation des gouvernements régionaux, en 2004. Depuis des années, nous sommes prêts à faire le "Grand Soir". Les choses se sont accélérées cette semaine. J'ai senti une ouverture des socialistes. Il fallait des décisions claires, fermes et rapides après ce que nous avons appris de La Carolorégienne et qui me choque au plus profond de moi-même. »¹²¹

À la Région wallonne, annonce la présidente du CDH, les groupes parlementaires de la majorité vont déposer des amendements au projet de code de la démocratie locale. Il s'agira d'imposer un cadastre des mandats de la fonction publique communale et provinciale, de plafonner les émoluments et les avantages y afférents, de doter de sanction la disposition selon laquelle un député-bourgmestre ou un député-échevin ne peut gagner plus d'une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire et d'étendre cette prohibition aux conseillers provinciaux, communaux et de CPAS, ainsi qu'à tous ceux qui détiennent des mandats conférés par les pouvoirs publics. Chaque année, les autorités de tutelle publieront, à destination des conseils provinciaux et communaux, les listes de mandats, des émoluments des prestations de services

¹¹⁷ En fait, ils adresseront un questionnaire à chaque citoyen, mais ils procéderont aussi à des « tours de quartier » et organiseront des soirées d'information.

¹¹⁸ *Le Soir*, 26-27 février 2005.

¹¹⁹ *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 28 février 2005.

¹²⁰ D. ALBIN, *Charleroi, le séisme*, Luc Pire, Bruxelles, 2006. Sur le sujet, cf. *infra*, section 3.2.

¹²¹ *Le Soir*, 30 septembre 2005 ; *La Libre Belgique* en ligne, 3 octobre 2005.

(avocats, architectes, réviseurs d'entreprise, etc.) et des contrats de marchés publics, afin d'éviter les conflits d'intérêts. Un code de déontologie communale réglera les comportements à l'égard de l'administration et les présences au conseil. Avant les scrutins d'octobre 2006, un décret renforcera le contrôle interne et externe des institutions décentralisées, des services de police, des régies, sociétés et ASBL dans lesquelles les provinces et les communes ont des participations. Les fonctions de receveur communal et de receveur provincial seront professionnalisées. Le travail de ces receveurs sera vérifié par l'organisation d'un audit interne. La création d'un service d'audit externe, au niveau régional, garantira l'efficacité des contrôles exercés sur les pouvoirs subordonnés. Telles sont les mesures qu'annonce la présidente du CDH lors du congrès de Gembloux, le 1^{er} octobre 2005, tout en rappelant aux mandataires leurs devoirs d'intégrité et de rigueur ¹²².

Lors de ce même congrès, J. Milquet indique, une nouvelle fois, le sens de la démarche du CDH : « Les gens d'abord, avec leurs problèmes, leurs besoins et leurs attentes. » Elle présente également les quatre priorités de son parti pour les élections communales de l'année suivante : « Renforcer les politiques éducatives et préventives, améliorer l'accompagnement des personnes à chaque étape de leur existence, maximiser la qualité de la vie, moderniser et professionnaliser la gouvernance. »

Le 2 septembre 2006, c'est au tour du programme provincial ¹²³ du Centre démocrate humaniste d'être dévoilé. Ce programme se décline, dans différents domaines, à partir de deux intentions : celles de « mener une politique ouverte sur les citoyens et d'apporter une réelle plus-value à la vie quotidienne de tous ». Il poursuit cinq objectifs : promouvoir l'éducation, soutenir le développement économique et l'emploi, sécuriser davantage la vie des habitants, développer les services aux personnes, en partenariat avec le monde associatif, et améliorer le logement. Il contient aussi un volet axé sur le renforcement de la démocratie participative et sur la transparence de la gestion provinciale.

Le CDH impose la signature d'un code de déontologie à ses futurs mandataires provinciaux ¹²⁴ et d'une « charte de l'honnêteté et de l'éthique » à tous ses candidats aux élections communales ¹²⁵. Ces deux documents sont similaires. Les membres du parti qui figurent sur les listes électorales sont tenus aux devoirs suivants : *fair-play* dans la campagne, disponibilité, loyauté envers le parti, observation scrupuleuse du « cordon sanitaire » à l'égard de l'extrême droite, probité, respect des citoyens, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance des fonctionnaires, de critères objectifs dans les nominations et les promotions, prévention des conflits d'intérêts, transparence des décisions, reddition de comptes périodique aux mandants et soumission aux injonctions du comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage.

¹²² « Discours de Joëlle Milquet. "Ma commune à visage humain", Gembloux, 1^{er} octobre 2005 », www.lecdh.be.

¹²³ « Ma province à visages humains. Programme du CDH pour les élections provinciales du 8 octobre 2006, Bruxelles, 2 septembre 2006 », www.lecdh.be. La même phrase figure dans « Ma commune à visages humains. Programme du CDH pour les élections communales du 8 octobre 2006, Bruxelles, 2 septembre 2006 », www.lecdh.be.

¹²⁴ « Ma province à visages humains. Programme du CDH pour les élections provinciales du 8 octobre 2006, Bruxelles, 2 septembre 2006 », www.lecdh.be.

¹²⁵ « Charte de l'honnêteté et de l'éthique du candidat CDH », www.lecdh.be.

Lors de la rencontre des candidats, tenue à Ronchinne le 24 juin 2006, la direction du CDH présente la panoplie de réformes introduites en Région wallonne en matière de gouvernance locale et provinciale, de restructuration des intercommunales, de gestion des sociétés publiques de logement et de promotion de la démocratie participative. Elle demande l'adoption de mesures supplémentaires : au niveau fédéral, l'extension des compétences de la Cour des comptes aux communes (ou la création d'une Cour des comptes régionale), le rétablissement du Comité supérieur de contrôle¹²⁶, l'élargissement du champ d'application de la loi sur les marchés publics et la prévention des conflits d'intérêts ; à Bruxelles, la transposition des dispositions adoptées en Wallonie¹²⁷.

Le congrès organisé à Bruxelles, le 2 septembre 2006, à quelques encablures des scrutins, permet au CDH de rappeler les grandes lignes de ses programmes. J. Milquet met en exergue deux principes : la convivialité et le respect. Elle préconise une méthode de travail fondée sur l'efficacité et l'honnêteté, ainsi qu'un état d'esprit axé sur la proximité et sur l'écoute des gens. Ces deux dernières préoccupations constituent les *leitmotivs* de la campagne menée par le parti orange¹²⁸.

2.12. LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROVINCIALES ET COMMUNALES DU 8 OCTOBRE 2006

Pour plus de clarté, on distinguera les élections provinciales, qui ne concernent pas les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale, et les élections communales. Pour l'analyse des résultats, nous pouvons nous appuyer non seulement sur des publications du CRISP¹²⁹, mais aussi sur une étude très fouillée réalisée par les services du CDH¹³⁰.

2.12.1. Les élections provinciales

Le CDH confirme son redressement, amorcé lors du scrutin régional de 2004 : alors qu'il représentait 15,4 % de l'électorat en 2003 (Chambre) et 17,6 % en 2004 (Région wallonne), il passe à 19 % en 2006. Les démocrates humanistes occupent le troisième rang dans quatre provinces et la première position en Luxembourg. Dans cette province, par rapport au scrutin du 8 octobre 2000, ils gagnent 4,3 % par rapport au PSC (34,7 %, contre 30,4 %) et, à la faveur de l'accroissement de la taille du conseil,

¹²⁶ Créé en 1910, le Comité supérieur de contrôle est devenu Office central pour la répression de la corruption en 1998, après que son service d'enquête ait été transféré à la police judiciaire.

¹²⁷ « Rencontre des candidats. Discours de Joëlle Milquet : "H comme Honnêteté", Ronchinne, 24 juin 2006 », www.lecdh.be.

¹²⁸ « Des communes à visages humains, des communes plus conviviales. Discours de Joëlle Milquet, congrès de Bruxelles, 2 septembre 2006 », www.lecdh.be.

¹²⁹ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections provinciales et communales du 8 octobre 2006 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1922-1923, 2006 ; J. FANIEL, « Les résultats des élections provinciales du 8 octobre 2006 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1935-1936, 2006 ; J. FANIEL, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2006 en Wallonie », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1946-1947, 2007 ; V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 8 octobre 2006 à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1980, 2007.

¹³⁰ « Élections communales et provinciales de 2006. Analyse », www.lecdh.be.

6 sièges (22, contre 16). Ils y reviennent au pouvoir en coalition avec les socialistes, les deux formations comptant chacune trois députés provinciaux. Le CDH demeure dans l'opposition dans les quatre autres provinces, où il connaît des évolutions en sens divers.

Ainsi, par rapport au scrutin provincial de 2000, il y a progression indiscutable en Brabant wallon (16 %, soit + 2,5 %, et 9 sièges, soit + 1), très légère amélioration des scores dans les provinces de Hainaut (16,4 %, soit + 0,5 %, et 15 sièges, soit + 1) et de Namur (23,1 %, soit + 0,4 %, et 14 sièges, soit + 1), mais recul en province de Liège (17,2 %, soit - 0,3 %, et 15 sièges, soit - 1). Le gain en sièges (+ 8) est plus important que celui réalisé en voix (+ 0,8 %). En fin de compte, le CDH récupère surtout des suffrages dans les deux provinces où le PSC avait été sanctionné en 2000. Ajoutons qu'il perd un siège de gouverneur, celui que détenait Amand Dalem dans la province de Namur, ne conservant que celui du Luxembourgeois Bernard Caprasse. Bref, les analystes s'accordent sur le constat d'une embellie, mais aussi sur la nécessité de confirmer celle-ci lors des élections législatives du 10 juin 2007.

2.12.2. Les élections communales

Traditionnellement, c'est à ce niveau de pouvoir que le PSC, puis le CDH, sont les mieux enracinés. Un tel constat se vérifie, une fois de plus. Il convient, cependant, de distinguer les situations en Wallonie, à Bruxelles et en périphérie bruxelloise.

En Wallonie, le CDH s'est rendu plus visible : il se présente sous son numéro régional et sous son sigle dans 85 communes, contre 59 pour le PSC en 2000. En pourcentage des voix, il obtient 21,48 % des suffrages, contre 17,07 % en 1999, 18,2 % en 2000, 15,4 % en 2003 et 17,6 % en 2004. Il détient 1 226 sièges de conseillers communaux (+ 40) et 68 maïorats (+ 8). Il participe à 128 collèges (+ 21) et recueille 20 majorités absolues (+ 6). Dans les neuf villes de plus de 50 000 habitants, sa représentation dans les conseils communaux passe à 75 sièges (+ 9). Les démocrates humanistes conservent leur *leadership* à Mouscron, où Alfred Gadenne s'impose désormais comme chef de file. Ils conquièrent le maïorat de Namur, dévolu à Jacques Étienne. Ils participent à cinq majorités (Charleroi, Liège, Mouscron, Namur et Tournai), contre trois en 2000 (Liège, Mouscron et Verviers).

En Région de Bruxelles-Capitale, le CDH se présente sous son numéro régional dans 11 communes, contre 6 pour le PSC en 2000. Cette recherche de visibilité s'accompagne d'un renouvellement très important des listes, qui accueillent de nombreux candidats de la société civile. Les démocrates humanistes conservent leurs maïorats à Berchem-Sainte-Agathe (Joël Riguelle) et à Jette (Hervé Doyen), où les listes du bourgmestre progressent, respectivement, de 9,1 et 5 %. Par rapport au PSC de 2000, le CDH améliore ses performances dans 18 des 19 communes. En pourcentage du total des suffrages, pour ses 11 listes homogènes, il passe à 14,46 %, contre 7,92 % en 1999, 8,6 % en 2000, 9,6 % en 2003 et 12,54 % en 2004. Il obtient 88 mandats de conseillers communaux (+ 40) et gouverne dans 9 communes (+ 2).

Le redressement est particulièrement sensible à Bruxelles-Ville (21,44 %, soit + 12,3 %, et 11 sièges, soit + 7). J. Milquet réalise le deuxième score en voix de préférence, derrière le bourgmestre sortant, Freddy Thielemans (PS), et devient

échevine. Un tel succès, notent les analystes du CRISP, s'explique en partie par le « caractère nettement multiculturel » de la liste, dont 6 des 11 élus sont d'ascendance extra-européenne. Dans l'agglomération, alors que le PSC ne comptait en 2000 que cinq élus d'origine allochtone, le CDH en aligne désormais vingt-sept : seize sont originaires du Maghreb, six du Congo, trois de Turquie et deux de Syrie (Assyriens). Quatre de ces élus sont appelés à exercer des fonctions scabinales : Fatiha El Ikdimi à Anderlecht, Hamza Fassi-Fihri et Bertin Mampaka à Bruxelles-Ville, Ahmed El Khanouss à Molenbeek-Saint-Jean¹³¹.

Pour expliquer les bons résultats du CDH dans l'agglomération centrale, ces mêmes observateurs pointent plusieurs facteurs : la capacité d'adaptation du parti à la modification sociologique de l'électorat bruxellois¹³², comportant un pourcentage plus élevé de personnes d'ascendance étrangère¹³³, le rajeunissement et la féminisation des listes, à l'origine d'un important renouvellement du personnel politique, et le raffermissement de l'audience du parti à d'autres niveaux de pouvoir. Non seulement le CDH n'est plus « un parti que l'on fuit », mais il attire des personnalités issues d'autres horizons. Ainsi, à Uccle, Stéphane de Lobkowicz et son groupe Opposition libérale adhèrent à la formation orange à l'issue du scrutin ; de son côté, la députée régionale bruxelloise de Woluwe-Saint-Lambert, Danielle Caron, exclue du FDF et du MR, rejoindra le CDH en janvier 2007.

En périphérie bruxelloise, le Centre démocrate humaniste conserve le maïorat de Myriam Delacroix à Rhode-Saint-Genèse et dix mandats de conseillers du CPAS. Il gagne six sièges de conseillers communaux (vingt-huit) et obtient un échevinat de plus (six).

Même si elle est mesurée dans ses commentaires, la presse souligne les évolutions en cours. Ainsi, dans *La Libre Belgique*, Paul Piret titre : « De PSC en CDH, un parti qui s'urbanise. »¹³⁴ Et *Le Soir* d'ajouter : « La lame de fond en Région de Bruxelles-Capitale et les scores personnels d'André Antoine (Perwez), Carlo Di Antonio (Dour), Raymond Biren (Arlon), Catherine Fonck (Frameries), notamment, prouvent que l'orange est une couleur tendance. »¹³⁵

Les résultats donnent lieu à quelques corrections de dernière minute. Au lendemain de l'installation des conseils communaux en Région wallonne, la direction du CDH communique trois chiffres. Le parti voit son nombre d'élus locaux augmenter : 1 325, contre 1 197 en 2000, soit + 128. Ses participations à des majorités passent de 128 à

¹³¹ P. WYNANTS, « Nouveaux visages du CDH bruxellois », *op. cit.*, p. 29-33.

¹³² Ainsi, la liste CDH de Bruxelles-Ville compte plus de 50 % de candidats non affiliés à un parti, plus de la moitié ayant moins de 45 ans. On y retrouve des chrétiens, des musulmans, des juifs et des laïques, de nombreux Belges d'origine étrangère (marocaine, tunisienne, turque, libanaise, albanaise, arménienne, vietnamienne), ainsi que le néerlandophone Steven Van Ackere (CD&V). Selon F. PIRON, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 113-114, la « recette Milquet » tient en quelques mots : « Une forte présence sur le terrain et une équipe renouvelée, rajeunie et multiculturelle, avec des représentants de la société civile. »

¹³³ Selon certaines estimations, en 2006, près de 42 % de la population bruxelloise seraient d'origine étrangère (cf. A. REA, *et al.*, « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles », *Revue française de science politique*, tome 60, 2010, p. 695). À la même époque, on estime que 16,5 % de la population bruxelloise sont de confession musulmane (cf. F. ZIBOUH, « La représentation politique des musulmans à Bruxelles », *Brussels Studies*, n° 55, 2011, p. 7).

¹³⁴ *La Libre Belgique*, 10 octobre 2006.

¹³⁵ *Le Soir*, 9 octobre 2006.

137. Son nombre de bourgmestres augmente de 13 % (70, contre 62). Dans la foulée, la présidente écrit aux nouveaux élus pour leur donner six recommandations : mettre en œuvre un « Contrat économie-emploi » en complémentarité avec les politiques régionales ; élaborer un « Contrat éducation » avec tous les acteurs locaux de l'enseignement ; promouvoir l'établissement d'un code d'éthique et de bonne gouvernance ; établir un « Plan de sécurité et de prévention » de grande envergure ; lancer un « Plan logement communal » ; réduire les émissions de CO₂ dans le cadre d'une charte « Commune pour un autre avenir »¹³⁶. Il est difficile de déterminer la mesure selon laquelle ces consignes sont observées sur le terrain.

Afin de permettre aux nouveaux élus de remplir au mieux leur devoir, cinq jeunes cadres du CDH¹³⁷ ont publié, juste avant le scrutin, un ouvrage intitulé *Ma commune*. On peut y trouver un descriptif, pédagogiquement bien conçu, de l'institution et de son fonctionnement. Cet outil s'avère utile pour former les « acteurs de la démocratie locale »¹³⁸.

C'est avec détermination que les militants se remettent au travail. Enthousiaste, le député fédéral Jean-Jacques Viseur écrit, en décembre 2006, aux membres de la Démocratie chrétienne¹³⁹ :

« Après sept années intenses et difficiles, le CDH a trouvé sa place sur l'échiquier politique : un parti rajeuni, porteur de valeurs, brisant peu à peu les clivages traditionnels et s'inscrivant résolument dans une vision moderne et solidaire de la société. Il y a un électorat nouveau qui croit à ce message très éloigné du "centre mou" tempéré par le bien commun, qui fut longtemps l'image d'un PSC qui se réduisait, d'élections en élections, à une peau de chagrin. Le CDH devient aussi un parti urbain, multiculturel et soucieux d'aider chacun à s'épanouir. En cela, il a réalisé, dans son programme, la plupart des aspirations de la Démocratie chrétienne. »

2.13. CONTROVERSES ET DÉBATS

Le CDH a brandi le thème de l'éthique en politique. Il est bientôt mis en difficulté, sur ce terrain, à Bruxelles-Ville. Le conseiller communal Geoffroy Coomans de Brachène (Rassemblement bruxellois, de tendance MR) fait, en effet, des révélations à la presse. *La Dernière Heure* laisse clairement entendre que les informations dévoilées par cet élu émanent du sein même du CDH : « En comptant Joëlle Milquet et Bertin Mampaka, qui semblent incontournables, en casant le revenant Georges Dallemagne et en y ajoutant le néerlandophone Steven Vanackere, il ne reste plus beaucoup de places [au

¹³⁶ « Après l'installation de tous les conseils, Joëlle Milquet exprime les lignes de force CDH de la nouvelle politique communale. Communiqué de presse, 6 décembre 2006 », www.lecdh.be.

¹³⁷ Jean-Paul Bastin, président de la section de Malmedy et du Centre permanent pour la citoyenneté et la participation, Hamza Fassi-Fihri, député régional bruxellois et président des Jeunes CDH, Véronique Salvi, conseillère communale à Charleroi et attachée parlementaire à la Communauté française, Maxime Prévot, directeur politique du CDH et conseiller communal à Namur, ainsi que Vanessa Matz, échevine à Aywaille et présidente de l'Association des mandataires et présidents locaux.

¹³⁸ « Joëlle Milquet : une présidence à visage humain », *op. cit.*, p. 59.

¹³⁹ J.-J. VISEUR, « Au lendemain du 8 octobre 2006 », *Humanisme et Solidarité*, n° 6, décembre 2006, p. 1.

collège] pour les élus issus de l'immigration, dotés de scores flatteurs. »¹⁴⁰ En d'autres termes, il y aurait une « lutte des places » à l'intérieur du CDH de Bruxelles-Ville, où des ambitions menacées conduiraient à des fuites et à des comportements de délation.

Quoi qu'il en soit, G. Coomans de Brachène accuse : trois élues du CDH – Fatima Moussaoui, Lydia Mutyebele Ngoi et Geneviève Oldenhove de Guertechin – seraient fictivement domiciliées à Bruxelles-Ville. Il s'avère après coup que deux de ces personnes sont mises en cause à tort. Par contre, F. Moussaoui, auteur du troisième score sur la liste CDH pour le Parlement bruxellois en 2004, est obligée de démissionner. La situation se complique lorsque l'on apprend que la famille de G. Dallemagne réside à Woluwe, puis que l'échevin sortant Bertin Mampaka, précédemment en charge de la Propreté publique et du Sport, présente des factures de GSM se montant à 20 000 euros pour 2005 et à 13 000 euros pour les huit premiers mois de 2006.

G. Dallemagne demeure conseiller communal, mais il ne devient pas échevin. Il déménage et démissionne, le 26 février 2007, au terme d'un parcours qualifié par *Le Soir* de « procession d'Echternach »¹⁴¹. Bertin Mampaka est temporairement écarté du collège bruxellois, avant de porter plainte, avec constitution de partie civile, contre ses détracteurs. Finalement, les échevins du CDH sont Joëlle Milquet, Christian Ceux, Hamza Fassi-Fihri et Chantal Noël, rejoints par leur colistier du CD&V, Steven Vanackere.

Selon Fabrice Grosfilley (RTL-TVI), J. Milquet, qui voulait reconduire B. Mampaka dans ses fonctions, a été obligée de reculer : « L'affaire Mampaka a permis aux "rouges" de dénoncer des manquements éthiques au sein d'une formation politique qui est, habituellement, assez encline à leur faire la leçon. Auteur et metteur en scène de cette "politique de l'éthique", J. Milquet endosse du coup le plus mauvais rôle et se voit, après avoir été publiquement humiliée, contrainte de sacrifier un de ses proches. »¹⁴² « Un prêté pour un rendu », ajoute *Le Soir*, quotidien selon lequel « la fragilisation de Milquet débute dans la capitale »¹⁴³.

La suite des événements dément, en grande partie, ces prévisions. Remplacé comme échevin par Hamza Fassi-Fihri, B. Mampaka dispose de trois mois pour se justifier de l'utilisation de son GSM. Concédant des « maladresses », il rembourse l'excès de ses dépenses de téléphonie. Il devient échevin des Sports, des Espaces verts, de l'Environnement, de la Solidarité internationale et de l'Équipement communal, le 26 mars 2007. De son côté, H. Fassi-Fihri, après avoir été suppléant, deviendra membre du Parlement bruxellois, le 29 juin 2007. Le 14 avril 2008, il remplacera J. Milquet, empêchée, comme échevin bruxellois de l'État civil, de la Culture et de l'Emploi-Formation. Face aux risques auxquels des mandataires pourraient exposer le parti, la présidente affirme avoir pris toutes les précautions nécessaires : « Chez moi,

¹⁴⁰ *La Dernière Heure* en ligne, 20 octobre 2006.

¹⁴¹ *Le Soir*, 27 et 28 février 2007.

¹⁴² F. GROSFILLEY, « L'affaire Mampaka : vengeance rouge, dérive orange et carton jaune, 28 novembre 2006 », www.ruedelaloi.blogspot.com.

¹⁴³ *Le Soir*, 29 novembre 2006.

pour tous les mandataires, à tous les niveaux, qui prennent une fonction exécutive, il y a toujours une lettre de démission à côté, en cas de problème. »¹⁴⁴

L'élection en Région bruxelloise d'un nombre significatif de conseillers communaux d'ascendance étrangère suscite des débats, en particulier à la Démocratie chrétienne, pourtant favorable à cette évolution. Nathalie Delaleeuwe, secrétaire de rédaction du trimestriel *Humanisme et Solidarité*, constate ainsi : « Nos listes électorales reflètent désormais plus correctement la diversité de la population belge. Mais cela ne va pas sans poser de questions. Comment trouver l'équilibre entre cette ouverture souhaitable du monde politique et un communautarisme rampant ? »¹⁴⁵

À la différence de certains élus libéraux, le trimestriel de la Démocratie chrétienne refuse tout jugement à l'emporte-pièce sur le sujet. Il veille d'abord à s'informer, en interrogeant un spécialiste reconnu en la matière, Altay Manço (FUSL). L'intéressé trace le profil des trois principales communautés d'origine extra-européenne présentes à Bruxelles¹⁴⁶. Selon lui, la communauté maghrébine, dotée d'une élite intellectuelle, est assez pluraliste : on trouve certains de ses représentants dans différents partis politiques. Composée d'anciens villageois, la communauté turque est plus fermée. Au moment du vote, elle se détermine généralement en fonction de consignes collectives, ce dont bénéficierait surtout le PS. Quant à la communauté congolaise, très scolarisée, elle comprendrait une proportion assez élevée de membres de l'ancienne *nomenklatura* zaïroise de l'ère Mobutu. Elle soutient largement le CDH « en raison de la dimension chrétienne de ce parti », alors même que ce dernier a voulu se déconfessionnaliser.

Denis Grimberghs, député bruxellois, conseiller communal CDH à Schaerbeek et président de la Démocratie chrétienne, analyse l'évolution en cours avec un réel sens de la nuance. Deux questions se posent, écrit-il¹⁴⁷. D'une part, « le choix des candidats s'est-il opéré avec prudence ? ». En d'autres termes, « le *stemblok*¹⁴⁸ n'a-t-il pas fait place au *stem-black* ? ». D'autre part, « comment les partis vont-ils encadrer les nouveaux élus » ?

À la première question, D. Grimberghs oppose une objection préalable. Pourquoi le sentiment de malaise se limiterait-il au recrutement des candidats d'ascendance étrangère, alors que l'on ne se pose guère de problèmes de conscience lorsque des sollicitations sont adressées « à des vedettes du petit écran ou du ballon rond » ? Néanmoins, le Schaerbeekois ne nie pas d'éventuelles « erreurs de *casting* ». Il plaide en faveur d'un soutien aux candidats « en cheminement personnel, qui se mûrit dans des combats politiques », c'est-à-dire par une action inscrite dans la durée.

¹⁴⁴ F. GROSFILLEY, « Bertin Mampaka est de retour, 9 mars 2007 », www.ruedelaloi.blogspot.com.

¹⁴⁵ N. DELALEEUWE, « Élections communales : la Belgique colore ses listes électorales », *Humanisme et Solidarité*, n° 6, décembre 2006.

¹⁴⁶ *Ibidem*.

¹⁴⁷ D. GRIMBERGHS, « Des électeurs et des élus issus de l'immigration », *Humanisme et Solidarité*, n° 6, décembre 2006. Avant le scrutin communal du 8 octobre 2006, l'intéressé a adressé aux candidats du CDH une lettre de mise en garde, intitulée « Les limites du vote communautaire ». Après les élections, il répète : « Soyez les élus de tous. Ne vous laissez pas envahir par les thèses du quartier x ou de la communauté y. » (cf. *Le Soir*, 13 octobre 2006)

¹⁴⁸ Il s'agit d'un vote groupé : les membres d'une communauté votent en bloc pour les candidats issus des rangs de cette communauté, afin de faciliter leur élection grâce aux voix de préférence (cf. A. REA *et al.*, « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles », *op. cit.*, p. 698).

Implicitement, il reconnaît qu'à l'instar d'autres formations, le CDH est parfois confronté à des engagements instables, voire à des changements de camp brusques, dans le chef de certains élus.

Sur l'encadrement des mandataires d'origine étrangère, Grimberghs est clair et net : un tel accompagnement est absolument nécessaire et les intéressés doivent faire leurs preuves sur le terrain, en s'exposant à la « sélection naturelle », qui éliminera les plus faibles. Au surplus, le député bruxellois s'interroge : pourquoi des candidats d'ascendance extra-européenne ont-ils tendance à se positionner sur des thématiques de politique intérieure ou extérieure de leur pays d'origine, comme le génocide arménien ou le destin du Sahara occidental ? N'encourent-ils pas le risque de voir leur action politique évaluée sur « leur capacité d'intervenir à propos d'enjeux tout à fait extérieurs au mandat qui leur a été confié » ?

Grimberghs évoque aussi le rapport des élus à la religion. Il plaide en faveur de la tolérance, moyennant certaines balises. S'il faut rappeler les limites du rôle dévolu aux religions dans notre État de droit, écrit-il, est-il anormal que certains préceptes religieux amènent à considérer, avec plus ou moins de sympathie, le programme de tel ou tel parti ? De même, est-il choquant de voir le monde politique entrer en contact avec des autorités religieuses grâce aux rapports que des candidats entretiennent avec ces autorités ? Grimberghs poursuit : « Si l'on peut s'étonner de voir certains *leaders* politiques "faire le tour des mosquées" à la veille des élections, est-ce en soi scandaleux ? Après tout, n'a-t-on pas connu jadis le même type de pression dans le monde catholique ? » Certes, reconnaît-il, le port du voile au conseil communal ou dans l'exercice de fonctions exécutives est « un sujet sensible ». Sur de telles questions, il faut se garder de deux excès, conclut-il : « Le jusqu'aboutisme de ceux qui voudraient restreindre des droits consacrés par la Constitution et le radicalisme visant à obtenir des concessions du politique, sans cesse croissantes, dans ce qui relève des habitudes d'une religion déterminée. »

Si la Démocratie chrétienne adopte une position d'ouverture aux élus d'origine étrangère tout en préconisant leur encadrement par le parti, qu'en est-il de la direction du CDH ? Dans *Le Soir* du 13 octobre 2006, J. Milquet affirme n'avoir « jamais surfé sur le communautarisme, ni joué la carte ethnique ». Dans le même quotidien, le même jour, un parlementaire bruxellois de sa formation reconnaît, cependant, qu'en matière de mobilisation des identités nationales, le CDH « a fait comme les autres, ni plus, ni moins »¹⁴⁹. Le journaliste indépendant Mehmet Koksall et le chercheur Pierre-Yves Lambert, qui connaissent bien le sujet, sont plus affirmatifs : selon eux, le CDH serait, avec le PS, le parti francophone au sein duquel les références identitaires seraient le plus fréquemment invoquées par des candidats¹⁵⁰.

¹⁴⁹ *Le Soir*, 13 octobre 2006.

¹⁵⁰ Cf. notamment M. KOKSALL, P.-Y. LAMBERT, « Vous prendrez bien un candidat ? Oui, oui, un peu de tout... Carnets de campagne des élections législatives du 18 mai 2003 », www.suffrage-universel.be ; M. KOKSALL, P.-Y. LAMBERT, « Carnets et clichés de campagne », www.suffrage-universel.be ; M. KOKSALL, « La mosquée au milieu du village politique », *La Revue Nouvelle*, tome 62, n° 9, 2007, p. 12-19.

Quoi qu'il en soit, même si nulle formation politique n'a de monopole en la matière, on doit bien constater quelques dérives dans les rangs démocrates humanistes. Ainsi, le CDH semble quelquefois recourir à des « candidats-gadgets » ou à des « attrape-voix » pour donner un caractère multiculturel à ses listes¹⁵¹. L'un d'eux se revendique publiquement du « Centre droit humaniste », ce qui en dit long sur son insertion dans le parti dont il arbore les couleurs¹⁵². Dépourvus de tout passé militant, d'autres sont propulsés sur des listes électorales par relations personnelles ou grâce au soutien d'une ambassade¹⁵³. D'autres encore cachent des engagements islamiques plutôt radicaux¹⁵⁴. Il en est aussi qui changent allègrement de parti, à plusieurs reprises, en expliquant avec aplomb : « J'ai goûté à toutes les sauces avant de voir celle qui me goûtait le mieux. »¹⁵⁵ Bref, la sélection du nouveau personnel politique se fait parfois dans la précipitation, non sans imprudence. Un parlementaire bruxellois du CDH le reconnaît sans ambages : « Nous n'avons pas toujours été très regardants sur le parcours de candidats issus de l'immigration, les convictions et la manière de les intégrer dans le parti. »¹⁵⁶

J. Milquet, mécontente, déclare : « J'en ai marre que l'on nous traite de clientélistes ! »¹⁵⁷ Des pratiques de ce type sont néanmoins avérées à Bruxelles, dans le chef de certains candidats du CDH issus de l'immigration. Pendant un temps, il ne pourrait probablement pas en être autrement : selon Altay Manço¹⁵⁸, les élus d'origine étrangère sont soumis à une forte pression de la part de leurs électeurs, généralement peu politisés, qui en attendent des services en retour ou voient en eux des « sauveurs ».

Le recours au *stemblok* semble, lui aussi, indéniable dans un certain nombre de cas. Un conseiller communal du CDH concède à la presse : « Le *stemblok* a été omniprésent chez nous aussi. Parfois de façon serrée entre les communautés. »¹⁵⁹ On relève également la diffusion de tracts homophobes dans la communauté marocaine de Bruxelles, au sein de laquelle « la liberté sexuelle et l'homosexualité sont largement stigmatisées »¹⁶⁰. Un militant du CDH confie au *Soir* : « Sur la question des mœurs, il y a eu des discours intolérables : “Le PS, parti d'homos”, “Nous, on n'a pas voté l'adoption pour les couples gays”... En coulisses, on a tout entendu pour séduire les conservateurs musulmans. »¹⁶¹ C'est pourquoi la députée bruxelloise Fatima Moussaoui doit être rappelée à l'ordre : J. Milquet la somme de retirer et de détruire un tract homophobe¹⁶². Bref, l'ouverture des listes des démocrates humanistes à des candidats issus de l'immigration ne se déroule pas toujours sans difficultés.

¹⁵¹ Cf. P.-Y. LAMBERT, « Les candidats-gadgets du CDH multiculturel, 9 juillet 2003 », www.archive.indymedia.be.

¹⁵² *Le Vif-L'Express*, 20 octobre 2006.

¹⁵³ M. KOKSAL, « Le shopping ethnique du CDH, 24 mai 2003 », www.suffrage-universel.be.

¹⁵⁴ *Le Soir*, 13 octobre 2006.

¹⁵⁵ *La Dernière Heure*, 30 janvier 2006.

¹⁵⁶ *Le Soir*, 13 octobre 2006.

¹⁵⁷ *Ibidem*.

¹⁵⁸ Interview à *Humanisme et Solidarité*, n° 6, décembre 2006, p. 2.

¹⁵⁹ *Le Soir*, 13 octobre 2006.

¹⁶⁰ A. SAAF, B. SIDI HIBA, A. AGHBAL, *Belgo-Marocains des deux rives. Une identité en évolution*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2009, p. 15 et 120.

¹⁶¹ *Le Soir*, 13 octobre 2006.

¹⁶² *Ibidem*.

Il y a lieu de s'interroger aussi sur les risques d'instrumentalisation du parti à Bruxelles par l'Église pentecôtiste La Nouvelle Jérusalem, de l'évêque Martin Lukanda Mutyebele¹⁶³. Sans doute y a-t-il, en l'occurrence, un « jeu de récupération réciproque »¹⁶⁴ : la Nouvelle Jérusalem conforte sa légitimité dans les milieux congolais par ses relations politiques, tandis que le CDH y trouve des électeurs potentiels. Il n'empêche que les positions de cette Église, très conservatrices sur le plan religieux et éthique, interpellent. Guy Liagre, président du Synode de l'Église protestante unie de Belgique, affirme à ce propos : « Les conceptions de ces communautés-là ne sont pas celles qu'à mes yeux, un progressiste ou un humaniste est prêt à défendre »¹⁶⁵. Or, au soir des élections communales du 8 octobre 2006, sur son site Web, la Nouvelle Jérusalem affiche fièrement les résultats de « ses » sept élus, dont quatre sur des listes du CDH. Peu après, sur le même site, on voit deux mandataires communaux bruxellois du Centre démocrate humaniste, Bertin Mampaka et Lydia Mutyebele, participer à un office « spécial élections », au cours duquel ils remercient leurs supporters¹⁶⁶. Il est paradoxal qu'un parti qui a retiré toute référence confessionnelle de sa dénomination permette à certains de ses candidats de miser à ce point sur les appartenances religieuses pour se constituer un électorat. Il est probable, cependant, que la maturation politique des électeurs et des élus entraînera une diminution progressive de certaines pratiques discutables.

2.14. NON À UNE « GRANDE RÉFORME DE L'ÉTAT »

La direction du CDH n'ignore pas que des négociations institutionnelles risquent de se dérouler au lendemain des élections fédérales du 10 juin 2007. Selon J. Milquet, les partis démocratiques francophones de la majorité et de l'opposition doivent s'y préparer en adoptant une stratégie commune. Celle-ci doit non seulement inclure les réponses à donner aux probables revendications flamandes, mais également « la définition d'un projet intrafrancophone »¹⁶⁷. À la question de savoir si la préparation qu'elle souhaite a débuté, la présidente du CDH répond par la négative : « Je demande tous les trois mois depuis quatre ans, dit-elle, qu'on se voie tous ensemble, dans la confiance, et pas en pensant qu'il faut doubler l'autre. Mais ces contacts n'ont toujours pas eu lieu. »¹⁶⁸

À la fin de l'année 2006, J. Milquet précise la position du CDH en matière de réforme de l'État. Elle refuse de « s'engager dans quelque direction que ce soit sans mesurer les acquis institutionnels obtenus dans le cadre de l'organisation d'un État fédéral ». Elle n'envisage que « des aménagements à la marge, pour éviter certaines incohérences dans la définition des compétences ». Elle réitère aux autres partis francophones son appel à l'élaboration d'une stratégie commune : « Ce rassemblement des francophones

¹⁶³ À son propos, cf. M. MASKENS, « Migration et pentecôtisme à Bruxelles. Expériences croisées », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 143, 2008, p. 49-68.

¹⁶⁴ M. MASKENS, J. NORET, « La Nouvelle Jérusalem. Éléments d'histoire et de sociologie d'une Église pentecôtiste en Belgique », *Le Figuier*, n° 1, 2006-2007, p. 128.

¹⁶⁵ Interview donnée à *Espace de Libertés*, n° 348, décembre 2006, p. 5-6.

¹⁶⁶ P. WYNANTS, « Nouveaux visages du CDH bruxellois », *op. cit.*, p. 47.

¹⁶⁷ « Une ambition pour Bruxelles ! Discours de J. Milquet, Bruxelles, 6 mai 2006 », www.lecdh.be.

¹⁶⁸ *Le Soir*, 4 septembre 2006.

devra dire qu'il n'est demandeur de rien, mais que, s'il doit répondre à des revendications radicales pressantes, il pourrait l'être de beaucoup de choses telles que l'élargissement de Bruxelles, la rediscussion de certaines garanties [pour la minorité flamande] à Bruxelles et d'autres demandes qui dorment dans nos tiroirs. » À ce stade, conclut la présidente du CDH, « certaines choses claires peuvent être redites : nous sommes, entre autres, contre la régionalisation de la sécurité sociale, contre toute avancée de l'autonomie fiscale, contre la régionalisation de la politique de l'emploi et de la concertation sociale »¹⁶⁹.

Les présidents des partis démocratiques francophones ne se rencontrent que le 20 décembre 2006, pour évoquer une méthode de négociation et créer éventuellement des groupes de travail. Toutefois, au début de l'année 2007, *Le Soir* signale que le Mouvement réformateur « veut rendre la famille libérale incontournable, pour être sûr de ne pas rester en rade »¹⁷⁰. Afin de demeurer dans les bonnes grâces du VLD, demandeur de nouvelles avancées institutionnelles, Didier Reynders adopte, en effet, une attitude relativement ouverte sur le plan communautaire. Il s'en explique : « Comme francophones, nous ne sommes demandeurs de rien en réforme de l'État. Mais je suis prêt au dialogue. Et je sais qu'avec Guy Verhofstadt, ça marche. »¹⁷¹ J. Milquet réagit, pour faire part de sa vive inquiétude : un des partenaires du « rassemblement francophone » n'annonce-t-il pas qu'il est « prêt à travailler, en matière institutionnelle, avec le VLD, dont on connaît les exigences communautaires »¹⁷² ? Le CDH considère que « ces sorties en solitaire de D. Reynders et leur contenu sont autant de coups portés à la stratégie collective francophone, un tremplin pour les Flamands obnubilés par une réforme de l'État et une vraie faiblesse dans la défense des intérêts des francophones »¹⁷³.

Quelques jours plus tard, J. Milquet suggère que les partis francophones refusent, en fin de législature, toute déclaration de révision de la Constitution visant à réformer l'État. Cette proposition relève d'une pure stratégie d'opposition, répondent le MR, le PS et Écolo¹⁷⁴. D'une part, en effet, une révision de la Constitution s'impose si l'on veut réformer le Sénat. D'autre part, les mesures les plus redoutables pour les francophones – notamment les scissions de la sécurité sociale, de la politique de l'emploi et des conventions collectives – ne sont pas tributaires d'une révision de la Loi fondamentale. D. Reynders ajoute : « Je préfère être ferme sur BHV et discuter d'une liste d'articles à réviser plutôt que négocier, comme le PSC de l'époque, des accords aboutissant à un mauvais financement des communautés et à l'abandon des francophones de la périphérie. »¹⁷⁵

Le CDH ne ménage pas le MR en retour. Les communiqués publiés par la rue des Deux-Églises en témoignent : « La position du MR, privilégiant des convergences avec le VLD plutôt qu'avec la famille francophone, devient de plus en plus dommageable

¹⁶⁹ « Colloque du CEPESS “La Belgique à tout prix ?”. Conclusions de J. Milquet, Bruxelles, 11 décembre 2006 », www.lecdh.be.

¹⁷⁰ *Le Soir*, 8 février 2007.

¹⁷¹ *Ibidem*.

¹⁷² *Le Soir*, 16 janvier 2007.

¹⁷³ « Réforme de l'État : le MR roule-t-il encore pour les francophones ? Communiqué de presse du CDH, 17 janvier 2007 », www.lecdh.be.

¹⁷⁴ *Le Soir*, 20-21 janvier 2007.

¹⁷⁵ *Le Soir*, 22 janvier 2007.

pour la stratégie collective francophone. »¹⁷⁶ Ou encore : « Les idées hasardeuses et incohérentes du MR-FDF-MCC fragilisent de plus en plus le rassemblement des francophones. »¹⁷⁷ Vincent Rocour constate, à juste titre : « Ce n'est pas la joie dans la famille francophone. On attendait un front uni. On a une tribu en pagaille. On ne compte plus les croche-pieds, les invectives, les noms d'oiseaux. Ni les lourds soupçons d'infidélité. S'il arrive dans cet état à la négociation institutionnelle, le front francophone risque rapidement de tourner à la débandade. »¹⁷⁸

Jusqu'au scrutin fédéral du 10 juin 2007, le CDH conserve la même position : défense des intérêts des Wallons et des Bruxellois, appel à la concertation entre partis francophones, mais aussi critique de l'attitude du MR, jugée trop conciliante envers l'Open VLD. Dès avant les élections, on pressent que les démocrates humanistes et les réformateurs auraient bien du mal à faire bloc, s'ils devaient se retrouver côte à côte à la table des négociations institutionnelles¹⁷⁹.

¹⁷⁶ « Les convergences MR-VLD de plus en plus dangereuses pour les francophones. Communiqué de presse, 5 février 2007 », www.lecdh.be.

¹⁷⁷ « Les idées hasardeuses et incohérentes du MR-FDF-MCC fragilisent de plus en plus le rassemblement des francophones. Communiqué de presse, 12 février 2007 », www.lecdh.be.

¹⁷⁸ *La Libre Belgique*, 20 février 2007.

¹⁷⁹ J. Milquet ajoute, à propos de D. Reynders, cette phrase peu amène : « Avoir en face de soi quelqu'un qui mélange mépris et arrogance... Je ne rentrerai pas dans ce bac à sable » (cf. *La Libre Belgique*, 29 mars 2007).

3. L'ÉCHEC DE L'ORANGE BLEUE

Plus court que le précédent, ce troisième chapitre couvre, *grosso modo*, l'année civile 2007. Il commence par un examen du positionnement adopté par les démocrates humanistes, pendant la campagne électorale qui se déroule durant la première moitié de l'année (section 1). Viennent ensuite une évocation des « affaires » de Charleroi, qui affectent le CDH local (section 2), puis l'analyse des résultats des élections fédérales du 10 juin 2007 (section 3). Enfin, on suivra l'attitude adoptée par le CDH lors des différentes phases des négociations visant à former une coalition avec le cartel CD&V–N-VA, l'Open VLD et le MR (sections 4 à 7). Durant toute la période considérée, le parti orange francophone n'exerce pas le pouvoir à l'échelon fédéral. Il ne le fera qu'à partir du 21 décembre 2007, date de formation du gouvernement intérimaire Verhofstadt III, épisode qui sera évoqué dans une prochaine livraison du *Courrier hebdomadaire*.

3.1. LE POSITIONNEMENT ÉLECTORAL DU CDH

En prévision du scrutin fédéral du 10 juin 2007, le CDH tente de faire apparaître plus nettement la place qu'il occupe sur l'échiquier politique. Il entend se démarquer des formations « vissées à des clivages politiques étroitement liés à l'argent », à savoir les réformateurs et les socialistes, qui souvent s'opposent en matière de fiscalité et de sécurité sociale. Comme précédemment, il prétend s'extraire de cette « dualité matérialiste » pour examiner d'abord « les problèmes des gens au quotidien ». De ce point de vue, affirme-t-il, c'est « la problématique relationnelle » qui est centrale, avec le délitement des familles et leur recomposition, la violence, la solitude, l'irritabilité entre communautés d'origines différentes. Tous ces problèmes ne peuvent être abordés « avec les catégories de droite et de gauche »¹⁸⁰.

J. Milquet revient sur ce positionnement dans un discours prononcé à Liège, le 20 janvier 2007¹⁸¹. Les attentes des citoyens sont de plus en plus immatérielles, dit-elle. Leurs besoins relèvent davantage de préoccupations liées au développement humain. C'est pourquoi, lorsqu'il trace les contours de son « offre politique », le CDH se doit de « parler des choses de la vie ». Aussi faut-il qu'en préparant son programme électoral, il soit attentif à sept grands défis : l'investissement dans le capital humain, la consolidation du lien social, les nouvelles solidarités entre les personnes, les groupes et

¹⁸⁰ *Le Soir*, 20-21 janvier 2007.

¹⁸¹ « 2007... Année humaniste ! Discours de Joëlle Milquet, Liège, 20 janvier 2007 », www.lecdh.be.

les générations, l'environnement, la santé, le soutien à l'initiative économique et la promotion d'une gouvernance plus éthique. Le CDH doit aussi se singulariser par sa méthode de travail : privilégier l'intérêt général, se doter d'une vision à long terme et tourner le dos à la démagogie. Une telle démarche suppose une proximité avec les citoyens, le recours à la consultation et à la participation, le *fair-play* dans le combat politique et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Pour affiner son projet politique, le CDH lance, du 20 janvier au 21 avril 2007, l'opération « Générations humanistes ». Celle-ci est coordonnée par un comité de pilotage comprenant des représentants des Jeunes, des Femmes, des Aînés, du CEPESS, ainsi que des partenaires extérieurs, issus des milieux associatifs. Dans les grandes villes, les Jeunes CDH organisent des cafés politiques, des forums et des rencontres sur différents thèmes concernant la jeunesse. Les Aînés mettent sur pied des rencontres-débats avec des personnes de plus de cinquante ans sur les problèmes propres à cette classe d'âge. Les Femmes font de même à destination de la population féminine. De leur côté, des mandataires et des collaborateurs du CDH travaillent « par immersion » dans une série de milieux (entreprises, hôpitaux, associations) afin de « prendre plus clairement conscience encore, avec les acteurs de terrain, des nouvelles réalités problématiques et des pistes de solutions »¹⁸².

Le 22 mars 2007, J. Milquet adresse une « Lettre ouverte aux Bruxellois et aux Wallons » pour les informer de ce que son parti se propose de dire, d'être et de faire durant la législature suivante : « Parler autrement, en parlant des gens quand d'autres parlent d'argent. Être autrement, en fédérant dans un même projet le sens de l'effort et le sens de l'autre. Faire autrement, en défendant un programme axé sur cinq objectifs : tout miser sur l'éducation, la formation et l'emploi, construire la société du respect, renforcer la qualité de vie des personnes et des familles, mettre en marche la révolution environnementale, améliorer la gouvernance publique. »¹⁸³

En cette période préélectorale, les observateurs accordent une grande attention à l'évolution des intentions de vote. Selon le baromètre politique de *La Libre Belgique*¹⁸⁴, le CDH, qui culminait en Wallonie à 20 % en décembre 2005, y serait en recul par paliers : 18,5 % des intentions de vote en mars 2006, 19,3 % en juin, 18 % en septembre, 17,5 % en décembre, et 17,1 % en mars 2007. Il repasserait ainsi sous le score obtenu aux élections régionales de juin 2004 (17,6 %). Dans le collège francophone bruxellois, par contre, le parti orange serait en progression : après avoir recueilli 12,1 % au scrutin de juin 2004, il obtiendrait 12,4 % des intentions de vote en décembre 2006 et 12,6 % en mars 2007. Ces scores indiquent que, dans la capitale, « le travail de reconstruction et de rajeunissement des cadres continue à porter ses fruits ». Le sondage RTBF-*Le Soir*, réalisé par le CEVIPOL (ULB) à une quarantaine de jours du scrutin, accorde au CDH 19 % des intentions de vote en Wallonie et 13 % dans le collège francophone bruxellois. Toutefois, indique P. Delwit, « il peut se produire un certain nombre d'événements qui influenceront le choix des gens. Surtout, les questions-clés à l'agenda de la campagne ne sont pas encore cristallisées »¹⁸⁵.

¹⁸² *Ibidem*.

¹⁸³ « Lettre ouverte de Joëlle Milquet aux Bruxellois et aux Wallons, 22 mars 2007 », www.lecdh.be.

¹⁸⁴ *La Libre Belgique*, 26 mars 2007.

¹⁸⁵ *Le Soir*, 30 avril-1^{er} mai 2007.

Parmi les événements susceptibles d'influencer les résultats, il en est qui pourraient jouer négativement, comme les « affaires » de Charleroi évoquées dans la section suivante. D'autres pourraient exercer une influence positive. On apprend ainsi, le 11 avril 2007, qu'Anne Delvaux, ex-présentatrice du journal télévisé de la RTBF, rejoint le CDH. Elle figurera à la deuxième place de la liste sénatoriale. Pour P. Delwit, cette arrivée « peut aider à bâtir la crédibilité de cette liste : si vous parvenez à attirer quelqu'un de connu dans l'audiovisuel, c'est un élément positif ». Le politologue de l'ULB ajoute : « Dans le chef du CDH, recruter des personnalités extérieures se révèle intéressant pour sortir définitivement du PSC et de ses fantômes. Il s'agit de montrer que l'on est capable d'attirer dans ses filets des personnes qui ne sont pas forcément issues de la filière sociale-chrétienne. »¹⁸⁶ Ajoutons que, sur la liste du CDH pour le Sénat, A. Delvaux sera suivie par une autre recrue de la société civile : Sylvie Roberti, ancienne présidente des Guides catholiques. Autre événement qui pourrait jouer en faveur du CDH : le bon score (18,57 % des voix) réalisé par François Bayrou au premier tour de l'élection présidentielle française, le 22 avril 2007. Pour J. Milquet, ce résultat « confirme que les gens en ont marre du combat agressif gauche/droite »¹⁸⁷.

Le programme électoral du CDH¹⁸⁸ est présenté à la presse à la fin avril, sous le titre « C'est l'heure h ». Couvrant près de 250 pages, il comporte dix parties : miser sur le capital humain pour doper l'emploi ; construire la société du respect ; améliorer la vie des familles ; protéger la santé de chacun ; opérer une révolution environnementale et lutter contre le réchauffement climatique ; vivre pleinement après soixante ans ; avoir un logement ; exiger de nouvelles solidarités ; imposer une meilleure gouvernance ; mener une politique internationale ambitieuse, juste et solidaire. Dans ce programme, le CDH propose de lancer cinq plans nationaux, impliquant l'ensemble des gouvernements du pays. Ces plans seraient consacrés à l'emploi, à la formation, à la recherche et à l'innovation, à la lutte contre la pauvreté et l'isolement et au climat. Ce programme est approuvé à l'unanimité lors d'un congrès.

Le cinquième anniversaire du CDH est célébré à Namur, le 18 mai 2007. C'est l'occasion pour J. Milquet de galvaniser ses troupes en dressant un bilan mobilisateur de l'évolution du parti depuis 2002. La formation orange a, dit la présidente, renoué avec les succès lors des précédents scrutins. Son électorat s'est diversifié : il est devenu multiculturel, plus urbain, plus féminin, plus populaire et plus moderne. Le CDH ne connaît plus de lutte intestine. Ses équipes se sont féminisées, rajeunies, ouvertes à d'autres sensibilités religieuses et à des représentants de la société civile. Les démocrates humanistes ont changé de méthode de travail, en misant sur la proximité et sur l'écoute des acteurs de terrain. Ils ont renouvelé leur analyse de la société et leur programme. Le CEPESS a relancé la publication de ses *Cahiers*. Dans les gouvernements où ils sont présents, les ministres du CDH ont porté de nombreux projets et obtenu d'importantes réalisations. Sur le plan fédéral, les parlementaires du parti orange ont signé plus de 500 propositions de loi, formulé plus de 3 500 questions et interpellations. C'est donc, conclut J. Milquet, avec confiance que le CDH peut se lancer dans la joute électorale¹⁸⁹.

¹⁸⁶ *Le Soir et La Libre Belgique*, 12 avril 2007.

¹⁸⁷ *Le Soir*, 28-29 avril 2007.

¹⁸⁸ « C'est l'heure h », 2007, www.lecdh.be.

¹⁸⁹ « Cinq années de passions. Discours de Joëlle Milquet, Namur, 18 mai 2007 », www.lecdh.be.

3.2. L'IMPACT DES « AFFAIRES » DE CHARLEROI SUR LE CDH

Dès avant les élections communales de 2006, les scandales de la société de logements sociaux La Carolorégienne et de l'Intercommunale de collecte et de destruction des immondices (ICDI) de la région de Charleroi ont entraîné l'inculpation de personnalités socialistes influentes : les échevins Claude Despiegeleer et Lucien Cariat, ainsi que le député provincial Jean-Pierre De Clercq. Ces derniers sont des proches de l'ancien bourgmestre Jean-Claude Van Cauwenberghe, soupçonné d'avoir mis en place un mode de gestion de la ville pour le moins discutable¹⁹⁰.

Lors du scrutin communal du 8 octobre 2006, le Parti socialiste perd sa majorité absolue à Charleroi. La ville est, dès lors, gouvernée par une coalition formée du PS (23 sièges), du MR (14 sièges) et du CDH (6 sièges). Selon le code wallon de la démocratie locale, dit « décret Courard », le poste de bourgmestre revient au candidat qui a obtenu le plus de voix de préférence au sein du groupe politique le plus important de la majorité. En l'occurrence, les scores personnels des élus du PS déterminent l'ordre selon lequel les intéressés devraient exercer la fonction maïorale : Jacques Van Gompel, bourgmestre sortant, vient en premier lieu, devant Léon Casaert, Jean-Pol Demacq, Philippe Van Cauwenberghe (fils de Jean-Claude) et Alison De Clercq (fille de Jean-Pierre). Un code de bonne conduite prévoit que tout membre du collège doit démissionner s'il est inculpé par la justice.

Le 20 octobre 2006, le bourgmestre toujours en charge et candidat à sa succession, J. Van Gompel, est inculpé de faux et usage de faux. Il démissionne et renonce à prendre la tête de la nouvelle majorité, qui devrait être installée au cours du mois de décembre. Léon Casaert lui succède, le 4 décembre. Il est notamment secondé par Olivier Chastel (MR), premier échevin, et par Jean-Jacques Viseur (CDH), échevin des Finances.

Le 25 mai 2007, soit deux semaines avant les élections fédérales du 10 juin, l'échevin J.-P. Demacq est inculpé de faux et usage de faux. Il est acculé à la démission. L. Casaert est également mis en cause, pour avoir couvert un mode de fonctionnement irrégulier de la comptabilité communale, mais il demeure en fonction, faute d'inculpation. O. Chastel, « en saluant le geste de l'échevin démissionnaire », explique que, de commun accord avec J.-J. Viseur, « il a été décidé de ne pas profiter du climat actuel et de la proximité des élections pour prendre la ville en otage ». De son côté, J.-J. Viseur assure que « la majorité reste soudée et refuse de céder aux tentations de la démagogie »¹⁹¹.

Il y a, cependant, désaccord sur la date de démission de J.-P. Demacq. Les échevins MR Olivier Chastel et Philippe Sonnet en tirent argument, apparemment sur instruction du président de leur parti, pour claquer la porte du collège. Manifestement, les réformateurs veulent créer un choc, à l'approche d'un important scrutin. Joëlle Milquet réagit avec vigueur. Dans un communiqué, elle dénonce « la

¹⁹⁰ Sur les faits évoqués dans cette section, cf. « Le cas du PS de Charleroi », in M. UYTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008*, RTBF-Racine, Bruxelles, 2008, p. 167-190.

¹⁹¹ *La Libre Belgique* en ligne, 26 mai 2007.

désertion du MR, une gesticulation, un théâtre de rue »¹⁹². Elle s'en explique à la presse : « L'attitude du MR témoigne d'un manque flagrant de cohérence et d'une absence de sens des responsabilités à l'égard des Carolorégiens (...). Je sais bien que l'on est en campagne électorale et que, pour certains, cela légitime n'importe quoi. » La présidente du CDH s'étonne du fait que le bourgmestre MR de Dinant, Richard Fournaux, également inculpé, non seulement ne démissionne pas, mais figure aussi à la quatrième place de la liste MR pour le Sénat. Elle pose la question : « Pourquoi exiger des uns ce que l'on n'exige pas des autres ? ». Cette attitude n'est pas du tout appréciée par le MR.

Le 7 juin 2007, c'est au tour de l'échevin des Sports, Philippe Van Cauwenberghe, d'être inculpé pour menaces. Sa démission est réclamée, en vain. Le 11 juin, le président du PS, Elio Di Rupo, met l'Union socialiste communale et la Fédération socialiste de Charleroi sous la tutelle du boulevard de l'Empereur. Le lendemain, à sa demande, tous les échevins socialistes présentent leur démission, suivis par J.-J. Viseur. Le collège communal de Charleroi est en affaires courantes.

Le MR, le CDH et Écolo ne veulent ni de L. Casaert, ni de Ph. Van Cauwenberghe, ni d'A. De Clercq pour exercer le maïorat. Le médiateur socialiste désigné par Elio Di Rupo, Paul Magnette, est dans une impasse. Il ne peut en sortir que si le « décret Courard » est assoupli, afin de permettre, dans des cas exceptionnels, que l'on s'écarte de la règle de désignation automatique du bourgmestre. Une telle modification doit être votée par le Parlement wallon, au sein duquel le CDH forme la majorité avec le PS. Les démocrates humanistes sont d'autant plus en position de force que L. Casaert est inculpé, le 18 juin.

Le CDH pose ses conditions : alors que J.-J. Viseur n'a réalisé que le quatrième score de sa liste, avec 762 voix de préférence, il accédera au maïorat de la plus grande ville wallonne ; par ailleurs, Ph. Van Cauwenberghe ne siégera pas au collège communal. P. Magnette et le PS s'inclinent. Le 27 juin, le Parlement wallon vote un décret de circonstance, qualifié de « décret Viseur » ou « décret Charleroi » par ses détracteurs : ce texte permet une dérogation aux dispositions habituelles de désignation du bourgmestre, en cas de démission du collège dans son entièreté¹⁹³. Le lendemain, un nouveau pacte de majorité est signé par le PS, le MR et le CDH. Pour une législature, J.-J. Viseur prend la direction de l'administration communale, qu'il réorganise. « C'en est fini, promet-il, de Charleroi humiliée, raillée, vilipendée, de la honte et du bonheur perdu de ses habitants. »¹⁹⁴

Ultérieurement, le MR accusera le CDH de « marchandage » : les démocrates humanistes auraient obtenu le maïorat de Charleroi en échange d'un retour du PS, battu lors du scrutin fédéral du 10 juin 2007, à la table des négociations gouvernementales¹⁹⁵. Évoqué dans le cadre d'une polémique, ce scénario ne semble nullement correspondre à la réalité. De telles allégations témoignent de la dégradation des rapports entre les deux partis après l'échec de la tentative de former une coalition orange bleue, dont il sera question dans la quatrième section.

¹⁹² C. DE BAST, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 122.

¹⁹³ *La Libre Belgique* en ligne, 28 juin 2007.

¹⁹⁴ *La Libre Belgique* en ligne, 29 juin 2007.

¹⁹⁵ Interview de Richard Miller, *Le Soir*, 21 février 2008.

3.3. LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2007

Examinant le profil des candidats et des élus du CDH lors du scrutin fédéral du 10 juin 2007, des politologues de l'ULB¹⁹⁶ soulignent à juste titre trois tendances frappantes : la féminisation et le rajeunissement des listes, ainsi que l'homogénéité de la répartition géographique des candidatures. Les chiffres qu'ils citent agrègent les candidats ou les élus de la Chambre et du Sénat.

Tout d'abord, « l'analyse de la répartition des genres parmi les candidats du CDH montre la réussite de l'opération de féminisation des cadres entamée au début de la décennie ». Certes, la proportion d'hommes est légèrement plus importante dans l'ensemble des candidats du parti orange (50,7 %). Toutefois, la tendance s'inverse parmi les éligibles¹⁹⁷ (52,9 % de femmes). La proportion d'élues (41,7 %) n'atteint pas la parité obtenue par Écolo, mais elle dépasse nettement les pourcentages recueillis par le MR (31 % d'élues) et par le PS (29,2 %).

Ensuite, le rajeunissement est perceptible tant chez les candidats que parmi les éligibles ou les élus. Le CDH est la formation qui présente le plus de candidats âgés de 25 à 34 ans (24,3 %). À la Chambre, deux des six têtes de liste ont moins de 30 ans et trois moins de 40 ans¹⁹⁸. Les chercheurs de l'ULB estiment que « ce rajeunissement n'est pas uniquement cosmétique », puisque l'effet habituel d'entonnoir ne joue pas : 23,5 % des éligibles et 25 % des élus du CDH ont entre 25 et 34 ans. Aucun autre parti francophone n'atteint de telles proportions.

Enfin, la répartition des candidatures selon l'origine géographique se caractérise par son homogénéité. Alors que les autres partis présentent fort peu de candidats issus de zones peu peuplées, les démocrates humanistes comptent 21,5 % de candidats, 29,4 % d'éligibles et 16,7 % d'élus provenant de communes de moins de 10 000 habitants. Sur ce point, il y a continuité avec le PSC, historiquement bien implanté dans les zones rurales de Wallonie.

Une étude du CRISP¹⁹⁹ dégage d'autres constats intéressants. D'une part, à la Chambre, le CDH aligne en ordre utile quatre de ses ministres communautaires et régionaux, dont deux en tête de liste. Comme les intéressés ne siégeront pas au Parlement fédéral, ce sont leurs suppléants qui deviendront députés. Par ce biais, trois nouveaux venus – Maxime Prévot, jeune échevin namurois, jusqu'alors conseiller provincial, et deux femmes, Marie-Martine Schyns (circonscription de Liège) et Hélène Couplet-Clément (circonscription du Hainaut) – accéderont à l'hémicycle, ce qui accentuera la tendance au renouvellement du personnel politique. D'autre part, le CDH n'hésite pas à lancer dans l'arène électorale des personnalités issues du MR ou du FDF et récemment ralliées à sa cause, comme Stéphane de Lobkowicz et Danielle Caron.

¹⁹⁶ R. DANDOY, N. DE DECKER, J.-B. PILET, « Le profil des élus et des candidats francophones aux élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1981-1982, 2007, p. 31-34.

¹⁹⁷ Ou candidats figurant en ordre utile.

¹⁹⁸ « Présentation des têtes de liste CDH à la Chambre et au Sénat pour les prochaines élections législatives. Communiqué de presse, 29 mars 2007 », www.lecdh.be.

¹⁹⁹ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1952-1953, 2007.

L'analyse de la liste CDH de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde confirme une autre tendance observée précédemment : l'ouverture multiculturelle. Parmi les trente-quatre candidats figurant sur cette liste – vingt-deux effectifs et douze suppléants – treize sont d'ascendance étrangère : sept sont originaires du Maghreb, deux du Congo, un de Turquie, du Liban et du Vietnam, auxquels s'ajoute un Assyrien. Parmi ces candidats d'origine extra-européenne, on pointe deux députés bruxellois et trois échevins de communes populeuses.

Voyons à présent les résultats²⁰⁰. Au Sénat, dans le collège francophone, le CDH vient au troisième rang. Il améliore légèrement ses performances de 2003 : 390 852 voix, contre 362 705 (soit + 28 147). Il recueille 317 778 suffrages en Wallonie (15,6 % du total) et 73 074 à Bruxelles-Hal-Vilvorde (8,7 % du total). Il obtient ainsi deux sénateurs élus directement (*statu quo*), auxquels s'ajoutent deux sénateurs de la Communauté française et un sénateur coopté, soit cinq sièges (+ 1). En voix de préférence, Anne Delvaux (115 729) et Francis Delpérée (109 399) réalisent les quatrième et cinquième scores du collège français, derrière Louis Michel (MR), Anne-Marie Lizin (PS) et Armand De Decker (MR). On note aussi les beaux scores personnels de deux candidats issus de l'immigration, qui n'étaient pas placés en ordre utile : Hamza Fassi-Fihri (22 013 voix) et Lydia Mutyebele Ngoi (16 123 suffrages).

À la Chambre, le CDH se classe troisième parmi les partis francophones. Il améliore ses performances de 2003 : 404 077 voix, contre 359 660 (soit + 44 417). Compte non tenu des suffrages exprimés à l'étranger, il recueille 324 556 voix en Wallonie (15,8 % du total, soit + 0,4 %), 67 179 voix dans les cantons bruxellois (14,5 %, soit + 5 %) et 10 818 voix dans les cantons flamands. Il obtient de la sorte 10 sièges (+ 2). À cet égard, il y a *statu quo* dans toutes les circonscriptions, sauf dans le Hainaut et à Bruxelles-Hal-Vilvorde, où un siège est gagné. Le CDH est en progrès dans ces deux circonscriptions et en Luxembourg, mais son recul se poursuit dans les provinces du Brabant wallon, de Liège et de Namur.

Dans leurs commentaires, les analystes du CRISP mettent en évidence un contraste entre le résultat obtenu en Wallonie, à peine supérieur au mauvais score de 2003, et le succès remporté à Bruxelles. Ils émettent l'hypothèse d'une extension du vote-sanction, frappant les socialistes à la suite des « affaires » de Charleroi, à leur partenaire du CDH, associé au PS dans la ville sambrienne, mais aussi en Région wallonne et en Communauté française. Les démocrates humanistes paieraient, en quelque sorte, leur loyauté à l'égard de leurs alliés, que le MR a dénoncée comme une relation d'inféodation.

L'enquête post-électorale réalisée par le Pôle interuniversitaire sur l'opinion publique et la politique²⁰¹, menée en 2007-2008, éclaire les transferts de voix pour la seule Wallonie entre deux scrutins fédéraux (2003 et 2007). Elle révèle que le pourcentage d'électeurs stables du CDH est dans la moyenne wallonne (68,14 %). Le taux de pénétration du parti orange chez les nouveaux électeurs (15,71 %) est proche du

²⁰⁰ P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « Les résultats des élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1964-1965, 2007.

²⁰¹ P. BAUDEWYNS, A.-P. FROGNIER, M. SWYNGEDOUW, « Les transferts de voix en Wallonie entre 2003 et 2007. Une analyse sur la base de l'enquête post-électorale de 2007 », Pôle Interuniversitaire sur l'Opinion publique et la Politique (Université catholique de Louvain), Louvain-la-Neuve, 2008.

pourcentage moyen obtenu au Sud du pays. Le CDH enregistre un gain net de 25 000 suffrages au détriment du PS, mais perd des voix au profit des autres partis, en particulier en faveur d'Écolo (15 000) et du MR (7 000).

Une autre enquête a été réalisée par le CEVIPOL (ULB)²⁰² avec une méthodologie différente (enquête à la sortie des urnes). Elle analyse notamment les transferts de voix entre les partis, mais en prenant comme référence un autre scrutin : les élections régionales du 13 juin 2004. Elle couvre un espace plus large que l'enquête du PIOP, puisqu'elle englobe non seulement la Wallonie, mais aussi la Région de Bruxelles-Capitale. De 2004 à 2007, l'électorat stable du CDH (76 %) est légèrement supérieur à la moyenne francophone. Des quatre formations démocratiques, le parti orange est celui qui attire le moins de nouveaux électeurs (10,7 %). Il se confirme que le CDH réalise ses seuls gains nets dans l'électorat socialiste (près de 60 000 voix), mais subit des pertes nettes au profit d'Écolo (25 000 suffrages) et du MR (8 000 suffrages).

Selon les points de vue, les analystes du CEVIPOL mettent en lumière les continuités ou les ruptures entre l'électorat des démocrates humanistes et celui du PSC. Ainsi, P. Delwit²⁰³ souligne « les limites considérables de l'élargissement de la base électorale du CDH : plus des trois quarts des électeurs de ce parti restent des croyants, dont de nombreux pratiquants ». D'autres auteurs²⁰⁴ proposent un aperçu plus nuancé. Sans doute, 39,2 % des catholiques qui pratiquent régulièrement votent-ils, en 2007, en faveur du CDH. Il est vrai aussi que le parti orange a peu de succès chez les « non-croyants/agnostiques » (7,6 %, contre 28,2 % pour le MR, 22,4 % pour Écolo, 22,2 % pour le PS). À l'inverse, le MR (31,6 %) est mieux implanté que le CDH (20,3 %) dans l'électorat chrétien, grâce à un taux de pénétration élevé (34,7 %) parmi les pratiquants irréguliers. Moins que le PS (35,7 %) et un peu moins que le MR (17,5 %), le CDH (15,4 %) compte parmi ses partisans des adeptes d'autres religions que le catholicisme, mais dans ce segment de l'opinion, son taux de pénétration ne diffère guère de celui d'Écolo (15,9 %). Les mêmes auteurs²⁰⁵ relèvent aussi que les démocrates humanistes sont bien implantés dans l'électorat musulman, où ils recueillent 18,7 % des suffrages en 2007 et que leurs performances y augmentent significativement avec le temps (7,1 % des voix seulement en 2004). Le CDH est même le seul des quatre partis démocratiques à enregistrer, de 2004 à 2007, des gains nets de suffrages dans cette fraction du corps électoral. L'hypothèse prudemment émise – elle est formulée sous la forme de question – pour expliquer ce dernier phénomène est « un accroissement de l'importance du facteur religieux dans le comportement électoral de la population musulmane ». Le CDH serait ainsi perçu comme « un parti de référence pour les électeurs musulmans ayant des valeurs religieuses profondes ». Les auteurs ne prennent pas assez en compte, nous semble-t-il, un autre facteur explicatif : la présence accrue de candidats, adhérant à l'islam, sur les listes du CDH, en particulier à Bruxelles.

²⁰² J.-B. PILET, « Les transferts de voix entre partis entre les élections régionales de 2004 et le scrutin fédéral du 10 juin 2007 », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie), 10 juin 2007*, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2008, p. 111-127.

²⁰³ P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 308.

²⁰⁴ N. DE DECKER, G. SANDRI, « Le vote des catholiques », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie), 10 juin 2007*, op. cit., p. 25-37.

²⁰⁵ G. SANDRI, N. DE DECKER, « Le vote des musulmans », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie), 10 juin 2007*, op. cit., p. 39-53.

Un autre paramètre qui pourrait jouer est la défense de valeurs éthiques plutôt traditionnelles²⁰⁶. L'on oppose, à cet égard, les libéraux culturels aux conservateurs culturels. Le CDH est la formation qui compte dans son électorat le moins de libéraux culturels affirmés. Il obtient aussi un taux de pénétration supérieur à la moyenne dans la frange la plus culturellement conservatrice de l'opinion. Il n'est donc pas exclu que les positions des démocrates humanistes sur la famille, l'évolution des mœurs, les problèmes éthiques et le nécessaire « rappel de normes » contribuent à leur succès dans certains milieux musulmans.

À la suite des élections de 2007, quelques remaniements sont apportés à l'organigramme du CDH²⁰⁷. Vanessa Matz remplace Maxime Prévot, élu à la Chambre, comme directeur politique. François-Xavier Blanpain, conseiller à la présidence, devient directeur adjoint. André Bosly et Georges Dallemagne rejoignent l'équipe des secrétaires nationaux. Ils sont en charge, respectivement, du dossier de la santé et du secteur international/Belges à l'étranger. Le 25 novembre 2007, Hamza Fassi-Fihri, devenu député de la Région de Bruxelles-Capitale, est remplacé à la présidence des Jeunes CDH par Rodolphe Sagehomme, échevin à Jalhay²⁰⁸.

3.4. QUE FAIRE ?

Dès le soir du 10 juin 2007, le MR s'emploie à convaincre le CDH de constituer une majorité bleue et romaine, qualifiée cette fois d'orange bleue²⁰⁹ : la coalition réunirait les deux principaux vainqueurs du scrutin, le cartel CD&V-N-VA et le MR, ainsi que leurs correspondants de l'autre communauté, à savoir le CDH et l'Open VLD. Le SP.A opte pour l'opposition, tandis que le MR veut écarter à tout prix le PS, dont la défaite constitue déjà en soi, déclare Didier Reynders, « une véritable réforme de l'État »²¹⁰.

Ce scénario n'est pas celui qu'avait imaginé la direction du CDH, qui aurait préféré une symétrie des gouvernements à l'échelon fédéral et dans les entités fédérées ou, en d'autres termes, une alliance avec les socialistes²¹¹. À la rue des Deux-Églises, signale la presse, « l'atmosphère est lourde et les mines sont sombres »²¹². Les démocrates humanistes craignent, en effet, de devoir négocier la « grande réforme de l'État »

²⁰⁶ P. DELWIT, « Questions de société et comportement électoral », in P. DELWIT, É. VAN HAUTE (dir.), *Le vote des Belges (Bruxelles-Wallonie), 10 juin 2007, op. cit.*, p. 39-53. Pour sa part, C. DE BAST, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 51, relève que la présidente du CDH, « affranchie de la hiérarchie catholique », n'en est pas moins « effrayée », en matière éthique « par les tendances libertaires qui font fi de la complexité de certaines situations et opposée au laisser-faire qui heurte le respect envers les plus fragiles ». Cette attitude l'amènerait à « découvrir des convergences éthiques intéressantes avec des personnes professant des convictions religieuses et philosophiques différentes ».

²⁰⁷ « Équipe nationale », 2007, www.lecdh.be.

²⁰⁸ « Un nouveau président pour les Jeunes CDH. Communiqué de presse, 25 novembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁰⁹ Sur les négociations menées de juin à décembre 2007, cf. « Le cas "orange bleue" », in M. UYTENDAELE, A. FEYT, F. DE BRIGODE, *Instantanés de la politique belge 2007-2008, op. cit.*, p. 61-134 ; S. GOVAERT, « Bruxelles-Hal-Vilvorde : du quasi accord de 2005 à la procédure en conflit d'intérêts », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1974, 2007, p. 22-40 ; P. WYNANTS, « Quinze mois d'impasse communautaire », *La Revue Nouvelle*, tome 63, n° 10, 2008, p. 112-121.

²¹⁰ X. MABILLE, *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, CRISP, Bruxelles, 2011, p. 413.

²¹¹ *La Libre Belgique*, 13 juin 2007.

²¹² *La Libre Belgique*, 11 et 12 juin 2007.

promise par le cartel CD&V–N–VA à son électorat. Ils redoutent d'être acculés à une sorte de schizophrénie, en gouvernant au centre-droit sur le plan fédéral et au centre-gauche en Wallonie et à Bruxelles. Ils se voient potentiellement placés « dans une situation infernale, en servant tour à tour de *punching ball* au MR en Région wallonne, au PS à l'échelon fédéral »²¹³. La perspective d'être les « petits Poucet » d'une majorité dominée par l'axe Leterme-Reynders ne leur sourit guère. C'est pourquoi la direction du parti hésite sur la stratégie à adopter.

En théorie, trois hypothèses sont envisageables²¹⁴. La première serait la formation d'une coalition dite « jamaïcaine », à savoir une orange bleue élargie aux écologistes. Elle permettrait au CDH de rééquilibrer les rapports de force vers le centre. Pendant la mission d'informateur remplie par D. Reynders, du 12 juin au 4 juillet, J. Milquet explore cette voie en invitant publiquement, mais de manière assez maladroite, « les Écolos à suivre le message envoyé par leurs électeurs »²¹⁵. Elle heurte ses interlocuteurs, en les qualifiant de « chochottes »²¹⁶. Elle se fait éconduire et accuser de pratiquer « un football-panique »²¹⁷. La deuxième possibilité consisterait à « jouer la montre » : faire traîner les négociations en longueur, dans l'espoir que les socialistes se ressaisissent et acceptent de prendre part à une tripartite traditionnelle (en fait, il s'agirait d'une hexapartite). Le MR ne veut pas d'un tel aboutissement, que la cure d'opposition du SP.A rend d'ailleurs impraticable. Il ne reste, dès lors, qu'un troisième scénario, l'orange bleue, vers lequel, écrit la presse, « le CDH marche à reculons »²¹⁸.

D'emblée, en effet, J. Milquet exprime des réticences à l'égard d'une telle coalition. Elle déclare : « Il n'est pas question de nous engager dans une réforme de l'État qui irait à l'encontre des intérêts francophones. »²¹⁹ Le chef de file du cartel CD&V–N–VA, Yves Leterme, lui réplique : « Si le CDH ne veut pas venir au pouvoir, c'est la décision du CDH. Il y a d'autres partis. Il ne faut pas lancer d'exclusive, surtout quand on a 10 sièges à la Chambre sur 150. Vous savez, cela fait 6-7 %, ce n'est pas terrible. »²²⁰ Voilà une réponse qui n'est guère de nature à dissiper la méfiance des démocrates humanistes.

Sur le plan des rapports humains, la campagne électorale a aussi laissé des traces. J. Milquet affirme : « Le MR s'est tout permis. La manière dont on a été traités par les libéraux incite à la plus grande prudence. Ne soyez pas étonnés que l'on ne soit pas un partenaire facile. »²²¹ Tentant à titre personnel de remplir un rôle de « facilitateur »²²², l'ancien président du PSC, Gérard Deprez, chef de file du MCC, rencontre une quinzaine de responsables du parti orange. Outre la déception causée par les résultats des élections, il constate un autre phénomène plus inquiétant : « Il y a, comment

²¹³ *La Libre Belgique*, 13 juin 2007.

²¹⁴ *Le Soir*, 13 juin 2007.

²¹⁵ *La Libre Belgique*, 28 juin 2007.

²¹⁶ *Le Soir*, 28 juin 2007.

²¹⁷ Réactions de Jean-Michel Javaux et d'Isabelle Durant, *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 29 juin 2007.

²¹⁸ *La Libre Belgique*, 12 juin 2007.

²¹⁹ *Le Soir*, 13 juin 2007.

²²⁰ *Ibidem*.

²²¹ *La Libre Belgique*, 28 juin 2007.

²²² *Le Soir*, 13 juin 2007.

dire ?, une sorte de réticence générale vis-à-vis du MR (...), une gêne par rapport à ce qui est décrit comme "l'arrogance" du MR envers le CDH. Il y a une blessure. Je n'avais pas mesuré l'ampleur du problème. »²²³

Le 28 juin, J. Milquet estime que « tout est encore imaginable dans des discussions qui s'annoncent très compliquées »²²⁴. Alors que *De Standaard* commence à la surnommer « Madame Non », la présidente du CDH ajoute : « J'ai dit non [à une « grande réforme de l'État »] avant, je dis non après (...). Nous avons, avec Yves Leterme, un problème institutionnel majeur. Et nous ne sommes pas prêts à plier. » Elle réitère sa méfiance à l'égard des réformateurs : « On ne peut pas maltraiter les gens pendant huit ans, tout se permettre, et puis considérer, le soir des élections, qu'on va tout oublier. » Jamais, ajoute-t-elle, son parti ne sera « le partenaire faible d'une coalition antisociale »²²⁵.

Pourtant, il s'avère que la coalition orange bleue est le seul scénario possible, au vu de la donne politique. En Flandre, alors que l'Open VLD sort affaibli du scrutin, l'arithmétique électorale confère au cartel CD&V-N-VA une position de force. Avec trente sièges à la Chambre, ce dernier est incontournable pour former une majorité dans le groupe linguistique néerlandais sans alliance avec le Vlaams Belang. S'il demeure uni, le cartel est appelé à être le pivot de la future coalition. Or, il a axé son programme sur la « bonne gouvernance », dont la condition serait l'octroi de compétences accrues à la Flandre, dans le cadre d'une « évolution confédérale de l'État ». Pour garder sa crédibilité, il se doit de ramener « un gros poisson » à son électorat, selon la formule de Bart De Wever, sous la forme d'avancées institutionnelles significatives et d'une scission de la circonscription électorale et de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV).

Du côté francophone, par contre, les partis à vocation gouvernementale ont mené campagne en faveur du *statu quo* institutionnel : en matière de réforme de l'État, ils ne sont « demandeurs de rien ». Le CDH est d'autant moins disposé à baisser pavillon qu'il est le concurrent direct du MR, en particulier de sa composante FDF, dans la périphérie bruxelloise.

Une difficulté supplémentaire vient compliquer la situation. Le cartel CD&V-N-VA veut obtenir de solides garanties sur les grandes lignes d'une réforme de l'État dans l'accord gouvernemental, ainsi qu'une scission de BHV, avant son entrée dans la coalition. Or, une réforme de l'État de grande ampleur requiert une majorité des deux tiers au Parlement, afin de modifier les lois répartitrices des compétences entre l'autorité fédérale et les entités fédérées. Avec 81 sièges sur 150, l'orange bleue ne disposerait pas d'une telle majorité. Le cartel CD&V-N-VA exige néanmoins des assurances de pouvoir la réunir, en faisant appel à des appuis extérieurs qui viendraient nécessairement de la seule Flandre. Une telle perspective serait totalement inacceptable pour le CDH, à propos duquel Jean-Luc Dehaene (CD&V), chargé d'une

²²³ *Le Soir*, 22 juin 2007.

²²⁴ *La Libre Belgique*, 28 juin 2007.

²²⁵ *Le Soir*, 28 juin 2007. P. Delwit estimera après coup que « dans sa communication, le CDH s'est montré régulièrement imprudent », faute d'une bonne appréhension de la donne politique en Flandre (*Le Soir*, 1^{er} septembre 2011).

mission de médiation et de négociation (du 5 au 15 juillet 2007) formule ce constat : « Il est difficile de s'en sortir quand on a tracé des perspectives de scénario sur la base des sondages et que l'on se retrouve bloqués, après les élections, dans un scénario que l'on n'a pas prévu. »²²⁶

Au fil du temps, observe Pierre Bouillon, le CDH « se dégèle un peu ». Il est vrai que des parlementaires du parti orange voient, dans la négociation d'une coalition orange bleue, l'occasion de prendre du champ à l'égard du PS. *A posteriori*, le député wallon Jean-Paul Procureur reconnaîtra : « Il ne faut pas cacher que nous avons, au sein du CDH, un peu poussé notre présidente à y aller. »²²⁷ Toutefois, le Centre démocrate humaniste sait qu'en faisant trop de concessions « sur un terrain où il a juré de tenir mieux que personne », il s'exposerait à une sanction lors des élections communautaires et régionales de 2009. C'est pourquoi J. Milquet signifie à J.-L. Dehaene qu'il est totalement exclu de « faire de la réforme de l'État une affaire flamande, avalisée par le MR et par le CDH »²²⁸. En termes très diplomatiques, le médiateur-négociateur constate que « le CDH ne refuse pas de continuer à approfondir les discussions informelles qu'il a menées jusqu'à présent, en vue de tester la faisabilité d'une éventuelle coalition orange bleue qui, certes, continue à comporter un nombre important d'obstacles insuffisamment résolus à ce jour »²²⁹. Deux jours après la nomination d'Yves Leterme en qualité de formateur, J. Milquet précise à nouveau : « Le CDH est prêt, le cas échéant, à prendre ses responsabilités, mais pas à n'importe quel prix, ni institutionnel, ni programmatique (...). Entrer en négociation, ce n'est pas dire oui à un gouvernement. » Le CDH se prononcera donc en fonction des propositions du formateur, tout en annonçant « son extrême vigilance institutionnelle »²³⁰.

3.5. VAINES NÉGOCIATIONS GOUVERNEMENTALES

Les négociateurs tiennent leurs réunions au château de Val-Duchesse²³¹. Deux éléments rendent l'atmosphère morose. D'une part, Y. Leterme ne convainc ses interlocuteurs francophones, ni par sa méthode de travail, ni par sa capacité à se positionner en arbitre, au-dessus de la mêlée. D'autre part, la méfiance persiste entre le MR et le CDH. Les réformateurs se demandent si les démocrates humanistes veulent réellement aboutir ou « s'ils sont présents autour de la table pour torpiller les tractations ». De son côté, la direction du CDH soupçonne le MR d'être prêt à tout pour se maintenir au pouvoir et obtenir une nouvelle réforme fiscale, alors que la situation budgétaire du pays est jugée préoccupante²³². Les déclarations des uns et des autres, aux grilles de Val-Duchesse, ne sont pas de nature à détendre le climat.

²²⁶ *La Libre Belgique*, 7-8 juillet 2007.

²²⁷ « Le CDH a dû "un peu pousser" Milquet à rejoindre l'orange bleue, 6 novembre 2007 », www.7sur7.be.

²²⁸ *Le Soir*, 14 juillet 2007.

²²⁹ « Le cas "orange bleue" », *op. cit.*, p. 65.

²³⁰ *Le Soir*, 17 juillet 2007.

²³¹ Sur les négociations de Val-Duchesse, cf. le témoignage de F. DELPÉRÉE, « Le dormeur du val », *La Revue Générale*, tome 42, n° 10, 2007, p. 5-9 et *La Libre Belgique*, 30 août 2007.

²³² *La Libre Belgique*, 1^{er} août 2007.

Le 22 juillet 2007, Y. Leterme communique ses propositions aux négociateurs. Visiblement contrariée, J. Milquet « estime qu'il reste beaucoup de travail à faire et rappelle la vigilance de son parti sur le terrain institutionnel »²³³. Le 25, il lui faut contrer une offensive libérale sur la réforme fiscale. Le 30, elle constate que les propositions du formateur en matière de réforme de l'État demeurent unilatéralement favorables à la Flandre. Le 3 août, un des négociateurs du CDH, Francis Delpérée, ne peut nier l'enlèvement des pourparlers : « La clôture de chaque point que nous avons passé en revue n'a pas abouti à un accord, ni même à un consensus. »²³⁴ Quatre jours plus tard, le MR et le CDH s'affrontent sur l'importance de l'effort budgétaire à demander aux entités fédérées. Sur chaque point important, affirme la presse, « J. Milquet est en porte-à-faux avec deux ou trois de ses partenaires », mais elle ne cède pas²³⁵.

Sur le plan humain, la présidente du CDH confessera *a posteriori* avoir mal vécu « ce véritable enfer »²³⁶. D'une part, en effet, plus les jours passent, et plus la presse néerlandophone l'affuble de surnoms désobligeants : au « Madame Non » du *Standaard* s'ajoute « la bourgeoise gauchiste » du *Laatste Nieuws*. D'autre part, seule femme autour de la table, l'intéressée a du mal à supporter « l'attitude machiste » de certains de ses collègues. N'essuie-t-elle pas des reproches pour avoir effectué, au cours d'une interruption des travaux, un voyage-éclair dans le Sud de la France, afin de voir un fils malade, alors que « ces Messieurs » n'ont eu aucun scrupule à suspendre des activités pour se rendre à un match de football²³⁷ ?

Le 14 août, les présidents du CD&V, de la N-VA et de l'Open VLD communiquent leurs « ultimes revendications institutionnelles ». Ces dernières sont aussitôt jugées inacceptables par le CDH, parce qu'elles entraînent de lourds transferts de compétences dans les secteurs de la sécurité sociale et de la fiscalité. Le lendemain et le surlendemain, le CDH et le MR se concertent, avant de communiquer au formateur une liste de revendications francophones, elles aussi assez radicales. Le 17 août, les négociations sont suspendues. Trois jours plus tard, les parlementaires démocrates humanistes, unanimes, demandent à la direction de leur parti de « maintenir sa position ferme et raisonnable », mais aussi de « continuer à défendre, dans un cadre fédéral équilibré, les intérêts des Bruxellois et des Wallons »²³⁸.

Le 22 août, Y. Leterme convoque les chefs de file du cartel CD&V-N-VA, du CDH, de l'Open VLD et du MR, afin de relancer les négociations. Il apparaît que le CDH et le MR ne sont plus sur la même longueur d'onde. Le premier refuse de discuter des réformes institutionnelles nécessitant la majorité des deux tiers, au motif que l'orange bleue ne dispose pas de cette majorité, point de vue que soutient aussi G. Deprez, président du MCC²³⁹. Le second, par contre, accepte que les négociateurs flamands

²³³ « Le cas "orange bleue" », *op. cit.*, p. 67.

²³⁴ *Ibidem*, p. 72.

²³⁵ *Le Soir*, 11-12 août 2007.

²³⁶ Dans une interview au *Vif-L'Express* du 7 décembre 2007, elle dira : « J'ai vécu un véritable calvaire. » Elle qualifiera la plupart des négociateurs auxquels elle a eu affaire en ces termes : « Ce sont de véritables machos. »

²³⁷ C. DE BAST, *Joëlle Milquet*, *op. cit.* p. 129-132.

²³⁸ « Le CDH, unanime, maintient sa position ferme et raisonnable. Communiqué de presse, 20 août 2007 », www.lecdh.be.

²³⁹ L'intéressé déclare à *La Libre Belgique*, le 31 août 2007 : « Je suis en parfait accord avec Joëlle Milquet : l'orange bleue ne disposant que d'une majorité simple, on ne peut demander, lors de la formation du

mettent leurs revendications sur la table, quelles que soient les majorités requises, à la condition que leurs homologues francophones puissent faire de même. Le Mouvement réformateur ne cache pas son exaspération à l'égard du CDH : ce dernier « ne serait d'accord sur rien », ni sur la réforme fiscale, ni sur la justice, ni sur la santé, ni sur l'immigration²⁴⁰. Aussitôt, les parlementaires et les ministres du parti orange publient un communiqué dans lequel ils demandent au MR « d'adopter désormais une position claire et ferme dans la défense des intérêts des francophones »²⁴¹. Alors que le caricaturiste Pierre Kroll représente J. Milquet en Jeanne d'Arc, Y. Leterme constate son échec : il n'a d'autre possibilité que de demander la fin de sa mission.

La presse néerlandophone pointe du doigt « Madame Non ». Les journaux francophones soulignent la responsabilité d'Y. Leterme et du cartel CD&V-N-VA. Les négociateurs flamands estiment que le « fautif », à leurs yeux le CDH, devrait être chargé de prendre l'initiative en vue de relancer les tractations. Voyant le piège tendu à sa formation, J. Milquet refuse ce scénario : il n'est pas question qu'un démocrate humaniste endosse, seul, pareille responsabilité²⁴². L'hypothèse d'un binôme de « démineurs », formé des anciens présidents de la Chambre Raymond Langendries (CDH) et Herman De Croo (Open VLD), est évoquée, avant d'être rapidement abandonnée.

J. Milquet dément catégoriquement toute obstruction de sa part : « Je ne suis pas Madame Non. Je suis Madame Oui, mais pour des choses raisonnables, équilibrées, qui vont dans le sens des engagements que j'ai pris vis-à-vis des gens. »²⁴³ Par ailleurs, elle rappelle que, dès le mois de juillet, elle a clairement signalé à J.-L. Dehaene et à Y. Leterme les deux limites qu'elle ne pourrait franchir : on ne peut entreprendre de « grande réforme de l'État » avec un gouvernement privé de la majorité des deux tiers et il est exclu que les soutiens extérieurs, nécessaires pour réunir une telle majorité, ne viennent que de Flandre. Elle précise : « Moi, j'ai un mandat de mon parti. Je ne peux aller au-delà des verrous que je vous ai exposés ». Visant le MR, elle dit « avoir éprouvé des moments de solitude dans la défense des intérêts des francophones »²⁴⁴.

Les médias flamands brocardent l'attitude de la présidente du CDH, en diffusant de manière répétitive une chanson de Michel Polnareff : « La poupée qui fait non ». Le 27 août, le bureau politique du CDH apporte à J. Milquet « un soutien sans la moindre réserve »²⁴⁵. Les négociations sont manifestement bloquées.

gouvernement, que des engagements qui peuvent être tenus à la majorité simple (...). Tout ce qui implique une majorité des deux tiers doit être traité parallèlement, dans un autre cadre, selon une autre formule, avec une autre échéance. »

²⁴⁰ *Le Soir et La Libre Belgique*, 23 août 2007.

²⁴¹ « Le CDH demande au MR d'adopter une position claire et ferme de défense des intérêts des francophones. Communiqué de presse, 23 août 2007 », www.lecdh.be.

²⁴² M. BUXANT, S. SAMYN, *Belgique, un roi sans pays*, Plon, Paris, 2011, p. 38.

²⁴³ *La Libre Belgique*, 24 août 2007.

²⁴⁴ *Le Soir*, 23 août 2007.

²⁴⁵ « Le bureau politique soutient la position défendue par le CDH. Communiqué de presse, 27 août 2007 », www.lecdh.be.

3.6. NOUVELLE TENTATIVE VOUÉE À L'ÉCHEC

Le 29 août, le roi charge le président de la Chambre, Herman Van Rompuy (CD&V), un homme politique expérimenté et apprécié des partis francophones, d'une « mission exploratoire, afin de trouver une solution à la crise politique ». Le CDH réaffirme vouloir « un gouvernement fédéral qui réponde aux problèmes quotidiens des Belges, non un gouvernement fédéral qui vide l'État de sa substance »²⁴⁶. L'« explorateur », ainsi que la presse le désigne, consulte tous azimuts pour trouver l'hypothétique majorité des deux tiers, indispensable à de profondes réformes institutionnelles. Il sonde, notamment, Écolo : ce parti accepterait-il soit de participer à la coalition, soit de soutenir la réforme de l'État de l'extérieur ? Les écologistes francophones déclinent ces deux propositions, ce que le CDH regrette, mais sans la moindre agressivité à l'égard des verts²⁴⁷. Il apparaît qu'en termes d'image, la fermeté de J. Milquet renforce sa popularité. Toutefois, un autre danger point à l'horizon : l'épineux dossier de BHV risque d'être prochainement débattu au Parlement, à l'initiative unilatérale des partis flamands.

Le CDH « déplore le temps perdu pendant l'été, alors qu'un gouvernement aurait déjà pu être formé si le contexte institutionnel avait été raisonnable ». Il espère que « le travail de l'explorateur permettra d'en revenir enfin à des demandes institutionnelles limitées, selon une méthode correspondant au type de majorité dont disposerait l'éventuel futur gouvernement ». Il invite le MR à « porter collectivement la défense des intérêts des francophones », déplorant l'isolement dans lequel il a parfois été cantonné²⁴⁸. Herman Van Rompuy est confronté à la quadrature du cercle : « Comment convaincre le cartel CD&V-N-VA et le CDH de faire chacun un pas l'un vers l'autre ? »²⁴⁹

Non sans mal, l'« explorateur » fait bouger les lignes. Selon C. De Bast, qui s'appuie sur un témoignage de H. Van Rompuy, J. Milquet seconde ce dernier dans la rédaction de notes et s'investit beaucoup dans ce travail²⁵⁰. Les parlementaires du CDH remercient chaleureusement l'« explorateur » pour « la qualité de son travail, l'intelligence, l'esprit de dialogue et le sens des relations humaines dont il a fait la preuve »²⁵¹.

Le 29 septembre, Y. Leterme est remis en piste comme formateur. Le CDH est bien conscient que l'orange bleue serait « la seule bipartite disposant d'une majorité à la Chambre et dans chaque groupe linguistique »²⁵². Cependant, il n'est pas prêt à avaler toutes les couleuvres : il s'oppose à l'instauration de peines incompressibles et demande une refédéralisation partielle de certaines compétences, notamment en

²⁴⁶ *Le Soir*, 1^{er} et 2 septembre 2007.

²⁴⁷ « Le CDH regrette, mais respecte le choix d'Écolo. Communiqué de presse, 3 septembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁴⁸ « Le CDH déplore le temps perdu à cause de l'institutionnel. Communiqué de presse, 10 septembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁴⁹ « Le cas "orange bleue" », *op. cit.*, p. 88.

²⁵⁰ C. DE BAST, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 126 et 133.

²⁵¹ « Négociations gouvernementales. Communiqué de presse, 1^{er} octobre 2007 », www.lecdh.be.

²⁵² *Le Soir*, 29 octobre 2007.

matière de lutte contre la délinquance juvénile. Il n'apprécie guère certaines déclarations conciliantes de D. Reynders, pressé d'aboutir, qui rompent le consensus entre les partis francophones.

Néanmoins, les négociateurs progressent sensiblement sur les dossiers socio-économiques et sur d'autres chapitres d'une déclaration gouvernementale, au point que celle-ci est presque bouclée. Le 26 octobre, ils apprennent que la commission de l'Intérieur de la Chambre pourra être saisie, dès le 7 novembre, de la proposition de loi flamande tendant à scinder BHV, sans la moindre compensation pour les francophones. Hormis Groen, les partis du Nord annoncent qu'ils voteront cette proposition, à défaut d'accord sur ce dossier. J. Milquet souffle le chaud et le froid. D'une part, elle répète : « Je ne suis pas Madame Non, mais Madame Conviction. Je dis oui quand il faut et non quand il faut. Je suis ferme et capable de compromis. » D'autre part, elle met en garde : « Les francophones considéreraient tout vote sur BHV par les partis présents autour de la table comme une déclaration d'hostilité. Ils quitteraient la table des négociations. »²⁵³ Cet avertissement n'est pas entendu.

Le 7 novembre 2007, le vote unilatéral des Flamands²⁵⁴ sur le dossier BHV a lieu en commission de l'Intérieur de la Chambre, après que les représentants des partis francophones aient quitté la séance. Aussitôt, les démocrates humanistes réagissent : « L'équilibre de l'État belge est brisé par un vote irresponsable (...). C'est une gifle donnée à plus de quatre millions de francophones (...). Le CDH considère, dès lors, que les négociations de l'orange bleue sont, par cet acte grave, suspendues de fait »²⁵⁵, dans l'attente d'un « geste fort » posé par les partis néerlandophones.

Les formations politiques francophones font jouer les mécanismes de protection des minorités. Le 9 novembre, le Parlement de la Communauté française adopte une motion en conflit d'intérêts, qui gèle la proposition de loi flamande sur BHV pendant 120 jours, avec report du vote en séance plénière. Le 8 novembre, le roi confie une mission de « réconciliation » aux présidents de la Chambre et du Sénat, Herman Van Rompuy (CD&V) et Armand De Decker (MR) : il s'agit de faire avancer le dossier institutionnel en mettant sur pied une convention pour la réforme de l'État, élargie à d'autres formations que celles appelées à former la coalition orange bleue. Dans un premier temps, le CDH dit se réjouir de cette initiative²⁵⁶. Mais il déchanté rapidement²⁵⁷ : les négociations sont à l'arrêt aussi longtemps que « le monde politique flamand n'a pas répondu à la demande de geste de restauration de la confiance exprimée par l'ensemble des partis francophones »²⁵⁸. De surcroît, le parti orange est échaudé par la décision du ministre flamand des Affaires intérieures, Marino Keulen (Open VLD), de ne pas nommer les trois bourgmestres francophones de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppeem, pour violation de la circulaire Peeters lors de l'envoi de convocations électorales.

²⁵³ *Le Soir*, 3-4 novembre 2007.

²⁵⁴ À l'exception de Tinne Van der Straeten, unique représentante du groupe commun Écolo-Groen dans la commission.

²⁵⁵ « L'équilibre de l'État belge est brisé par un vote irresponsable. Communiqué de presse, 7 novembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁵⁶ « Point presse, 8 novembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁵⁷ « Communiqué de presse du CDH, 9 novembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁵⁸ « Communiqué de presse du CDH, 12 novembre 2007 » et « Le CDH confirme que les négociations sont arrêtées. Communiqué de presse, 15 novembre 2007 », www.lecdh.be.

L'idée de négocier une réforme de l'État dans le cadre d'une convention, réunissant des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements des entités fédérées et des différents partis démocratiques progresse, néanmoins. Le CDH s'en réjouit, mais il rappelle ses balises : c'est en dehors du gouvernement que les discussions institutionnelles doivent s'enclencher, pour parvenir à « des solutions consensuelles et équilibrées, non défavorables aux francophones et ne remettant nullement en cause la solidarité interpersonnelle »²⁵⁹.

Un accord de tous les partis associés à la négociation est acquis sur une note de base relative à la réforme de l'État, durant le week-end des 24 et 25 novembre. Il est avalisé par le bureau politique du CDH, le 26, mais il est rejeté par les instances de la N-VA, puis modifié unilatéralement par le formateur à la demande de la formation nationaliste flamande. Le 30 novembre, Y. Leterme demande aux partis de la future orange bleue de répondre à trois questions, sur la base de la note modifiée. Le formateur obtient un « oui nuancé » du MR, une réponse positive du cartel CD&V-N-VA et de l'Open VLD. Quant au CDH, il « redit oui à la note de base déposée officiellement par le formateur, sans évidemment les ajouts et autres demandes d'interprétation imposés unilatéralement depuis lors par la N-VA ». Il invite Y. Leterme à convaincre le cartel CD&V-N-VA d'accepter le retrait de ces modifications ou, à défaut, d'envisager la constitution rapide d'un « gouvernement socio-économique », avec renvoi du dossier institutionnel à une convention « évoluant librement »²⁶⁰. Cette impasse sonne le glas de l'orange bleue.

Le 1^{er} décembre 2007, en effet, pour la deuxième fois, Y. Leterme est déchargé de sa mission de formateur. Le CDH refuse d'être pointé du doigt. C'est, dit-il, le propre parti d'Yves Leterme qui a rejeté un texte de consensus, équilibré pour les différentes communautés. Les démocrates humanistes ne peuvent accepter sans conditions « les nouvelles exigences des nationalistes flamands, qui touchent au cœur de l'État, puisqu'elles visent à la fois la sécurité sociale et l'équilibre économique du pays »²⁶¹.

La situation est grave. Même si elle fait confiance à Guy Verhofstadt (Open VLD), nommé informateur le 3 décembre, J. Milquet avoue « ne pas savoir où l'on va ». Elle ajoute : « On vit sur un volcan. L'avenir de la Belgique tient à une virgule, à une crise de nerfs, à rien du tout. »²⁶² On verra, dans une prochaine livraison du *Courrier hebdomadaire*, comment l'ancien Premier ministre dénouera la crise, le CDH effectuant alors sa rentrée au gouvernement fédéral.

²⁵⁹ « Le CDH soutient le cadre royal. Communiqué de presse, 19 novembre 2007 » et « Le CDH confirme son intention de participer à la convention. Communiqué de presse, 26 novembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁶⁰ « Position officielle du CDH sur les négociations institutionnelles. Communiqué de presse, 1^{er} décembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁶¹ « Communiqué du bureau politique du CDH suite à la démission du formateur, 1^{er} décembre 2007 », www.lecdh.be.

²⁶² *Le Vif-L'Express*, 7 décembre 2007.

3.7. TENSIONS AVEC LE MR

Tous les observateurs ont remarqué les relations froides et distantes qu'entretiennent D. Reynders et J. Milquet²⁶³. Le chef de file du MR sort meurtri de l'échec de l'orange bleue : selon le politologue Wilfried Dewachter²⁶⁴, il n'a pu ni transformer son succès électoral du 10 juin 2007 en victoire politique, ni évincer durablement le PS pour faire réellement basculer le centre de gravité politique, ni devenir Premier ministre. Le Liégeois tient rancune à la Bruxelloise pour son intransigeance.

Une goutte fait déborder le vase lorsque le 5 décembre 2007, dans une émission de *Questions à la Une* consacrée aux coulisses des pourparlers, on entend J. Milquet murmurer : « C'est dur d'être la seule francophone à la table des négociations. » Le lendemain, elle confirme en déclarant à la presse : « Il y a des choses bizarres qui se passent. Quand le MR répond "oui" aux questions inacceptables de Leterme, c'est problématique. »²⁶⁵

L'entourage du président réformateur réagit vivement : « Elle veut du temps pour s'occuper de ses enfants ? Elle va en avoir... Des jours et des nuits. Cette émission montre le vrai visage de la présidente du CDH qui, depuis le 11 juin, a tout fait, tout, pour que l'orange bleue ne voie jamais le jour. Elle ne veut pas de l'orange bleue ? Rien de plus simple : elle n'a qu'à rester dans l'opposition. »²⁶⁶ Le chef de file du MR déclare en personne : « Je prends bonne note de ce que la volonté de la présidente du CDH est de ne pas s'engager avec nous, malgré les décisions successives inverses des membres de son parti... Je prends aussi bonne note de son agressivité à notre égard. Visiblement, chez Madame Milquet, le choix est fait de nous prendre pour cible, afin de se faire passer pour la meilleure des francophones. »²⁶⁷ Entre les deux présidents, estime la presse, « la relation est désormais glaciale »²⁶⁸. Le CDH se défend comme il peut, appelant au sang-froid et à l'unité des francophones²⁶⁹. Rien n'y fait.

Pour sortir de l'impasse politique, l'informateur G. Verhofstadt contacte le président du parti socialiste, E. Di Rupo. Il lui dit en substance : « C'est à nous de jouer. » Du côté francophone, D. Reynders est prêt à reprendre la négociation avec les socialistes, mais sans le CDH. E. Di Rupo témoigne : « Didier Reynders ne voulait plus que Joëlle Milquet participe aux pourparlers (...). Le CD&V et le MR lui reprochaient de ne pas avoir permis l'orange bleue. Ils voulaient vraiment la fusiller,

²⁶³ A. GILAIN, *Didier Reynders, la face cachée de l'iceberg*, Luc Pire, Bruxelles, 2007, p. 156 ; F. PIRON, *Joëlle Milquet, op. cit.*, p. 52-154.

²⁶⁴ W. DEWACHTER, « De vorming van twee federale regeringen: Verhofstadt IV en Leterme I, of de onmacht van politiek België om zich opnieuw uit te vinden », *Res Publica*, tome 50, 2008, p. 167 et 173.

²⁶⁵ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. III : 2004-2011 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2110-2111, 2011, p. 34.

²⁶⁶ *La Libre Belgique*, 7 décembre 2007.

²⁶⁷ *La Dernière Heure*, 7 décembre 2007.

²⁶⁸ RTL, *Info en ligne*, 7 décembre 2007.

²⁶⁹ « Le CDH en appelle au sang-froid et à l'unité des francophones. Communiqué de presse, 7 décembre 2007 », « Le CDH soutiendra toute formule de gouvernement qui permette de faire sortir le pays de la crise. Communiqué de presse, 10 décembre 2007 » et « Le CDH répète son appel à l'unité francophone. Communiqué de presse, 17 décembre 2007 », www.lecdh.be.

l'excommunier. »²⁷⁰ En fin de compte, ce n'est pas J. Milquet, mais G. Verhofstadt qui ramène le Parti socialiste francophone à la table des négociations. Et c'est E. Di Rupo qui empêche que le CDH soit écarté du gouvernement intérimaire en voie de formation, tant était forte l'exclusive lancée à son encontre par les instances du MR²⁷¹.

²⁷⁰ Elio Di Rupo. *Une vie, une vision*, op. cit., p. 125-126.

²⁷¹ En raison de cette exclusive, le 18 décembre, le CDH s'attend à « garder son rôle actuel en dehors du gouvernement », ainsi qu'en atteste sa communication externe (cf. « Le CDH prend acte du refus par le MR de la présence du CDH dans le gouvernement d'urgence. Communiqué de presse, 18 décembre 2007 », www.lecdh.be). Pareil constat infirme la thèse selon laquelle le Centre démocrate humaniste aurait été « l'avocat silencieux, le catalyseur et même l'avant-poste d'une entrée du PS au sein du gouvernement ». Cette thèse a été soutenue, notamment, par W. DEWACHTER, « De vorming van twee federale regeringen », op. cit., p. 154-155 et 167.

CONCLUSION

L'état des lieux au printemps 2004, auquel nous avons procédé dans la section 1.3., constitue le point de départ de cette contribution, focalisée sur la rénovation du Centre démocrate humaniste. Nous en reprenons le schéma dans la présente conclusion, que l'on peut considérer comme un état des lieux intermédiaire. Nous y reviendrons dans la conclusion d'un prochain numéro du *Courrier hebdomadaire*, couvrant les quatre dernières années de l'itinéraire du CDH (décembre 2007 à décembre 2011).

La rénovation de ce parti est indiscutable à certains égards. Elle est même frappante en ce qui concerne le personnel politique. Presque tous les ministres des gouvernements wallon, bruxellois et de la Communauté française nommés en 2004 sont de nouvelles figures : à de rares exceptions près (A. Antoine, B. Cerexhe), aucun n'a été mandataire du PSC. Selon le décompte établi par J.-B. Pilet²⁷², dans le groupe des dix députés élus à la Chambre en 2007, un seul siégeait dans cette assemblée avant le changement du sigle en CDH. Sans doute le renouvellement du personnel politique est-il moins visible ou moins spectaculaire sur les plans communal et provincial, mais il n'en est pas moins indéniable.

Le CDH ne fait pas seulement connaître de nouveaux visages. Il procède aussi à un rajeunissement et à une féminisation de ses listes. C'est pourquoi, après le scrutin fédéral du 10 juin 2007, il aligne, à la Chambre, 25 % de députés âgés de 25 à 34 ans et 41,7 % de femmes. Sur le plan communal et en Région de Bruxelles-Capitale, il fait élire un nombre croissant de candidats issus de l'immigration, émanant principalement des communautés maghrébine et congolaise. De 2000 à 2006, dans l'agglomération centrale du pays, le nombre de conseillers communaux d'origine extra-européenne passe ainsi de 5 à 27. Toutefois, certains de ces candidats ont été choisis par le parti de manière précipitée, en veillant peu à leur formation et à leur encadrement.

La base électorale du CDH évolue. Elle comprend toujours un noyau dur de catholiques, souvent pratiquants réguliers. Elle s'érode dans les milieux de pratiquants irréguliers et de non-pratiquants, dont le MR est la formation préférée. Elle s'élargit en s'ouvrant aux fidèles d'autres confessions religieuses : il s'agit de protestants des Églises du Réveil, bien implantées dans la communauté congolaise, et de musulmans. Dans ce dernier segment de l'électorat, le CDH jouit même du deuxième taux de

²⁷² J.-B. PILET, « Le Centre démocrate humaniste (CDH) », *op. cit.*, p. 69.

pénétration, derrière le PS, mais loin devant le MR et Écolo. Certains de ces nouveaux électeurs affirment avec force leurs convictions religieuses et leur attachement à des valeurs conservatrices. Il n'est pas étonnant, dès lors, que la communauté juive, en désaccord avec des pays islamiques sur le statut d'Israël, et la laïcité organisée, inquiète devant certaines formes de fondamentalisme religieux, soient sous-représentées dans les rangs du CDH. Quoi qu'il en soit, le Centre démocrate humaniste garde, malgré l'abandon de toute référence confessionnelle explicite, l'image d'une formation accueillant volontiers des citoyens engagés sur le plan religieux, et ce même si sa direction peut prendre ses distances, à l'occasion, à l'égard de positions conservatrices de Rome et envers les déclarations de l'évêque de Namur, M^{gr} André-Mutien Léonard. S'il s'est ouvert sur le plan éthique, il se montre toujours réticent envers l'estompement des normes morales. Ce positionnement explique en partie l'arrivée en son sein d'électeurs qualifiés de « conservateurs culturels » par les politologues.

Le CDH demeure un parti interclassiste, mais il justifie de plus en plus cette caractéristique par sa volonté de « placer l'humain au cœur de son projet politique, dans ce qu'il a de relationnel et de non strictement matérialiste »²⁷³. Dans les faits, il se situe, de manière plus constante que précédemment, au centre-gauche, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le centre-gauche est souvent le positionnement personnel, presque spontané, de J. Milquet, figure la plus médiatisée du parti, dont l'autorité s'affirme au fil du temps. Ensuite, l'attention portée aux problèmes quotidiens des citoyens implique une politique de proximité, qui pousse probablement les démocrates humanistes à aligner leur curseur sur celui de la majorité de la population francophone. Enfin, les mauvaises relations avec le Mouvement réformateur incitent la rue des Deux-Églises à préférer, autant que possible, des alliances avec des partis de gauche, comme le PS et Écolo, ce qui marque le contenu des politiques menées par des coalitions à participation CDH.

En matière de réforme de l'État, le Centre démocrate humaniste s'oppose frontalement au cartel CD&V-N-VA durant la seconde moitié de l'année 2007. Parmi les principaux partis francophones, il reste, comme précédemment, le plus attaché à la défense du cadre fédéral, le plus favorable à une refédéralisation de certaines matières et le plus réticent à un transfert massif de compétences aux régions et aux communautés. Toutefois, la détermination avec laquelle J. Milquet défend les droits des Bruxellois et des Wallons, au cours des négociations institutionnelles de 2007, confère à sa formation un profil francophone plus affirmé que par le passé. Grâce à la fermeté de celle que la presse flamande surnomme « Madame Non », le CDH est à même de concurrencer le MR, en ce compris sa composante FDF, dans certains segments de l'électorat établi dans l'agglomération et dans la périphérie bruxelloises.

Le CDH reste un parti généraliste, dont le programme aborde tous les aspects de la vie en société. Il est cependant plus réceptif que son prédécesseur, le PSC, à des thématiques comme le développement durable, la lutte contre le réchauffement climatique, l'interculturalité ou les nouvelles formes de parentalité. Cette attitude, ainsi qu'une communication plus professionnelle, contribuent à moderniser l'image des démocrates humanistes. La tenue de très nombreux forums nationaux et congrès permet à ces derniers d'étoffer leur programme, de mieux l'argumenter, de le

²⁷³ *Ibidem*, p. 77.

formuler de manière plus incisive et plus percutante. Ce même programme manifeste une volonté de (re)conquérir certains publics cibles, comme les jeunes ou les professionnels de la santé.

Avec une série d'organisations de la mouvance catholique, le CDH garde des relations régulières, même si celles-ci sont parfois plus informelles, en tout cas moins exclusives. S'il est vrai, on l'a vu, que « les organisations sociales du monde chrétien trouvent encore une place notable et une oreille bienveillante dans les cabinets humanistes »²⁷⁴, le parti orange continue à diversifier ses contacts, avec des acteurs de terrain et des milieux associatifs, bien au-delà des lisières du pilier catholique. Par ailleurs, certaines composantes de ce dernier, comme le Mouvement ouvrier chrétien, renforcent spontanément leurs liens avec d'autres formations politiques, comme le PS et Écolo, qui paraissent plus proches des priorités défendues par les cadres du MOC.

Le CDH est, à l'instar de son prédécesseur, un parti de gestionnaires pragmatiques. Sa mise à l'écart de tous les exécutifs, à l'échelon fédéral et dans les entités fédérées, de 1999 à 2004, est vécue comme un traumatisme. Les sociaux-chrétiens, puis les démocrates humanistes, pratiquent alors une opposition constructive, qui leur sied, plutôt qu'une politique de dénigrement systématique de la majorité, qui leur répugne. Ils retrouvent rapidement leurs marques lorsqu'ils renouent avec l'exercice du pouvoir en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française. Ils sont manifestement dans leur élément lorsqu'il s'agit d'apporter leur contribution à de grands dossiers, comme le Plan Marshall pour la Wallonie ou le Contrat pour l'école. Attachés à la rigueur dans la gestion des affaires publiques, ils imposent un code de déontologie assez strict à leurs mandataires. Ils exigent aussi une « tornade éthique », selon la formule de J. Milquet, lorsqu'ils constatent de graves dysfonctionnements dans certaines administrations ou à certains niveaux de pouvoir.

À la différence du PSC, le CDH n'est pas divisé : sa cohésion se renforce même, à mesure que le temps passe. Le Rassemblement du centre a été décapité par le passage au MR de ses principaux protagonistes. Devenue un club de réflexion politique, la Démocratie chrétienne se montre assez discrète. Alors que les espaces de discussion se multiplient, sous la forme de congrès et dans les sections, il règne une réelle unité de vues au sein du parti. Le fonctionnement de ce dernier est moins éclaté, plus intégré que précédemment. Dans les rangs démocrates humanistes, on assiste, il est vrai, à une centralisation du processus de décision.

En termes de performances électorales, le bilan est en demi-teinte. En Wallonie, le CDH enraie son déclin, mais il ne parvient pas à franchir à nouveau la barre des 20 % : selon les scrutins, il stagne entre 15 et 19 %. La situation se présente mieux à Bruxelles : alors que le PSC y était tombé largement sous le seuil des 10 %, il passe à 14,5 % en 2007. Il n'est plus « un parti que l'on quitte ». Il accueille, au contraire, fût-ce en nombre limité, des personnalités issues d'autres horizons, comme l'écologiste Gérard Gobert, les membres du groupe Opposition libérale d'Uccle ou la FDF Danielle Caron à Woluwe-Saint-Lambert.

²⁷⁴ P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, op. cit., p. 309.

Il est un domaine où la rénovation du CDH demeure en panne, en tout cas à la traîne : il s'agit de la clarification et de la systématisation de sa doctrine, fondée sur l'humanisme démocratique. Un petit groupe d'intellectuels est chargé de l'opération, mais ce travail a manifestement pris du retard. Comme on le verra dans une prochaine livraison du *Courrier hebdomadaire*, il faudra attendre 2009 pour qu'il aboutisse.

Derniers numéros parus

- 2129-2130 Les aspects sociaux de l'accord de réformes institutionnelles
du 11 octobre 2011
Jean-Paul Nassaux
- 2127-2128 Les aspects bruxellois de l'accord de réformes institutionnelles
du 11 octobre 2011
Paul Palsterman
- 2126 Les discussions communautaires sous le gouvernement Leterme II
(2009-2010)
Serge Govaert
- 2125 Les électeurs de la N-VA aux élections fédérales du 13 juin 2010
Marc Swyngedouw et Koen Abts
- 2123-2124 Histoire de la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique
(CGSLB)
Jean Faniel et Kurt Vandaele
- 2122 Vingt ans de solidarité entre les entités fédérées (1989-2009)
Giuseppe Pagano, Julien Vandernoot et Thomas Tyrant
- 2120-2121 La régulation de l'aviation civile en Belgique. Analyse des régimes
institutionnels depuis 1899
François Lohest et David Aubin
- 2118-2119 Décision politique et grands travaux : le ring d'Anvers (dossier
Oosterweel), 2000-2011
Serge Govaert
- 2116-2117 La présidence belge du Conseil de l'Union européenne
(juillet-décembre 2010)
Christian Franck et Maïté Van Deursen

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES

Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Xavier Mabilie

Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Fabienne Collard, Vincent de Coorebyter (*directeur général*), Jean Faniel, Valérie Géonet, Christophe Goethals (*coordinateur du secteur Économie*), Cédric Istasse, Anne Vincent, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président honoraire*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Patrick Lefèvre, Xavier Mabilie (*président*), Roland Michel (*administrateur délégué*), Michel Molitor (*vice-président*), Pierre Reman, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

CRISP